

LES HARKIS,
DES MÉMOIRES À L'HISTOIRE

Couverture : xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx

ISBN : xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx

© Riveneuve éditions 2014

75 rue de Gergovie

75014 Paris

www.riveneuve.com

Les harkis, des mémoires à l'histoire

Actes du Colloque
29 et 30 novembre 2013
Auditorium AUSTERLITZ, musée de l'Armée
Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle, Paris - 75007

SOMMAIRE

S MIGRATIONS

Yolande Cohen (UQAM), « Départs traumatiques et établissement rêvé : Juifs du Maroc en diaspora »	19
Yigal Bin-Nun (Université Paris VIII), « Les causes politiques et sociales du départ des Juifs du	39

OUVERTURE

Frédéric Grasset
Président de la Fondation

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, je voudrais tout d'abord vous remercier de votre participation à ce colloque organisé par la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie, plus communément et peut-être plus commodément dénommée Fondation pour la mémoire Algérie Maroc Tunisie, comme si, au fond, cette mémoire ne se limitait pas à ce que l'on appelle des parenthèses paroxystiques que constituent les combats de la décolonisation.

Le 25 septembre de cette année 2013, dans son discours adressé lors de la journée des Harkis, Monsieur Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants, a employé des mots forts sur la grande errance de la communauté harki : déracinement, abandon, oubli. Il a également marqué le chaînon que représente la fondation pour la mémoire Algérie Maroc Tunisie dans une histoire qui est ignorée, oubliée, trahie.

Peut-être sommes-nous enfin arrivés, je ne dis pas le 25 septembre, enfin arrivés de au moment où la recherche, la réflexion, la confrontation des analyses permettra une meilleure compréhension de cette histoire.

Peut-être aussi sommes-nous arrivés enfin au moment où, comme le disait le grand historien Pierre Nora dans *Les Lieux de Mémoire*, le besoin de mémoire est un besoin d'histoire. Et où après la mémoire « archive », la mémoire « devoir », il faut ce troisième

trait qui est appelé la mémoire « distance » pour compléter le tableau de ces métamorphoses, où l'histoire s'installe selon la très belle formule employée dans cet ouvrage comme « un imaginaire de remplacement ».

Rien ni personne ne remplacera le professeur Daniel Lefeuvre, auquel je voudrais rendre hommage. Il a présidé le conseil scientifique de cette fondation entre mai et novembre 2013. Brève trajectoire, lumineuse, passionnée, généreuse, rigoureuse. Sa maladie lui était plutôt un aiguillon qu'une charge. Il a utilisé l'une et l'autre avec un courage que l'on pourrait qualifier de romain. Si je le cite aujourd'hui, c'est qu'il a apporté dès son arrivée, dans la foulée de notre premier colloque sur l'armée d'Afrique, un soutien total à notre projet sur les Harkis : opérer cette transformation mémoire-histoire par le biais de l'identité, passer de l'identification militaire à l'identité politique, c'est-à-dire celle de l'appartenance à la cité au sens le plus large du terme et non à un groupe idéologique ou revendicatif. Daniel Lefeuvre était connu pour son « Etude de l'économie coloniale française », bon disciple et ami de Jacques Marseille.

Je voudrais aujourd'hui, en votre présence, le saluer comme un ami qui a donné à la fondation, à notre projet harki une profondeur et une dimension nouvelles. Nous lui devons cet hommage qui s'ajoute à tous ceux qui lui ont déjà été rendus. Ce ne sera pas le seul. Nous poursuivrons, lui absent, cette trajectoire qu'il a dessinée et illustrée. Vous trouverez en particulier la trace de cette trajectoire dans la présentation du colloque qui est celle des textes qui figurent dans le dossier qui vous a été remis.

Cette présentation est l'esprit dans lequel nous voulons que cette manifestation se déroule. Elle est la trame de ce que nous voulons apporter comme contribution à cette histoire et j'entends bien le mot histoire, je ne parle pas du mot mémoire, à cette histoire des Harkis. Je voudrais simplement vous lire le paragraphe qui les concerne.

« Ce colloque a pour objet d'apporter sinon des réponses satisfaisantes et définitives, du moins des éléments et des éclairages qui rendent justice à des hommes qui ont été des acteurs importants d'un moment de notre histoire. C'est la raison pour laquelle il

est demandé aujourd'hui à des historiens et à des personnalités, particulièrement compétentes, d'apporter à la fois la rigueur de l'analyse et l'intérêt du témoignage. Ce colloque n'a pas d'autre ambition et encore moins celle de distribuer le blâme ou l'éloge selon les publics et les circonstances. »

Dans toutes les présentations que vous pourrez lire, ou entendre, je me permets simplement de retenir ces quelques mots, ce petit paragraphe, parce que Daniel Lefevre et nous-même à la fondation, que ce soit au conseil scientifique ou au conseil d'administration, avons le sentiment que nous pouvions, avec cette perspective, ouvrir à la fois une perspective historique et en même temps apporter le soutien, de toutes les mémoires. Mémoires nombreuses. Mémoires, cachées ignorées, contestées, combattues tant elles renvoyaient à une page brûlante de notre histoire. Elles revendiquent légitimement aujourd'hui le droit de cité historique.

Cet après-midi sera consacré à un éclairage qui manque souvent, celui de l'histoire des supplétifs. C'est une histoire complexe dans laquelle les Harkis s'intègrent de façon, elle aussi, assez complexe. Et derrière ce terme générique de grandes diversités de situations. Un fil conducteur à tout cela : toujours le besoin à un moment de la Puissance, qu'elle soit nationale ou coloniale, peu importe, de recourir à des auxiliaires, comme si elle-même était peu assurée de sa propre force et comme si elle-même mesurait, par cet appel, à la fois la complexité, les limites de son propre engagement dans des milieux qui lui sont très étrangers.

Ceci amène à réfléchir sur la nature même des expansions coloniales, l'identité des groupes auxquels on fait appel pour la soutenir, ceux auxquels on ne fait plus appel lorsque l'on n'en a plus besoin. Leçon utile de nos jours pour les forces engagées dans les opérations extérieures.

LES TROUPES SUPPLÉTIVES ET AUXILIAIRES DANS L'ARMÉE FRANÇAISE

Colonel Thierry Noulens
Docteur en histoire
Professeur à l'École de guerre

L'emploi de troupes irrégulières, étrangères ou non, est un phénomène à la fois ancien et complexe tant les cas de figure sont nombreux et différents. Le terme de supplétif, du verbe *suppléer* (compléter ou remplacer), ne répond lui-même pas à une définition très précise. Le dictionnaire *Larousse* en donne la suivante : « *Se dit de militaires autochtones engagés temporairement en complément des troupes régulières.* » Si l'on s'en tient strictement à cette définition, les francs-tireurs et les résistants doivent être classés dans la catégorie des troupes supplétives. En revanche, les troupes indigènes ou étrangères régulières ne peuvent pas y être admises, ni même les troupes irrégulières composées d'étrangers mais engagées en dehors de leur territoire d'origine. La définition donnée par le dictionnaire *Robert* est plus vague. Il ne définit *supplétif* que comme adjectif : « qui supplée, qui complète » et ne cite les troupes supplétives qu'en exemple en se référant aux harkis. Une autre définition nous est donnée par le dictionnaire publié chez Hachette (1991) : « *Troupes supplétives, qui renforcent l'armée régulière.* » Cette définition, beaucoup plus large que les précédentes, englobe dans les supplétifs toutes les unités irrégulières, y compris les troupes légères et les compagnies franches de l'Ancien régime.

Les textes réglementaires actuellement en usage dans les armées ne nous sont d'aucun secours car le terme de *supplétif* n'y figure pas et semble appartenir officiellement à un passé révolu. Pourtant de ce terme est apparu tardivement dans l'armée française : il ne commence à être employé qu'au début du XX^e siècle lors des opérations lancées au Maroc. Auparavant le commandement employait officiellement celui de « troupes irrégulières » ou « auxiliaires indigènes ».

En fait, il semblerait que la solution la plus satisfaisante serait de définir les supplétifs comme des hommes armés que le commandement recrute localement lors d'expéditions menées en dehors de la métropole sous un statut exorbitant des lois sur le recrutement, ce qui permet d'échapper à leur rigidité.

Mais le recours aux supplétifs résulte-t-il d'un choix pour faciliter le déroulement des opérations ou n'est-ce pas plutôt une obligation indispensable au succès de toute opération extérieure ? Les supplétifs sont-ils utiles car, grâce à leur qualité propre, ils complètent efficacement l'action des unités régulières, ou ne sont-ils qu'un palliatif, dû au manque d'effectifs de ces dernières, auquel le commandement a recours par défaut ?

Tous les conquérants de grands empires de l'antiquité ont eu recours au service de supplétifs. Mais parfois la frontière entre les troupes supplétives et troupes mercenaires était floue. Par exemple, on trouvait parmi les *numeri* employés par les Romains, des archers arméniens ou parthes, ou encore des Germains. Il s'agissait en fait d'unités de cavalerie irrégulières qui n'appartenaient à aucune unité régulière. Ces cavaliers, provenant de pays conquis, conservaient leurs caractéristiques ethniques très marquées et combattaient avec leurs propres armes et leurs propres méthodes. Celles-ci étaient complémentaires de la tactique réglée des unités de ligne. Ces unités irrégulières permettaient donc aux légions romaines de combattre sur des terrains ou dans des conditions où elles ne pouvaient pas tirer profit de leur supériorité tactique.

Mais les troupes irrégulières composées de mercenaires étaient parfois tout aussi désemparées que les troupes régulières face à un environnement opérationnel nouveau pour elles. En outre,

l'obtention de renseignements de manœuvre, par l'éclairage ou la reconnaissance, était souvent insuffisante. Il fallait donc dès cette époque impérativement disposer de l'aide d'auxiliaires locaux recrutés soit par contrainte, soit par appât du gain, soit par désir de vengeance ou d'émancipation du pouvoir en place localement en jouant sur les rivalités traditionnelles qui existaient entre les différentes communautés.

Le recrutement de supplétifs peut se faire soit de façon individuelle, soit de façon collective par tribus ou communautés ethniques ou religieuses.

Mais, si en cas de défaite ils sont généralement abandonnés au bon vouloir de l'adversaire, en cas de victoire, une fois la stabilité obtenue ou la pacification réalisée, ils posent un tout autre problème. Ils peuvent en effet s'avérer dangereux ce qui impose leur neutralisation soit en les formant en unités régulières, soit en leur donnant des terres dont la défense resterait à leur charge. C'est dans cet esprit que les Romains organisèrent leurs confins militaires. Ce système, qui fut repris par Charlemagne et, bien plus tard, par les Habsbourg en Hongrie ou en Croatie, permettait de protéger les frontières en organisant militairement une population de conquête récente que l'on désirait contrôler voire assimiler.

Dans le cas d'une expansion coloniale outre-mer ce système est mis en place sur les confins de l'avancée de la conquête. Le rôle dévolu aux unités de soldats-paysans est non seulement de défendre la colonie contre les incursions des populations non soumises, mais également de convaincre ces dernières de se soumettre à l'administration coloniale qui leur apportera une existence meilleure. Cette politique dite « de la tâche d'huile » fut mise en application par les Français notamment en Algérie avec un dispositif reposant sur les *smalas* de spahis, unités de cavalerie régulières mais à l'organisation spéciale.

Les modes d'action de la guerre irrégulière ne sont pas l'apanage des unités de supplétifs. En France, du Guesclin avait déjà eu recours à la guerre de partisans. Plus tard, en Italie, Charles VIII utilisa des *stradiots*, cavaliers originaires de l'Albanie vénitienne, pour mener ce

type de guerre. Mais l'utilisation de troupes irrégulières, ou *troupes légères* ne se développa réellement dans l'armée française qu'avec la guerre de succession d'Autriche où les généraux français, notamment Maurice de Saxe, tirèrent les leçons des échecs subis en Bohême en 1742 face aux irréguliers de Marie-Thérèse.

La guerre de partisans était à l'origine méprisée par les officiers de la ligne, mais face aux actions d'éclat que les unités irrégulières pouvaient accomplir, certains y virent bientôt l'occasion de se distinguer facilement. Ce phénomène fut par la suite toujours vrai car un chef de partisans doit créer et entretenir l'enthousiasme de ses combattants par son charisme et sa personnalité. Le lien personnel qui existe entre lui et ses hommes en font plus un chef de bande qu'un chef militaire dont l'autorité s'appuie essentiellement sur ce que Clausewitz appelait la « vertu guerrière » qui est le fait des armées régulières. Celle-ci ne peut s'acquérir que par la discipline et l'instruction collective. La bravoure individuelle ne suffit pas à la développer entièrement. L'esprit de corps en est l'émanation. Les partisans doivent donc suppléer à cette vertu guerrière par « *la bravoure, l'endurance et l'enthousiasme* ». Au contact, le partisan ne peut pas confier sa vie et le succès de la mission à ses camarades, car une bande de partisans n'a pas la vigueur collective d'une troupe régulière : il ne peut compter que sur lui-même. C'est pourquoi les partisans combattent mieux dans les terrains où ils peuvent s'embusquer et prendre des initiatives individuelles.

L'un des soucis que doit avoir le commandement lorsqu'il utilise des unités de supplétifs ou d'auxiliaires est parfois d'en contrôler la violence. Outre-mer, les hommes recrutés sur place font la guerre selon leurs propres règles et parfois leurs propres intérêts. Montcalm fut souvent confronté à ce problème avec ses alliés indiens. En août 1757, il ne put empêcher le massacre de la garnison de Fort William-Henry après sa reddition. De même, le 31 juillet 1759, les soldats britanniques de Wolfe furent-ils massacrés après leur tentative de débarquement dans la région des chutes de Montmorency.

Les supplétifs sont donc d'un emploi délicat. Ils sont même parfois méprisés par les officiers qui ont une conception classique de la guerre. Certains, comme le père jésuite Joseph-François Lafiteau,

considéraient que la *petite guerre* que menaient les « *sauvages* » était « *un véritable assassinat qui n[avait] nulle apparence de justice.* » Mais ce mal était considéré comme nécessaire comme le constata Montcalm qui, lors du siège de Québec en août 1759, nota dans son journal : « *Si l'on pouvait disposer des sauvages et les faire agir avec prudence on détruirait l'armée anglaise.* »

Lorsque des conflits entre puissances coloniales européennes éclatèrent, des supplétifs furent également recrutés pour la défense des territoires outre-mer et des intérêts compagnies commerciales européennes qui avaient été créées à partir du XVI^e s. Apparues en France au siècle suivant, elles disposaient d'une charte royale qui leur déléguait certaines fonctions régaliennes, dont celle d'assurer la défense du territoire et « *de traiter de la paix ou de la guerre dans les pays où s'étend son action* ». Les compagnies recrutaient, administraient et commandaient les troupes comme elles l'entendaient. Elles furent donc amenées, souvent par soucis d'économie, soit à recruter sur place des milices, soit à s'allier à des chefs locaux ou à des tribus, dans le double but de se défendre et de commercer avec eux au détriment des compagnies d'autres pays européens. La recherche d'alliance dans les comptoirs et les colonies avait donc au début un but essentiellement commercial ou d'exploitation des ressources naturelles. La Compagnie de la Nouvelle-France, fut la première compagnie européenne à s'installer au Canada pour le commerce des fourrures. Elle eut à combattre les Iroquois et s'allia avec leurs ennemis traditionnels, notamment les Algonquins.

A partir du XVII^e siècle, l'Angleterre, se lança dans une politique de colonisation et d'assimilation de ses nouveaux territoires en Amérique du Nord. Elle dut s'allier aux ennemis traditionnels des tribus déjà alliées aux Français. Conscient de cette évolution qui entraînait une plus grande implication de la Couronne, Colbert créa en 1664 les deux compagnies des Indes (orientales et occidentales). En plus du monopole du commerce, Louis XIV leur accorda la propriété et la souveraineté des territoires à coloniser. Mais si les compagnies conservaient le droit de nommer leurs officiers et d'armer leurs vaisseaux, le roi devait approuver les traités d'alliance et défendre la compagnie contre l'attaque des ennemis de la France. En conséquence, des troupes régulières commencèrent à être

envoyées outre-mer et les supplétifs recrutés au nom du roi, et non plus exclusivement de la compagnie.

Si les pays européens souhaitaient s'installer durablement dans des territoires outre-mer, ils devaient de plus en plus intervenir dans les affaires locales et, par conséquent, se lancer dans une politique sinon de colonisation, du moins de protectorat qui supposait un emploi plus important de supplétifs ou d'alliés locaux. En Amérique du Nord, ce recours était absolument indispensable pour compenser l'extrême faiblesse de la population française qui ne comptait que 80 000 habitants sur un territoire immense. En revanche, le nombre des colons anglais dépassait déjà le million pour un territoire plus exigu dont les Indiens avaient été chassés ou décimés par les maladies.

Un autre exemple de cette nouvelle évolution peut nous être fourni par les cipayes utilisés par les Français en Inde. En 1737, Pierre Benoit Dumas, gouverneur de Pondichéry, donna l'asile à la famille du nabab de Carnate alors en guerre contre les Mahrattes. Ces derniers réclamèrent qu'elle leur fût livrée. Dumas refusa et se prépara au conflit. Il organisa un corps de troupe de 12 000 Européens auxquels il joignit 5 à 6 000 musulmans qui reçurent l'appellation de cipayes ou de cipahis, du nom persan de *sipahi*. Cette troupe, composée de « *soldats infatigables et d'une grande sobriété* », selon les termes de Dumas, n'était régie par aucune ordonnance mais financée sur le budget local. Les hommes étaient bien payés mais non habillés. Ils n'étaient mis sur pied qu'en cas de guerre et restaient chez eux le reste du temps.

Lors de sa nomination comme gouverneur général en 1742, Joseph François Dupleix mesura immédiatement le profit qu'il pouvait tirer de cette troupe pour suivre sa politique de protectorat. Il augmenta leur nombre grâce aux chefs locaux qui s'étaient distingués lors de l'opération contre Mahé en 1740 – 1741. Il les engagea à lever des hommes parmi les plus courageux. Dupleix organisa les 10 000 cipayes ainsi recrutés en bataillons avec à leur tête un officier européen. Tout le reste de l'encadrement étant composé d'Indiens.

Grâce à eux, Dupleix put se lancer dans une politique du protectorat, et la plus grande partie de l'Inde du Sud se retrouva sous

influence française. Mais il se heurta à l'opposition des directeurs de la Compagnie, qui souhaitaient avant tout un retour à la paix plus propice à leurs affaires commerciales. Ils n'avaient en effet pas mesuré l'importance que revêtait cette solide implantation territoriale face à l'influence grandissante de l'East India Company.

Les cipayes furent engagés en Inde au cours de la guerre de succession d'Autriche, puis entre 1749 et 1754 dans le Dekkan contre les Mahrattes soutenus par les Anglais. Le traité signé en 1754 par Godehen, successeur de Dupleix révoqué, mit fin au conflit. Mais les opérations furent relancées du fait de la guerre de Sept Ans en 1756.

A la fin de ce conflit, Law de Lauriston voulut faire des cipayes une troupe régulière car leur statut spécial n'était adapté ni au temps de paix ni à la mission de protection des cinq comptoirs qui restaient à la France. En 1773 une ordonnance les organisa en compagnies encadrées par des Européens et des Indiens. Les hommes ne s'engageaient pas, mais ne pouvaient quitter le service qu'avec un préavis d'un mois. On exigeait d'eux un serment de fidélité car, comme c'est parfois le cas pour les supplétifs, les cipayes avaient de temps à autre tendance à changer de camp au gré de leurs intérêts.

Le traité de Paris de 1763 avait mis un terme à l'expansion française en Inde et en Amérique du Nord. Pour former des troupes de souveraineté, en 1772 l'infanterie coloniale fut organisée en huit régiments, quatre aux Antilles et quatre dans les colonies orientales. A l'Île-de-France, en 1775, les ordonnances prescrivent que les tambours seront recrutés parmi les noirs et les Topas (métis issus d'unions de Portugais et d'Indiennes) pour le régiment de Pondichéry. En février 1782, 800 hommes de ce régiment furent envoyés en Inde afin de renforcer l'armée d'Hyder-Ali, prince indien rallié à la France. La paix revenue, le régiment monta la garde à Pondichéry et deux bataillons à l'île de Bourbon servirent à former le régiment de l'Île-de-Bourbon en juin 1784. Ce régiment fut licencié le 1^{er} avril 1789.

Au XIX^e siècle, la France ne tarda pas à se lancer dans la conquête d'un autre empire colonial. Le système des compagnies

commerciales coloniales européennes était condamné à disparaître. Il était absolument exclu d'y avoir de nouveau recours en France et la *British East India Company* fut définitivement dissoute en janvier 1874.

La conquête de l'Algérie à partir de 1830 marqua donc le début d'une nouvelle ère coloniale française sans grand rapport avec la précédente. Cependant, l'emploi de troupes supplétives allait encore se révéler indispensable. Après la conquête d'Alger en juillet 1830 les 37 000 hommes du corps expéditionnaire, désigné sous le nom d'*armée d'Afrique*, furent réduits à 17 000, ce qui posa aussitôt de grosses difficultés pour tenir le pays. A ce problème d'effectif s'ajouta celui de l'adaptation des hommes. Ceux-ci souffraient du climat de ce pays dont ils ne connaissaient ni le terrain, ni la langue, ni les mœurs. Ce fut donc pour ces deux raisons que le commandement décida très rapidement de recruter des auxiliaires locaux. Les *maghzens* que les Français découvrirent sur place s'étaient retrouvés sans chef et avaient proposé leur aide aux nouveaux maîtres du pays. Bourmont, qui s'était bien gardé de les licencier, en accepta le concours avec empressement. Clauzel, son successeur, alla plus loin. Il recruta des Zouaoua, Kabyles des Djurdjura, et les constitua en unités d'infanterie formant le « corps de zouaves », et de cavalerie celui de « chasseurs indigènes ». A côté de ces troupes régulières, des unités irrégulières avaient été maintenues voire créées à l'occasion d'expéditions grâce à des engagements individuels ou collectifs de tribus. Le système de contrats courts convenait aux membres de tribus locales qui voyaient par tradition la guerre comme une activité saisonnière et se pliaient mal aux contraintes imposées par la discipline militaire. Des spahis irréguliers furent organisés à Alger, à Bône et à Oran¹. Le commandement désigna les unités irrégulières du nom de *goum*, hérité des Turcs.

Lors de la création des bureaux arabes en 1844 par Bugeaud, les officiers qui y furent affectés eurent à leur disposition des goums territoriaux, appelés *cavaliers du maghzen* que les chefs des tribus placés sous leur autorité devaient leur fournir. En temps normal, ces

1. Ces unités donnèrent par la suite naissance aux trois premiers régiments de spahis.

cavaliers assuraient la sécurité des routes et des marchés qui étaient en outre une source de renseignements précieuse. A l'occasion, ces unités appuyaient les colonnes qui opéraient dans leur région pour leur servir d'éclaireurs, leur permettre de surprendre les tribus insoumises ou poursuivre un ennemi en déroute. Bugeaud n'eut qu'à se féliciter des services que rendirent les tribus makhzen qui lui fournirent jusqu'à 4 000 cavaliers. La fidélité personnelle à leur chef français ne fut jamais remise en cause. En revanche tel ne fut pas le cas des supplétifs engagés à titre individuels qui voyaient parfois dans les opérations une occasion pour razzier à bon compte. Moins mordants au combat, ils étaient surtout recrutés pour ne pas les voir se joindre à l'adversaire. A la fin du XIX^e siècle, les goums permanents disparurent en Algérie avec les bureaux arabes, mais le système fut encore employé pour la conquête du Sahara, du Maroc et dans territoires français sub-sahariens.

Après la Première Guerre mondiale, l'armée française s'inspira encore de son expérience nord-africaine pour remplir les missions qui lui furent confiées dans les territoires du Levant pour lesquels la France avait reçu un mandat. Celui-ci précisait qu'elle devait guider l'administration de ces nations « *jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules* ». Il fallait donc recruter et instruire des troupes locales pour assurer l'instauration des quatre nouveaux Etats indépendants que la France pensait y créer². Pour y parvenir, le commandement décida de respecter les particularismes de la trentaine de communautés qui étaient opposées par leurs origines ethniques et leurs confessions. La majorité était composée de sédentaires mais il existait également, notamment en Syrie et dans le Djebel druze, des groupes plus combattifs, formés par d'excellents cavaliers, très jaloux de leur particularisme qui n'étaient pas plus favorables à la présence française qu'à la domination ottomane. En 1922, les troupes levées sur place prirent le nom de *troupes spéciales du Levant* avec un effectif de 6 000 hommes. Elles se répartissaient deux catégories d'unités : les unités auxiliaires et les unités supplétives, appellations qui leur fut données officiellement.

2. Le Grand-Liban, un Etat alaouite, la Syrie et un Etat druze.

Les premières étaient organisées et administrées comme les troupes françaises. Les secondes n'étaient pas administrées par l'Intendance mais constituées de partisans touchant une solde élevée. Ils devaient se remonter et se nourrir à leurs frais. Seules les armes leur étaient fournies. Leurs tenues variaient selon les commandants d'unités mais comportaient des éléments traditionnels des communautés dont elles étaient composées.

En 1931, les troupes auxiliaires étaient composées de deux bataillons libanais, huit bataillons alaouites, quatre escadrons de ligne, trois escadrons d'automitrailleuses et trois compagnies méharistes. Les troupes de supplétifs étaient constitués en vingt-deux escadrons légers qui formaient deux groupements à recrutement homogènes (un groupement druze stationné dans le Djebel el-Druze et un groupement tcherkess dans la région de Damas), et sept escadrons autonomes répartis sur le territoire en fonction de leur recrutement. Ces escadrons formèrent deux groupements en 1934, stationnés l'un à Alep et l'autre à Djezireh. Leur mission était d'assurer la protection des frontières et la sécurité intérieure du pays. En 1928, après l'extinction des deux derniers mouvements de révolte du Sud, un calme relatif se fit jour. Les troupes du Levant, moins accaparées par le maintien de l'ordre purent s'attacher à la constitution des futures armées nationales dont les cadres furent formés à l'école militaire de Homs.

Le groupement druze, entièrement composé de Druzes, stationnait exclusivement sur leur territoire. Les chefs de pelotons étaient tous druzes. A l'origine, lors de l'éclatement de la révolte, il s'agissait de cavaliers partisans du cheikh Turkey Bey Aneur qui se rangèrent du côté des Français lors de la révolte menée par Soltan Attrache à la famille duquel ils étaient traditionnellement opposés. Après la révolte, ces cavaliers druzes furent bien considérés par la population car, grâce à leurs soldes ils apportaient une certaine richesse dans une zone peu favorisée par la nature.

Le groupement tcherkess avait été mis sur pied par le lieutenant Collet, au début de l'insurrection de 1925 avec les cavaliers tcherkess employés depuis 1920 comme gendarmes locaux.

Ce système montra ses limites lors de la campagne de Syrie. Si le groupement Collet rallia les Forces Françaises libres, les autres unités de supplétifs ne prirent pas parti dans ce conflit qui ne les concernait pas. En revanche des unités d'auxiliaires, libanaises et tcherkesses, furent engagées contre les Britanniques et les FFL. Le départ des officiers français qui demandèrent dans leur majorité à quitter le Levant posa de sérieuses difficultés au général Catroux. Il dut utiliser les unités FFL comme troupes de souveraineté en attendant de reconstituer les unités spéciales dont les hommes s'étaient le plus souvent dispersés. En février 1942, elles étaient réorganisées et comptaient 17 300 hommes encadrés par 29 officiers et 355 sous-officiers français, et 355 officiers et 1 467 sous-officiers « autochtones ». A la fin des combats de la Seconde Guerre mondiale, le transfert de ces unités fut exigé par le gouvernement du Liban et surtout de la Syrie, dont Catroux avait proclamé les indépendances à l'automne 1941. Ce ne fut qu'après l'insurrection syrienne de mai que, dans un contexte de fortes tensions franco-britanniques, les troupes spéciales furent transférées aux nouveaux Etats le 1^{er} août 1945.

Mais alors qu'elle évacuait le Levant, l'armée française allait être engagée dans d'autres conflits contre un adversaire d'un nouveau type appliquant les principes de la guerre révolutionnaire conceptualisés par Mao-Tsé-Toung. Ceux-ci reposaient essentiellement sur le contrôle de la population, avec comme modes d'action le terrorisme et la guérilla. Pour Mao Tsé Toung ceux-ci ne sont que des moyens qui conduisent, « grâce à la formation d'une armée régulière issue des irréguliers, à la victoire d'anéantissement ». Le Vietminh utilisa avec succès ce processus qui lui permit de remporter la victoire décisive à Dien-Bien-Phu³. Mais le FLN algérien n'y est jamais parvenu. La victoire du FLN fut en fait due à ce que le général Beaufre appelle la « manœuvre par lassitude ». La guérilla et le terrorisme permettent de faire durer la guerre jusqu'à ce que l'adversaire, dont l'action se

3. La guérilla vietminh, qui comptait environ 200 000 combattants, fixait 450 000 hommes du Corps expéditionnaire français d'Extrême Orient et de ses alliés. Cela permit à Giap d'opposer 125 000 hommes à la réserve mobile française qui n'en comptait que 50 000. A Dien Bien Phû par conséquent, 1/6^e de l'armée populaire vietnamienne affronta 1/45^e seulement du CEFEO.

trouve de plus en plus contestée à la fois par l'opinion publique internationale et la sienne, renonce.

Dans un cas comme dans l'autre, il est essentiel, pour les révolutionnaires de maintenir l'ensemble du pays, et non plus seulement une région, dans un état d'insécurité permanente pour fixer et user les troupes adverses qui devront se disperser pour le contrôler et ainsi affaiblir leurs unités de manœuvre. Or seule l'embrigadement de la population peut le permettre. Grâce à ce soutien, les partisans trouvent presque partout des moyens de subsistance, peuvent dissimuler leur présence plus aisément et se déplacer plus rapidement. De l'adhésion de la population à l'idéologie révolutionnaire et de la pugnacité des partisans dépend le succès d'une guerre révolutionnaire. Les soldats révolutionnaires ne sont plus des soldats-citoyens mais des soldats-militants. L'enthousiasme révolutionnaire et l'adhésion à une idéologie doivent même prendre le pas sur le sentiment patriotique bien qu'ils ne soient nullement exclusifs l'un de l'autre : une guerre révolutionnaire peut prendre l'apparence d'une guerre de libération nationale. La négation et la destruction de l'ennemi conditionnent la conduite des opérations et cette lutte à mort est indissociable du discours politique révolutionnaire. La guerre devient alors presque exclusivement politique et la violence atteint son paroxysme. C'est pourquoi, si l'adhésion spontanée de la population est insuffisante, il faut utiliser la compromission et le terrorisme, et dénoncer comme traîtres ceux qui veulent se tenir en dehors du conflit.

Il est donc impératif pour contrecarrer l'action des révolutionnaires de disposer d'un effectif important, pour contrôler le terrain, et d'hommes de recrutement local pour rallier la population et obtenir des renseignements. Les supplétifs sont donc indispensables pour mener des opérations de contre-insurrection.

En Indochine les supplétifs, dont le statut ne fut jamais officiellement défini, ne bénéficiaient d'aucun contrat et servaient pour une durée limitée. Certains étaient recrutés au sein de communautés traditionnellement opposées aux Vietnamiens comme les Thaï ou les Nung. Ces minorités offraient l'avantage de ne

quasiment jamais trahir, contrairement aux supplétifs vietnamiens qui n'étaient pas toujours très sûrs.

Les supplétifs se recrutèrent également dans les sectes caodaïstes et Hoa-Hao, ou dans l'organisation maffieuse Binh Xuyen. Mais ces groupes agissaient généralement au gré de leurs intérêts et, malgré les accords passés avec le commandement français, comptaient de nombreux membres dans les rangs du Vietminh.

Le nombre des supplétifs culmina à plus de 55 000 en 1953. Par la suite, avec le jaunissement de l'armée, beaucoup s'engagèrent dans les nouvelles armées des Etats alliés.

En Algérie, département français, le contexte était différent. Pour recruter des supplétifs le commandement dut créer des statuts spéciaux, compatibles avec la nationalité française : les harkis, rattachés à une unité ou un secteur, les mokhaznis, rattachés à une section administrative spécialisée, les groupes mobiles de sécurité, dépendant du ministère de l'Intérieur et les groupes d'autodéfense. Le général Challe obtint du général de Gaulle, de porter leur nombre à 60 000, effectif qui fut atteint au début de l'année 1961. Leur nombre commença à baisser à partir de l'été suivant jusqu'à l'indépendance.

En Indochine comme en Algérie, les supplétifs subirent la vindicte des vainqueurs. Leur massacre, parfois dans des conditions particulièrement odieuses, était le résultat du caractère révolutionnaire et idéologique de ces conflits.

Le maréchal de Saxe disait qu'un mercenaire étranger valait trois hommes car « *il sert, il épargne un homme à la production [économique du pays] et en ôte un à l'ennemi.* » Cette remarque est valable pour un supplétif. Mais le supplétif offre d'autres avantages. D'une part il coûte moins cher qu'un mercenaire ou même qu'un soldat régulier, d'autre part il facilite grandement l'engagement d'une armée régulière sur un terrain et au milieu d'une population dont il apporte une connaissance indispensable. Mais les supplétifs ont toujours nourri une certaine méfiance de la part du commandement, et parfois du mépris de la part des troupes réglées. Cela tient au fait

qu'ils ne sont pas soumis aux lois et aux règlements militaires et que de ce fait leur action, tant individuelle que collective, reste délicate à contrôler. Leur efficacité et leur fidélité reposent donc sur la qualité du lien personnel qui existe soit entre le commandement et les chefs de communautés locales, soit, plus encore, entre le chef d'une unité de partisans et chacun de ses hommes. Le respect mutuel de la parole donnée est donc essentiel, surtout lorsque le conflit prend fin.

Si leur statut permet d'échapper aux règles trop strictes de l'administration et du service régulier militaires, les supplétifs deviennent encombrants une fois la paix établie et la stabilité obtenue. Le commandement doit donc soit en faire des unités régulières, soit les renvoyer chez eux en les désarmant, ce qui est toujours plus délicat, surtout en cas de défaite. Si le recrutement de supplétifs permet de régler des problèmes tactiques à court terme, il est donc nécessaire d'anticiper leur démobilisation avec réalisme pour éviter de fortes déconvenues qui peuvent s'avérer dramatiques lors du retour de la paix.

Avec la fin des armées nationales occidentales composées de citoyens défenseurs de leur sol, l'emploi de supplétifs dans les opérations extérieures revient à l'ordre du jour. On l'a vu en 2001 en Afghanistan où des missions de combat furent confiées à des milices de l'Alliance du Nord encadrées par des forces spéciales occidentales, et, plus récemment, en 2011 en Côte d'Ivoire, où les combats de premières lignes furent menés par des chasseurs dozos connaissant particulièrement bien la zone d'engagement. En fait, tant qu'il y aura des opérations extérieures, des supplétifs feront leur apparition sous une forme ou une autre.

Bibliographie

Généralités

Bruno Colson, *La Culture stratégique française*, www.stratisc.org

Ancien Régime

Alain Beaulieu, « Les Hurons et la conquête : Un Nouvel éclairage sur le “traité de Murray” », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 30, 2000, p. 53 – 63.

René Chartrand, *Le Patrimoine militaire canadien d'hier à aujourd'hui*, Tome II : 1755 – 1871, Montréal, Art Global Inc, 1995, 238 p.

Alain Daniélou, *Histoire de l'Inde*, Paris, Fayard, 1983, 424 p.

John Grenier, *The First Way of War: American War Making on the Frontier, 1607-1814*, Cambridge University Press, 2008, 248 p.

Francis Jennings, *Empire of Fortune: Crowns, Colonies, and Tribes in the Seven Years War in America*, New York, Norton, 1988, 520 p.

Roger Léger (dir.), *Le Journal des campagnes du marquis de Montcalm en Canada de 1756 à 1759*, Montréal, Michel Brûlé, 2007, 512 p.

Sandrine Picaud-Monnerat, *La Petite Guerre au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 2010, 685 p.

Gérard Saint-Martin, *Québec 1759-1760 ! Les Plaines d'Abraham : L'Adieu à la Nouvelle France ?*, Paris, Economica, 2007, 278 p.

Reneld, *Les Cipayis de l'Inde*, Paris, Lavauzelle, 1891, 55 p.

Levant

Maurice Albord, *L'Armée française et les États du Levant – 1936-1946*, CNRS Éditions, coll. « Moyen-Orient », 2000, 336 p.

Général Andrea, *La Révolte druze et l'insurrection de Damas : 1925-1926*, Paris, Payot, 1937, 243 p.

Elias Bou-Nacklie, *Les Troupes Spéciales du Levant : origins, recruitment and the history of the Syrian-Lebanese paramilitary forces under the French Mandate (1919-1947)*, Salt Lake City Diss. University of Utah, 1989, 437 p.

Charles de Gaulle, *La France et son armée : Suivi de Histoire des troupes du Levant*, Paris, Perrin, 2011, 374 p.

Général (CR) Humbert du Hays, *Les Armées françaises au Levant : 1919-1939*, Vincennes, Ministère de la défense, État-major de l'Armée de terre, Service historique, 2 t., 1979, 508 p.

Afrique du Nord

Charles-Robert Ageron, « Le “ drame des Harkis ” : mémoire ou histoire ? », *Vingtième Siècle*, n° 68, octobre – décembre 2000, p. 3 - 16.

Jacques Frémeaux, « Les premières troupes supplétives en Algérie », *Revue historique des armées*, n° 255, 2009, <http://rha.revues.org/index6757.html>

Jean-Jacques Jordi, Mohand Hamoumou, *Les Harkis : Une Mémoire enfouie*, Paris, Autrement, 1999, 137 p.

Indochine

Gérard Brett, *Les Supplétifs en Indochine (1951 -1953)*, Paris, L'Harmattan, 1996, 334 p.

Michel David, *Guerre secrète en Indochine : Les Maquis autochtones face au Viêt-Minh (1950 -1955)*, Panazol, Lavauzelle, 2002, 426 p.

LES SUPPLÉTIFS DANS LA GUERRE D'INDOCHINE

Lieutenant-colonel (ER) Michel David
Docteur en Histoire,
ancien chef du département
Histoire-Géographie aux Ecoles
de Coëtquidan

En Indochine comme dans les autres établissements de son empire colonial en constitution, la France n'a pas tardé à faire appel aux autochtones pour participer à la sécurité et à la défense des territoires nouvellement conquis. Dès qu'il se fut emparé de Tourane (Danang) en 1858, au tout début de son intervention contre l'empire d'Annam, l'amiral Rigault de Genouilly lui-même mit sur pieds deux compagnies de partisans. Ceux-ci furent alors recrutés parmi les communautés chrétiennes autrefois fondées dans le voisinage de Tourane par les premiers missionnaires. En 1859, ces mêmes partisans renforceront les troupes débarquées à Saïgon et participeront aux combats livrés à Chi Hoa, Mytho ou Baria. Avec l'extension progressive de la conquête seront bientôt créées les milices de Cochinchine, forces locales de police qui appuieront l'action des premiers administrateurs, ces officiers des affaires indigènes chargés d'achever la pacification. En 1879, la sélection opérée parmi les milices de Cochinchine permettra la création progressive du régiment de Tirailleurs annamites, première unité régulière autochtone de cette importance formée sur le territoire. Cependant, en 1863, la France de Napoléon III hésite encore à s'engager dans un véritable processus de colonisation de la Cochinchine que certains préconisent d'abandonner purement et simplement. L'amiral de La Grandière, nouveau gouverneur de Cochinchine, prend alors la défense de ce qui n'est encore qu'un embryon de colonie. Evaluant les sacrifices déjà consentis et mesurant la responsabilité de la France vis-à-vis des

populations locales qui se sont rangées à ses côtés, il s'oppose à toute idée d'abandon et écrit : *Le sang des victimes rejaillira sur ceux qui les auront trahies, et je ne resterai pas spectateur impassible des atrocités qui vont être la conséquence de notre abandon.*¹ La phrase est évidemment lourde de sens quand on sait ce qu'il adviendra près d'un siècle plus tard non seulement en Indochine mais aussi en Algérie. Pour l'heure, les partisans, que l'on nommera plus tard supplétifs, vont jouer un rôle non négligeable dans l'histoire de l'Indochine française. Leur concours se révélera notamment déterminant dans les campagnes de pacification de la Haute-Région tonkinoise. Durant la guerre d'Indochine (1946-1954), ils prennent une part active aux opérations de pacification, de contrôle de zone et même aux combats les plus durs qui opposent le corps expéditionnaire français au corps de bataille vietminh.

L'histoire des supplétifs en Indochine nous est accessible à travers la masse de documents que renferme sur ce sujet le service historique de la Défense. Ces papiers, parmi lesquels figurent notamment les archives de l'Inspection des forces supplétives, représentent à eux seuls un volume d'environ cent cinquante cartons. Ce fonds a été en particulier exploité par Michel Bodin dans ses recherches sur les combattants du corps expéditionnaire². Il faut signaler aussi plusieurs ouvrages apportant le témoignage d'officiers ayant eu l'occasion de commander des troupes supplétives en Indochine.³ Durant cette guerre, l'emploi de troupes supplétives se caractérise en premier lieu par l'ampleur des effectifs recrutés. Au-delà, et à l'image de ce conflit qui demeure lui-même fort complexe, les supplétifs indochinois se distinguent par la diversité de leurs origines et par la multiplicité des tâches qui ont pu leur être confiées, toutes choses qui doivent conduire à approfondir l'analyse et à nuancer le jugement quant à leur rendement et à leur efficacité.

1. Cité par Philippe Héduy, *Histoire de l'Indochine, la perle de l'Empire*, Albin Michel, 1998, p.165.

2. Michel Bodin, *La France et ses soldats, Indochine, 1945-1954*, L'Harmattan, 1996, 286 p.

3. Dont le livre d'Alexandre Le Merre, *Lieutenant en Pays Thaï*, Indo Editions, 203 p.

Mis en application dans les mois qui suivent l'arrivée en Indochine des troupes du général Leclerc, ces dernières débarquant à Saïgon à compter de septembre 1945, le recrutement de supplétifs répond d'abord à des considérations classiques : il s'agit avant tout d'accroître rapidement le volume des forces engagées en réalisant l'opération à moindre coût. Dans la France de l'immédiat après-guerre en effet, ce n'est qu'à travers les pires difficultés, morales et matérielles, qu'ont pu être rassemblées et acheminées les troupes devant constituer les forces terrestres d'Extrême-Orient (FTEO), environ 60 000 hommes au printemps de 1946. Sur un territoire aussi vaste et dans le chaos révolutionnaire que connaît alors l'Indochine, ces forces paraissent vite insuffisantes, d'autant plus que les effectifs sont affectés par un taux de pertes élevé dû autant aux combats qu'aux maladies tropicales. Le supplétif apparaît alors comme la solution incontournable : il est relativement aisé de trouver des volontaires demandant à être armés pour contribuer à la défense de leur communauté ; le partisan travaille comme un journalier et peut être licencié à tout moment ce qui minimise le coût consacré à son entretien ; évoluant sur son sol, il est par définition rustique et demeure plus à même de supporter les contraintes dues à la géographie et au climat ; il constitue enfin un intermédiaire utile dans les rapports des forces régulières avec la population locale dont lui-même est issu. Ces différentes considérations conduisent à recruter, en 1946, près de 16 000 supplétifs. Or ce chiffre, déjà conséquent, sera porté à tripler dans les années suivantes, contribuant au phénomène de « jaunissement » du corps expéditionnaire. Cette multiplication des forces supplétives sur l'ensemble du territoire indochinois est essentiellement due au caractère révolutionnaire du conflit. En effet, dans ce contexte de « guerre sans front », aussi dénommée « guerre dans l'espace », le Viêt Minh peut intervenir en tout point et à tout moment ce qui rend la menace omniprésente. Il devient donc nécessaire de démultiplier les forces pour tout garder et tout protéger : les villages, les points sensibles, les axes de communication. Face au corps de bataille VM dont les forces s'accroissent d'année en année, il demeure par ailleurs indispensable de constituer parallèlement un volume suffisant de troupes mobiles d'intervention. Que ce soit dans ces missions statiques ou dynamiques, les forces supplétives permettront de combler pour une part le déficit chronique en combattants. Mais la guerre révolutionnaire est aussi la guerre dont le peuple devient l'enjeu. A ce titre, les

supplétifs prennent une nouvelle importance sur le plan politique. Par leur engagement auprès des forces de l'Union Française, ils font échec à la propagande VM et constituent un bon instrument pour inciter les populations villageoises à reprendre confiance. Sur le plan opérationnel, ils apportent leur souplesse d'emploi et leurs facultés propres dans la connaissance de la population et l'acquisition du renseignement. Ces différentes raisons expliquent que le volume des forces supplétives dépassera 50 000 hommes à partir de 1951, volume à peu près égal à celui des soldats autochtones réguliers au sein du corps expéditionnaire. A compter de cette date, ce chiffre restera relativement stable en ce qui concerne les FTEO ; il ira en décroissant à partir de 1953 car, dans le même temps, la jeune armée vietnamienne en cours de constitution absorbera une part des volontaires indochinois à titre de supplétifs ou de réguliers.

Les études portant sur les supplétifs en Indochine se heurtent en premier lieu à un problème de dénomination. Au début du conflit, les irréguliers autochtones sont globalement désignés sous le terme de « partisans ». Mais peu à peu, dans les documents officiels, l'appellation de « supplétifs » se généralise sans qu'il soit toujours aisé d'établir la distinction entre les deux termes. Dans l'esprit des combattants cependant, le partisan demeure celui qui apparaît comme le plus proche d'un civil armé, attaché à la défense de son village ou de sa rizière et agissant avec une certaine autonomie. Mieux armé et instruit, le supplétif appartient le plus souvent à une formation qui apporte son concours à une unité régulière. A ce titre, le supplétif pourrait apparaître comme l'intermédiaire entre le partisan et le régulier. C'est ainsi que les autochtones des maquis constitués à partir de 1951 par le Groupement de commandos mixtes aéroportés (GCMA) porteront toujours le titre de partisans. En revanche, les anciennes compagnies légères de partisans (CLP) qui, en 1947, accompagnaient le 1^{er} bataillon Thaï (BT1) dans la reconquête de la rive droite du fleuve Rouge deviendront par la suite des compagnies légères de supplétifs militaires (CLSM). En 1952 par exemple, le BT2 dispose de sept CLSM rattachées à ses compagnies régulières. Outre ces questions de dénomination, toute recherche sur les supplétifs indochinois doit prendre en compte l'extrême diversité des recrutements et des emplois. Par de là les différences de race, de culture et de mentalité qui peuvent exister entre Vietnamiens,

Cambodgiens et Laotiens, les supplétifs sont aussi recrutés parmi les nombreuses ethnies montagnardes, les sectes confessionnelles du Sud ou les communautés catholiques. Quoi de commun par ailleurs entre un supplétif appartenant à un commando du Tonkin et celui qui participe à la protection d'une plantation d'hévéas en Cochinchine ? Apparaîtront ainsi en Indochine différentes catégories de supplétifs :

- Les supplétifs travaillant au profit de l'administration civile ou des grandes sociétés privées, plantations ou mines. Ces hommes sont rémunérés par leur employeur mais armés et encadrés par les FTEO. Ces forces paramilitaires englobent aussi les gardes nationales, les milices ou gardes auxiliaires provinciales, la garde des voies ferrées et les autodéfenses.

- Les supplétifs que l'on pourrait qualifier d'« ordinaires », la plupart d'origine « annamite » et composant la majorité des compagnies de supplétifs militaires (CSM), un grand nombre étant rattachées à une unité régulière.

- Les supplétifs appartenant aux commandos, généralement les mieux instruits, armés et rétribués. Il peut sembler paradoxal que de simples supplétifs puissent appartenir à de telles unités. Cependant, la sélection et le recrutement d'anciens Viêt Minh ralliés pouvaient donner d'excellents résultats comme l'a démontré le commando Vandenberghe.

- Les supplétifs des groupements confessionnels, plus particulièrement représentés dans le Sud : unités des sectes Caodaïste ou Hoa Hao, unités mobiles de défense de la Chrétienté (UMDC) de J. Leroy ; peuvent y être rattachées les milices Binh Xuyen.

En 1946, le recrutement et l'emploi de ceux qu'on nomme encore les partisans relèvent entièrement des chefs de secteurs ou de sous-secteurs. Le statut de ces combattants locaux n'est pas encore clairement défini et fait l'objet d'applications très diverses. Leur rémunération est prise initialement sur le budget de la France d'outre-mer (FOM). Cette rémunération restera très modique : en 1950, un supplétif reçoit une solde de 250 piastres alors qu'un régulier autoch-

tone percevait 410 piastres et un soldat français 586⁴. A la solde, peuvent s'ajouter certaines primes, le montant de celles-ci s'avérant très variable en fonction des ressources du commandement local. Ces primes concernent généralement l'entretien courant et l'alimentation, les résultats obtenus en opération, la qualification pour ceux qui exercent une responsabilité de petit gradé. Le supplétif étant censé être employé à proximité de son village, une prime peut aussi venir compenser un éloignement temporaire pour opération. En cas de prise sur l'adversaire et notamment lors ce qu'il s'agit de vivres, le supplétif reçoit sa part du butin. Théoriquement, l'habillement d'un combattant irrégulier n'est pas pris en compte. Cependant, malgré la pauvreté de ses moyens, l'intendance parvient parfois à fournir des effets usagés ou un paquetage minimum comprenant short, chemisette, chapeau de brousse et paire de sandales. En matière de logement et par mesure de sécurité, les supplétifs sont souvent regroupés avec leur famille à proximité d'un poste dans une enceinte désignée comme le « poste des partisans » ou le « camp des mariés ». A partir de 1948, la création d'une Inspection des forces supplétives, peu à peu représentée dans chaque territoire, permet d'améliorer le rendement de ces forces irrégulières en rationalisant leur gestion et en définissant avec plus de précision les règles de recrutement, de formation et d'emploi. Le statut du supplétif s'en trouve valorisé : augmentation des primes, amélioration de l'armement et de l'habillement, aide accrue aux familles en matière d'alimentation, de soins médicaux et indemnités plus conséquentes en cas de blessure ou de décès. Sur le plan de l'organisation et en dehors des groupements confessionnels, le commandement généralise, à compter de 1951, la mise en place des CSM ou CLSM : ces petites unités comptent une centaine d'hommes, l'encadrement étant assuré en théorie par un officier, huit sous-officiers et neuf caporaux. L'effectif est réparti en quatre sections, l'élément de commandement se réduisant au commandant de compagnie et à ses deux radios. Outre l'armement individuel, l'unité ne dispose que de quatre fusils mitrailleurs et de huit lance-grenades. Ainsi conçue et comme le relate le rapport du

4. Général Gérin-Roze *La vietnamisation : la participation des autochtones à la guerre d'Indochine* in « L'armée française dans la guerre d'Indochine », Editions Complexe, 2000, p 140.

général Ely⁵ : « *La CSM était une formation très légère, apte à suppléer la troupe régulière dans certaines missions mais surtout à compléter. Son rendement maximum était obtenu quand on réalisait l'adaptation d'une CSM à un bataillon, et ce dosage a toujours donné satisfaction.* »

Si la CSM paraît être la structure la plus appropriée, le rendement et l'efficacité des supplétifs tiennent à bien d'autres paramètres parmi lesquels nous évoquerons l'état moral des combattants, la valeur de l'encadrement et la nature des missions. En 1951, commandant la 40° CLSM à Muong Lam, en Pays Thaï, Alexandre Le Merre décrit ainsi l'état d'esprit de ses supplétifs : *...à l'usage ils se révélèrent tous fidèles, gentiment disciplinés et très fiers d'être des « partisans »... ils étaient tout contents d'échapper aux corvées et impôts du villageois moyen et à la tutelle des notables locaux... Aucun sentiment politique, sinon la haine du Viet venu porter la guerre et ses désolations chez eux...*⁶ Cependant, dans certaines zones mal contrôlées ou en cas de revers subis par les forces de l'Union Française, la propagande VM peut agir fortement sur les autochtones qui craignent particulièrement les représailles pouvant s'exercer à l'encontre de leur famille. Tel n'est pas le cas en revanche parmi les groupements confessionnels chez qui l'organisation communautaire et les convictions religieuses constituent un rempart efficace face à la propagande communiste. Mais l'état du moral tient aussi pour beaucoup à la valeur de l'encadrement. Or, qu'il s'agisse d'Européens ou d'autochtones, l'encadrement des supplétifs se révèle de valeur très inégale, notamment à l'échelon des sous-officiers et des spécialistes. Il est vrai que les CSM n'ont jamais bénéficié d'une priorité en matière d'affectations. Cette médiocrité de l'encadrement est souvent évoquée comme dans le rapport Ely : *Ces unités auraient dû recevoir un encadrement de choix, militairement bien instruit, d'un moral élevé et connaissant les us et coutumes des régions où ils étaient appelés à circuler ; trop souvent l'encadrement des compagnies de supplétifs comprenait des éléments surtout préoccupés de vivre sur le pays et de se procurer des satisfactions matérielles personnelles...*⁷ En ce qui concerne enfin l'emploi, il est évident que les supplétifs doivent recevoir des missions

5. Général Ely, *Les enseignements de la guerre d'Indochine*, SHD, tome 1, p 182.

6. A. Le Merre, op cit p. 44

7. Général Ely, op cit, p. 183

à la mesure de leurs capacités. Si plusieurs témoignages indiquent qu'il est peu recommandé de leur confier des missions trop statiques, ils rendent cependant de grands services en occupant des tours de garde et un certain nombre de postes. Il est exact toutefois qu'en cas d'attaque, ils demeurent peu aptes à la défense ferme et doivent être rapidement renforcés. Leur légèreté et leur rusticité sont en revanche des atouts dans les opérations de contre-guérilla face à des unités VM locales ou régionales. Ils se révèlent particulièrement efficaces dans la fouille des villages, dans certaines missions de reconnaissance ou dans les manœuvres de débordement. Certes, lorsqu'il est insuffisamment encadré, mal commandé et incorrectement employé ou lors ce que ses obligations familiales le réclament auprès des siens, le supplétif est sujet aux abandons de poste. Parfois même il peut être poussé à trahir. Parmi les groupements confessionnels d'autre part, des rivalités internes ont pu causer des défections. Il n'en demeure pas moins que les unités supplétives ont rendu en Indochine des services appréciés pour un coût des plus réduit. Ce commentaire d'un officier résume bien le bilan de leur action : *Nos compagnies de supplétifs répondaient parfaitement à l'idée que certains avaient sur la physionomie des combats d'Indochine. Unités légères et très fluides, composées d'hommes connaissant parfaitement la ruse, la tactique ennemie et le terrain, elles rendaient de précieux services quoique leur efficacité ait été influencée par l'insuffisance de l'encadrement et de l'instruction.*⁸

Si certains de ces supplétifs ont pu trahir, la France, malheureusement les trahira à son tour en abandonnant nombre d'entre eux à leur sort. Le drame se noue dès les premières années du conflit dans les zones où l'insuffisance des effectifs ne permet pas d'assurer la sécurité de la population. Le général de Latour relate ainsi les propos que lui a tenu un notable lors d'une tournée d'inspection en 1948 : *...Les troupes sont déjà venues ici il y a maintenant près de trois ans et des conseils communaux ont été élus, puis les troupes sont parties et les notables ont été égorgés. Nous n'avons aucune envie de recommencer cette expérience. Il faut vous décider, allez-vous partir ou rester ?*⁹ Le premier abandon à grande échelle dont seront victimes de nombreux

8. Général Ely, op cit, p. 183

9. Propos retranscrits par le général Yves Gras, *Histoire de la guerre d'Indochine*, Denoël, 1992, p. 252.

partisans se produit en 1950, lorsque le général Carpentier décide de replier les garnisons de la frontière de Chine et d'abandonner Cao Bang. Le témoignage poignant qu'en a laissé le commandant de Saint Marc, ancien chef des partisans de Talung, est bien connu¹⁰. Il n'est malheureusement pas le seul à avoir vécu cette expérience. Commandant à la même époque le secteur de Hoang Su Phi, dans le haut Song Chay, et recevant l'ordre de se replier sur Lao Kay, le capitaine de Bazin répond par ce message : *Estime que repli...serait du point de vue moral assez ignoble. Vous demande donc respectueusement de considérer ce TO comme l'expression de notre volonté de lier jusqu'au bout notre sort à celui des gens qui nous ont fait confiance.*¹¹ Adressé cinq jours plus tard, le message suivant reflète les mêmes sentiments : *Tous les notables et militaires autochtones de HSP rassemblés chez moi...demandent une fois de plus que vous reportiez cet ordre qui va livrer aux Viêts 30 000 habitants fidèles à la France.*¹² En l'occurrence, ce n'est qu'avec l'aide des communistes chinois et au terme de plusieurs années de lutte que le VM parviendra à briser définitivement la résistance entretenue par les partisans du Song Chay¹³. Le second abandon, de plus grande ampleur encore, surviendra à l'issue des accords de Genève quand les forces franco-vietnamiennes évacueront le Tonkin. Qu'est-il alors advenu de tous ces partisans et supplétifs ? Certains, avec ou sans famille, ont pu accompagner les troupes dans leur repli et ont été installés en Cochinchine. D'autres grossiront la masse des boat-people fuyant le régime communiste du Vietnam du Nord. Quelques-uns réussiront à passer au Laos. Les autres subiront les représailles exercées par les vainqueurs à moins que, préférant basculer du côté de la force, ils ne finissent par rejoindre les rangs du VM.

En représentant un volume d'environ 23% des effectifs du corps expéditionnaire, les supplétifs ont donc apporté une très large contribution à la guerre d'Indochine. Lorsque celle-ci se termine, ces supplétifs sont d'ailleurs aussi nombreux dans la jeune armée vietna-

10. Hélié de Saint Marc, *Mémoires Les Champs de braises*, Perrin, 1995, 332 p.

11. Télégramme officiel n° 843 du 21 septembre 1950. Fonds privé Général Boone.

12. TO n° 869 du 26 septembre 1950. Fonds Gen. Boone.

13. M. David, *Guerre secrète en Indochine ; les maquis autochtones face au Vietminh*, Lavauzelle, 2002, 426 p.

mienne qu'au sein des FTEO. Cette présence massive d'irréguliers autochtones n'est qu'une conséquence logique du caractère révolutionnaire de ce conflit qui, au-delà de son aspect de guerre de décolonisation, fut aussi une véritable guerre civile. Dans ce contexte, les supplétifs représentent d'autant plus le peuple en armes. En Indochine, malgré les faiblesses inhérentes à leur état d'irréguliers et pour peu qu'ils aient été employés à bon escient, leur action a permis dans une large mesure de répondre aux attentes du commandement. Dans cette guerre dont la physionomie a fait la part belle aux lieutenants et aux capitaines, les jeunes officiers qui ont eu à commander des supplétifs ou des partisans ont su créer des liens étroits avec leurs hommes. Ils en auront tiré une très riche expérience, malheureusement assombrie par l'amertume de la défaite et par la honte d'avoir dû abandonner ceux qui avaient placé leur confiance en eux. De quel poids pèseront ces souvenirs à l'aube de la guerre d'Algérie ? Mais l'Algérie n'est pas une colonie ; « l'Algérie, c'est la France », comme le proclament nombre d'hommes politiques en 1954 !

SILENCES ET REFOULEMENTS DE L'HISTOIRE DES HARKIS

Mohand Hamoumou
Docteur en Sociologie,
Professeur à Grenoble École de Management

Nota : ce texte correspond à l'enregistrement de l'intervention orale

Pourquoi a-t-on si peu parlé des harkis jusqu'à présent ? Je commencerai par rappeler que longtemps la guerre d'Algérie cacha son nom. D'abord derrière le terme pudique d' « événements » puis derrière ceux d' « opérations de maintien de l'ordre ». Pourtant ce fut bien une guerre, civile et fratricide à bien des égards, qui se déroula pendant plus de six ans avec, comme toute guerre, ses héros, ses horreurs, son histoire officielle et ses silences. Et comme l'a souligné Marc Ferro, historien spécialiste des réécritures des histoires officielles, « *toute histoire a ses silences, mais les silences de l'histoire sont tout aussi importants que l'histoire* ». Et de fait, s'agissant des harkis, un triple silence enveloppa longtemps leur histoire : leur engagement, leur désarmement, leur arrivée en métropole. Mon propos se focalisera donc sur ce triple silence, sur ces dénis, sur ces oublis à la fois en Algérie et en France, et sur les silences des harkis eux-mêmes.

Le silence en Algérie

En Algérie, aujourd'hui encore, à ma connaissance, aucun livre universitaire n'a étudié sérieusement et de manière approfondie l'engagement des harkis ou leur sort après l'indépendance et ceci pour une raison très simple. En Algérie, l'histoire des harkis n'existe

pas, parce que les harkis sont désignés par le FLN comme des traîtres, et qu'il n'y a donc pas de place pour l'analyse universitaire. Il n'y a qu'un regard idéologique du FLN. Parler des harkis remettrait en cause un certain nombre de dogmes, et il veut l'éviter à tout prix. J'en citerai quatre.

Le premier d'entre eux est que le peuple algérien se souleva et s'engagea spontanément et unanimement derrière le FLN, à l'image de sa belle devise « un seul héros, un peuple ». Or, en 1954-55, le FLN était peu, voire pas, connu. Le MNA de Messali Hadj ou l'Étoile nord-africaine de Ferhat Abbas l'étaient davantage. Mais si ces derniers étaient favorables à l'idée d'indépendance, ils n'adhèrent pas spontanément, et c'est un euphémisme, à la voie choisie par le FLN, lorsque l'on sait les terribles règlements de compte entre le FLN et le MNA. Un euphémisme quand on pense que Ferhat Abbas a décidé de rejoindre le FLN après l'assassinat de son neveu. La population ne connaissait pas le FLN et n'a donc pas adhéré spontanément, unanimement comme un seul homme, comme voudrait le faire croire une certaine écriture de l'histoire. Il est clair, qu'au fur et à mesure, la population a découvert les motivations du combat qui s'engageait. Un certain nombre d'Algériens ont rejoint de plus en plus nombreux le FLN, mais l'engagement n'a pas été unanime ni spontané au début, ni massif. Cela a été fait par vague, en fonction aussi de la politique française à l'égard de l'Algérie. Il est clair que plus on sentait la victoire approcher, plus il y avait plus de candidats.

Le deuxième aspect gênant pour l'Algérie dans l'histoire des harkis – harkis au sens générique du terme, qui englobe à la fois les supplétifs, les francisés, les militaires de carrière, tous ceux qui au fond, pour une raison ou une autre, étaient menacés par le FLN – réside, justement, dans l'hétérogénéité de la population qui est englobée aujourd'hui derrière ce terme. Parce que si l'on commence à parler des harkis, il faut aussi montrer la diversité que recouvre ce terme. Il faut aussi parler des anciens militaires. Il y avait des familles où l'on était militaire de carrière, de génération en génération. Parler des harkis, c'est aussi parler des notables, des caïds, des bachagas, c'est parler de cette élite francisée et notamment de ceux qui étaient naturalisés. L'État algérien va même plus loin, il veut gommer toute

la période 1830-1962, comme si la colonisation n'avait pas existé. Parler de l'histoire des harkis, c'est aussi rappeler que pendant plus d'un siècle il y a eu une coexistence entre Européens et indigènes, même si cette dernière n'a pas toujours été pacifique (il y a eu des révoltes, des répressions sanglantes). Certes, la conquête n'a pas été menée par des enfants de chœur. On sait que le colonialisme par essence est un système violent et injuste. Mais il faut simplement se souvenir que des gens comme Jules Ferry ou Jean Jaurès soutenaient l'expansion colonialiste, estimant que la France avait une œuvre civilisatrice à mener. Si on veut analyser les faits, il ne faut pas les juger à partir d'aujourd'hui confortablement installés dans nos fauteuils mais se mettre aussi dans le contexte. Toujours est-il que pour l'Algérie, il ne faut pas parler de cette période, il n'y a pas eu de coexistence. Or il y en a eu, même s'il y a eu peu de mariages mixtes, même s'il y a eu peu de naturalisations, il y a eu des contacts et des apports mutuels entre indigènes et Européens. Cette population francisée n'était pas forcément contre l'idée d'indépendance, mais elle pensait que l'on pouvait y aller autrement, avec la France plutôt que contre elle. En restant avec l'armée française, elle n'avait pas le sentiment de trahir son peuple mais au contraire pensait servir de lien entre les deux communautés pour que les choses se passent le moins mal possible.

Une troisième contrevérité a trait aux raisons mêmes de l'engagement. Oui, certains pensaient que l'on pouvait arriver à l'indépendance autrement, parce qu'ils se sentaient français. Mais la raison première est qu'ils se sont engagés en réaction à la violence du FLN. La guerre d'Algérie est une guerre terroriste où la violence est la première arme des terroristes. On trouve très clairement dans les tracts du FLN qu'il ne peut pas y avoir d'hésitants. On trouve ces phrases terribles : « *il ne suffit pas de tuer, il faut horrifier* ». Face à cela, avec l'importance du sens de l'honneur et de la famille, il est bien évident que quand on assassine quelqu'un de votre famille, la question ne se pose même pas. Il est très important, je crois, de garder ce contexte de guerre subversive et de violence pour amener le peuple à soutenir bon gré mal gré le FLN. On pourrait en parler longuement. Je citerai seulement Mouloud Feraoun, assassiné par l'OAS en 1962, qui, à mon sens, a le mieux parlé de la guerre d'Algérie : « *les suspects tombent au détour des chemins, à la descente*

des cars, à l'intérieur des cars, dans les villages, les marchés, les villes, ils tombent partout. En attendant qu'ils donnent la puissance aux fellagas, Dieu donne surtout la peur à tous les autres ».

Enfin, un dernier élément peut expliquer le silence algérien. Les massacres qui suivirent l'indépendance. Après le 19 mars 1962 et les accords d'Évian, le FLN a tenu un double langage. Il était dit, dans les grandes lignes, n'effrayons pas les Harkis, prêchons le pardon, on verra bien après. On a vu, hélas. Bien sûr des actions commises contre des supplétifs, mais pas seulement : contre des notables, contre des fonctionnaires qui n'avaient pas voulu démissionner de leur poste et leurs familles. Des exactions ont commencé dès l'après 19 mars, mais de façon assez limitée. Après l'indépendance, on décompte entre 10 000 et 150 000 victimes, selon les sources et les estimations. Mais peu nous importe, l'horreur des faits n'est pas proportionnelle au nombre de victimes. Les historiens sont aujourd'hui sur une fourchette comprise entre 40 000 et 70 000. Je crois que cela est suffisamment horrible sans qu'il n'ait besoin d'en rajouter. Ces massacres furent souvent commis par les « marsiens », en référence au 19 mars 1962. C'est-à-dire des gens qui au fond étaient assez prudents et qui, après le Cessez-le feu, volent au secours de la victoire, essaient de faire oublier leur attentisme jusque-là. On le sait hélas, ce n'est pas propre à la guerre d'Algérie. Il y a toujours plus de héros après la guerre qu'au début. Je ne reviendrai pas sur les horreurs de ces massacres, ils ont été abondamment décrits. Mais je ne peux pas m'empêcher quand même de penser à Michel Foucault, qui dans *Surveiller et punir*, parle du supplice. Parce que les harkis n'ont pas été jugés, bien sûr, ni simplement exécutés. Ils ont réellement été suppliciés, c'est-à-dire ébouillantés, écartelés, découpés, obligés de déminer à mains nues, enterrés vivants. Je cite pour cela Michel Foucault : « *le supplice, que l'on croyait d'un autre temps, doit être démesuré pour que, par sa démesure même, le public ne se pose la question de la culpabilité du supplicié* ». Je crois que l'on est dans quelque chose de cet ordre-là.

Le silence de la France

Le silence de la France ensuite, parce que l'histoire de la communauté harkie gêne également la France. D'où une histoire longtemps refoulée, longtemps peu étudiée, même si il n'y a pas commune mesure avec ce qui a été fait en Algérie et les historiens en France n'ont pas l'interdiction de travailler sur ce sujet-là. Cette histoire gêne la France, parce qu'elle embarrasse son armée. Le dire ici, dans ce lieu symbolique des Invalides, prend évidemment une autre importance. Parce que les sous-officiers et les officiers, qui ont engagé des hommes, ont aussi engagé leur parole. Ils pensaient qu'ils pouvaient le faire parce qu'ils avaient reçu l'ordre du chef de l'État, en pensant que cette fois, on ne ferait pas le coup de l'Indochine. En Algérie aussi il fut demandé à l'armée de désarmer les harkis, par ruse parfois, ou par force et de ne pas les rapatrier. Quelques notes de préfets avaient pourtant prévenu : « *il n'y a pas de garantie possible ; la seule garantie est de les évacuer* ». Les harkis et les musulmans, pas au sens religieux mais au sens d'arabo-berbères, considérés comme profrançais par le FLN et donc menacés, représentaient avec leur famille plus d'un million de personnes. Le rapatriement de tous n'a jamais été envisagé, probablement parce que jamais souhaité.

Après il faut nous montrer un peu plus nuancés. Soyons justes, le rapatriement de ce million de personnes n'a pas été envisagé d'abord parce que le FLN prêchait le pardon et la réconciliation, et puis parce qu'objectivement très peu de harkis avaient le sentiment d'avoir quelque chose à se reprocher. Il avait été prévu de rapatrier environ 5% des harkis supplétifs, ceux qui pouvaient éventuellement craindre des représailles de la population. Mais les autres 95% avaient le sentiment d'avoir protégé leur famille et bien souvent d'avoir plutôt essayé de calmer le jeu entre les deux fronts. Ce qui est terrible dans cette histoire, c'est qu'on ne rapatrie pas des gens qui ont servi sous l'uniforme français, qui ont sauvé des vies françaises. Ce qui est intolérable, c'est que quand les exactions commencent, on n'accélère pas le rapatriement, au contraire ! C'est d'autant plus difficile à vivre pour les militaires de l'époque que ces massacres auraient pu être évités. L'armée française était présente jusqu'en juin 1964 et si elle était intervenue, elle aurait mis fin à ces massacres. Bien sûr Pierre Messmer nous dit qu'on n'a pas voulu intervenir

pour ne pas recommencer la guerre. Mais le FLN n'était pas prêt à recommencer la guerre. Bien sûr le droit d'ingérence n'existait pas, ce droit cher à Bernard Kouchner, mais je crois, qu'à l'époque, il aurait fallu l'inventer et l'utiliser. J'en profite pour rendre hommage à la mémoire du capitaine Khelif, mort il y a dix ans. Parce qu'il y a eu des gens qui ont désobéi sciemment. Le capitaine Khelif était à Oran et a appris qu'on était en train de massacrer un certain nombre de pieds-noirs. La hiérarchie savait. Sa conscience lui a dit d'intervenir. Et à travers lui de citer tous ces officiers, et pour reprendre Denoix de Saint-Marc, « *dans la vie, entre l'honneur et la discipline, il faut savoir choisir* ».

Un autre point gêne l'État français ainsi que les gaullistes : la position prise par de Gaulle. Elle ternit évidemment l'image du grand libérateur de la France qu'a été le général. J'ai eu à écrire l'article « Harki » dans le dictionnaire de la guerre d'Algérie. Ma conclusion était qu'il ne faut rien enlever à ce qu'a pu être le général de Gaulle avant la guerre d'Algérie, ni probablement après. Dans cette période algérienne, il ne faut pas oublier qu'il est revenu au pouvoir grâce à l'affaire algérienne, qu'il avait promis qu'il garderait l'Algérie française. Qu'un homme politique change d'avis, cela peut arriver. Chacun peut évoluer au gré d'éléments nouveaux, ce n'est pas cela qui est critiquable. Ce qui l'est, c'est que quand on change d'avis, il faut en mesurer et en assumer les conséquences. Pourquoi le général de Gaulle a-t-il refusé de rapatrier les harkis ? Très honnêtement c'est encore un des rares points qui n'est pas très clair. On dit qu'il y avait trop de partisans de l'OAS, qu'il pensait qu'ils n'étaient pas capables de s'intégrer. Je pense que c'est une piste que les historiens doivent creuser. Je crois que pour le général de Gaulle, ce n'est pas du racisme là où on l'entend aujourd'hui, il y avait une trop grande différence culturelle entre les indigènes et les Français.

L'État français n'a pas non plus à se glorifier de l'accueil de ceux qui ont pu être rapatriés, soit dans le rapatriement officiel, soit par les officiers qui ont désobéi, notamment les chefs de SAS qui ont tout fait pour rapatrier leurs hommes. Leur accueil n'a pas été digne de la République, dans des camps de toiles à Rivesaltes ou Bourg-Lastic. Cette solution, si elle n'avait duré que quelques mois comme une période d'adaptation, n'était pas inutile, et même rassurante.

Ce que l'on peut reprocher en revanche, c'est que la transition a trop duré. Et que quand vous enfermez les gens trop longtemps loin de tout, cela veut dire une scolarisation des enfants en vase clos et un échec scolaire programmé, puis une insertion professionnelle difficile. Du coup on a le sentiment que c'est la double peine : après avoir abandonné les parents en Algérie, on abandonne socialement les enfants en France.

Le silence des harkis eux-mêmes

Que les États français et algériens ne veuillent pas parler des harkis, après tout, pourquoi pas, on vient d'en voir les raisons. Mais pourquoi les français musulmans eux-mêmes, les enfants des anciens harkis n'en ont-ils pas parlé plus tôt ?

Les harkis sont paysans, ils n'ont pas forcément d'éducation, la culture pour s'exprimer. Et puis surtout, ils ont d'autres priorités : s'installer, apprendre la langue, s'occuper de la famille. Quant à l'élite francisée, les anciens militaires, les naturalisés, ils avaient le bagage culturel pour le faire. Certains ont fait de brillantes carrières dans l'armée, la haute fonction publique, mais je crois qu'eux aussi ont été pris par leur carrière, peut-être par l'envie d'oublier. Et ils ne se sentaient peut-être pas les mieux placés pour parler des harkis, parce que tout les en séparait. Il a fallu attendre que les enfants soient en capacité de le faire. Et quand ils ont été en âge de le faire, ils ont été pris dans un carcan idéologique. On les a enfermé dans un piège historique redoutable puisqu'on leur a donné de choisir entre traître à l'Algérie et fidèle patriote français. Quand on creuse bien, ce n'était aucunement l'un mais pas tout à fait l'autre. Ils ont eu du mal à s'en défaire.

Conclusion : La vérité est en marche

On devine bien que l'histoire des harkis embarrasse politiquement autant la gauche que la droite. Les gaullistes peuvent difficilement intervenir dans le débat sachant la responsabilité du général de Gaulle. Et la gauche ne pouvait pas entendre cette histoire pendant

longtemps : ils avaient soutenu le FLN, comme une nécessité à l'évolution du Tiers-monde. Et certains ont encore du mal à admettre que l'opprimé soit si vite devenu oppresseur et que, même si l'Algérie s'appelle officiellement République démocratique populaire et socialiste, la démocratie est encore loin. Mais on peut être optimiste aujourd'hui, cinquante ans après. Les choses changent ici mais aussi en Algérie. Ici par ce que les archives s'ouvrent et qu'il y a une génération de nouveaux chercheurs qui continue. Petit à petit on va savoir plus de choses. En Algérie, j'ai un peu plus de doutes tant que le FLN sera au pouvoir. Mais je crois très honnêtement en conclusion, que cinquante ans après, il est enfin possible d'analyser les faits avec plus de raison que de passion. Il est enfin possible de passer de la mémoire blessée à une histoire apaisée, d'imaginer une sorte d'amnistie générale – mais une amnistie sans amnésie –, et donc de dépasser ces silences, d'aller au-delà de tout ce que l'on nous a caché ou déformé sur la guerre d'Algérie en général et les harkis en particulier. En conclusion de mon livre, je reprenais la phrase de Nietzsche : « *les vérités que l'on tait deviennent vénéneuses* ». Il est temps d'arrêter d'empoisonner l'avenir des relations franco-algériennes, de rester vigilants, certes, face aux réécritures, mais de rester optimistes. La vérité est en marche et comme disait Zola, « *quand la vérité est en marche, rien ne l'arrête* ».

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME JOURNÉE, 30 NOVEMBRE

M. Hamlaoui Mekachera,
ancien ministre, vice-président de la fondation

Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames et messieurs les intervenants, mesdames et messieurs, je voudrais tout d'abord vous exprimer le plaisir et l'intérêt que nous avons de participer à ce colloque, qui nous réunit aujourd'hui autour d'un thème qui représente un réel intérêt pour notre fondation.

Les échanges qui ont eu lieu hier attestent bien de l'intérêt de la salle. Je me permets de remercier le président Grasset, les membres du conseil d'administration et membres du conseil scientifique, d'avoir choisi un tel thème. C'est la raison d'être de la fondation. Harkis, dans le sens générique du terme : harkis dans des unités militaires d'active, mais également les GMS au sein des SAS¹, les agents temporaires occasionnels (ATO) recrutés par les services de sécurité et la police. Pour cela nous aurons le plaisir d'écouter ce matin quatre orateurs. La première prise de parole sera celle du général Maurice Faivre, historien connu et reconnu dans le domaine spécifique de la guerre d'Algérie, notamment de l'histoire des harkis et assimilés. Auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet, le général Faivre nous parlera du recrutement des harkis, des motivations et de leur rôle durant la guerre. La deuxième prise de parole sera celle du colonel Rémi Porte. Officier d'active, docteur en histoire, habilité à diriger les recherches en la matière, le colonel Porte s'est spécialisé sur les théâtres d'opérations extérieures. Il est l'auteur notamment de la publication toute récente du « Dictionnaire de la Première guerre mondiale ». Le colonel Porte nous parlera de la présence des

1. Groupes mobiles de sécurité, Sections administratives spécialisées.

Harkis dans le dispositif militaire français, avec les ressemblances et les différences au sein de l'armée d'active. Le troisième intervenant sera Monsieur Jordi, historien, chercheur spécialiste de l'histoire des migrations en Méditerranée. Monsieur Jacques Jordi a publié et a dirigé plusieurs ouvrages et articles de référence. Il nous parlera d'un épisode douloureux pour le moins, le désarmement et l'abandon des harkis. Une des phases les plus difficiles de la guerre d'Algérie. Le quatrième intervenant est un grand témoin, le général François Meyer, qui a servi comme jeune lieutenant à cette époque, dirigeant des unités au sein desquelles de nombreux harkis. Nous serons très attentifs à ce que va dire le général Meyer, s'agissant de l'obligation morale qu'un certain nombre d'officiers ont eu à cœur d'accomplir envers les harkis. Ils ont réussi en cela à rapatrier un certain nombre de harkis, rapatrier de fait et non de droit, vous aviez bien compris. Voilà, mesdames et messieurs, comment cette matinée va se dérouler.

L'ENGAGEMENT DES HARKIS

Général (2S) Maurice Faivre
Historien, docteur en histoire

Le recrutement Situation de novembre 1954

Pour comprendre les conditions du recrutement des supplétifs de la guerre d'Algérie, il convient de se rappeler le contexte historique de novembre 1954 :

- un soulèvement sporadique, de peu d'amplitude (10 victimes) ; minimisé par le gouvernement français, il inquiète les autorités locales qui se souviennent du 8 mai 1945 et de l'agitation nationaliste observée par les services (*SLNA*) du colonel Schoen,
- des moyens de sécurité très insuffisants dans le bled : 56.000 hommes disponibles, et seulement 9 bataillons de tirailleurs, alors que 12 bataillons et 4 régiments de spahis sont encore en Indochine,
- 6 millions de ruraux dispersés sur un territoire utile de 300.000 km² (plus 2 millions de km² au Sahara).

L'inquiétude de la base a suscité des initiatives sécuritaires, telles que - le *dispositif restreint de sécurité*, sorte de défense en surface institué en 1952 pour éviter la formation de milices non contrôlées – les *unités territoriales* planifiées en 1953 – le recrutement de goumiers par le préfet de Constantine - le corps de *police supplétive* envisagé par le directeur de la Sécurité Jean Vaujour à l'été 1954.

Premières réactions

Le 1^{er} novembre, la première réaction est celle de l'ethnologue Servier, qui fait distribuer 50 fusils aux fidèles de l'Agha Merchi, pour la défense de la localité d'Arris dans l'Aurès.

Le 1^{er} décembre, le Gouverneur Léonard transmet à Paris le projet de Vaujour ; approuvé par François Mitterrand, le 11 janvier 1955, il revient à constituer 34 *Groupes mobiles de protection rurale*, sur le modèle des CRS ; recrutés en priorité parmi les anciens combattants musulmans, ils ont un solide encadrement européen.

Les décisions suivantes sont également inspirées par la base, et en particulier par le général Parlange : nommé par Soustelle, en avril 1955, responsable civil et militaire des Aurès-Némentchas, cet adepte de la politique de pacification de Lyautey prend dès l'été des mesures efficaces : encadrement des populations par des officiers des Affaires indigènes et sahariennes, regroupement spontané ou négocié des douars isolés, transformation de l'autodéfense d'Arris en harka mobile de 150 hommes. Ces initiatives locales sont exploitées :

- par le Gouverneur Soustelle qui crée en septembre 1955 à la fois les *Sections administratives spécialisées*, dont les officiers reçoivent mission de reprendre le contact des populations, et les *Unités territoriales* chargées de la protection des points sensibles,

- par le général Lorillot qui en février 1956 officialise la mise en place d'une harka par Quartier,

- par Robert Lacoste, qui en août 1956 prescrit aux préfets de développer autodéfenses et harkas.

Organisation, effectifs, armement

C'est donc en 1955-56 que commence le recrutement des 4 organisations de supplétifs :

- les GMPR chargés d'assurer la protection de certaines localités, et qui deviendront plus opérationnels en 1959 sous le nom de *Groupes mobiles de sécurité*,
- les *maghzens* de 20 à 50 hommes qui protègent le bordj des SAS,
- les *groupes d'autodéfense* (GAD) qui assurent la protection statique des villages,
- les *harkas* qui ont une mission offensive auprès des unités régulières de l'armée.

La première courbe montre comment les effectifs ont été maintenus grâce à la montée en puissance des supplétifs et au transfert en Algérie des unités du Maroc et de Tunisie. La courbe présentée à l'exposition des Invalides (d'après un projet personnel) montre le progrès des recrutements jusqu'en 1961 où l'on atteint l'effectif maximum de 800 harkas, 2.000 autodéfenses, 100 GMS, 740 SAS ET SAU, soit avec les soldats appelés et engagés, un total d'environ 220.000 Français-musulmans. Cette progression des effectifs a été entravée en 1955-1956 par la montée en puissance de l'ALN, qui reçoit des tonnes d'armement (20.000 fusils de guerre) de l'extérieur. Les actions de propagande et le terrorisme du FLN provoquent des désertions qui obligent le commandement à transférer en métropole quelques bataillons de tirailleurs, et qui entravent le recrutement des appelés et des supplétifs. Le quadrillage du territoire, réalisé grâce aux renforts militaires, la bataille d'Alger et le blocage des frontières permettent de rétablir la situation en 1958 et d'associer les musulmans engagés à la lutte contre l'ALN.

C'est ainsi que l'armement des harkas, initialement à base de fusils de 8mm et de fusils de chasse, est remplacé en mars 1958 par des armes de guerre individuelles et collectives, et que les harkas sont peu à peu des unités combattantes, amalgamées, employées et logées au côté des unités régulières. Recrutés initialement à la journée, les harkis deviennent des permanents de la défense. En 1959, le général Challe créera les *commandos de chasse* qui prolongent les opérations des *Réserves générales* et qui ont pour mission de rechercher les *kati-*

bas et de diriger sur elles les feux terrestres et aériens et les unités d'intervention.

Evolution et initiatives

Il est illusoire de penser que les conditions du recrutement sont identiques dans toute l'Algérie ; chaque responsable de Secteur militaire adopte les dispositions requises par la situation locale. C'est ainsi que dans l'Aurès, on multiplie les formations : en un an, 3 harkas, 6 GMPR, 4 maghzens, une dizaine d'autodéfenses. Dans la petite Kabylie du Bou Sellam, des regroupements spontanés se produisent en mai 1956, en réaction aux massacres perpétrés par le colonel Amirouche (nuit rouge de la Soummam). Le bachaga Boualam forme lui-même, en juillet 1956, l'autodéfense des Beni Boudouane, avant de la transformer en harka de 300 hommes placés sous le contrôle du capitaine Hentic. Ce n'est qu'en 1959 que le colonel Bigeard charge le capitaine Georges (Grillot) de fonder à Saida une harka comptant 30 % de rebelles ralliés. C'est en avril 1959 que les hommes de l'Oued Berd s'enfuient de leur village pour rejoindre la harka du 20^e dragons.

Il faut également signaler de nombreuses initiatives, aux objectifs plus ou moins ordonnés :

- les tentatives ratées de contre-maquis de la Force kabyle, de Kobus et du général Bellounis, alors que les *Forces auxiliaires franco-musulmanes* du colonel Si Chérif sont une réussite,
- la harka de femmes du capitaine Ontrup à Catinat, et les musulmanes des *Equipes médico-sociales itinérantes*, pacificatrices sans armes
- les *bleus* du capitaine Léger, qui a retourné les groupes de choc du FLN à Alger,
- les *éclaireurs spéciaux* du colonel Lemonnier dans l'Est constantinois,

- les *Centres d'éducation civique et militaire*, et la *Fédération amicale des Unités territoriales et des autodéfenses* de Challe,
- les *SAS renforcées du plan Victor* en 1959, qui concrétisent l'*autodéfense active* des Quartiers,
- les *Détachements avancés des territoires de l'Est et de l'Ouest* (DATE-DATO) formations clandestines d'infiltration en Tunisie et au Maroc,
- la *Force de police auxiliaire*, créée à Paris par le capitaine Montaner en novembre 1959,
- le *Front algérien d'action démocratique* confié en août 1960 au Service Action.

Motivation des engagements

Le problème de la motivation fait l'objet de contestations entre ceux qui considèrent les harkis comme des traîtres, ceux qui les considèrent comme des partisans de l'Algérie française ou de l'indépendance. En fait leurs motivations sont partagées entre les options patriotique, autoritaire alimentaire et sécuritaire.

Quatre options

Une minorité de francisés s'est engagée par fidélité au drapeau et aux valeurs de démocratie.

Les compromissions des autorités militaires sont réelles, mais le cas des violences exercées sur Saïd Ferdi est exceptionnel.

Dans la situation de pénurie de l'Algérie, l'option alimentaire ne peut être écartée, mais elle est liée au maintien de la prospérité que la France assure dans les villages.

L'option sécuritaire est motivée par les exactions et les injustices imposées par le FLN, et que Mohamed Harbi a rappelées : « *les méthodes répressives et les injustices du FLN apparaissent comme les motifs principaux de l'engagement massif des harkis* ». Il semble bien que la majorité des supplétifs s'est engagée pour protéger leur famille et maintenir la paix dans les villages.

Ethnographie

Mohamed Harbi a montré également *l'existence en Algérie de forces sociales indifférentes à l'idée de nation*; la population des campagnes était davantage attachée au clan et à la famille qu'à la notion d'indépendance. L'idée nationale a pu inspirer des responsables élus, ou des évolués touchés par la propagande du FLN, tels que Youcef du Commando Georges ; elle ne touchait pas la majorité rurale des harkis. Mohammed Harbi confirme que « *le nationalisme algérien n'a trouvé son unité qu'en 1962* ».

Il est vrai qu'il y a eu une tentative de politiser les masses rurales : en octobre 1959, le général Challe a créé des *centres de formation pour les responsables d'autodéfenses*, lesquels deviendront en décembre 1959 les adhérents de la *Fédération amicale des unités territoriales et des autodéfenses*. Ainsi serait réalisé le grand *parti de la France*, parti intercommunautaire. Cette initiative n'a pas été suivie fermement par le général Crépin, et son objectif de politisation patriotique des masses a été abandonné.

Il faut donc souligner l'importance du lignage, de la tradition ethnique et de l'action des chefs tribaux sur la fidélité des populations. C'est le cas du bachaga Boualem qui a maintenu son autorité sur un territoire de 350 km². C'est aussi le cas de l'agha Merchi à Arris, qui a opposé plusieurs clans des *Ouled Daoud* aux *touabas* dirigés par Mostefa Benboulaïd. Cette influence, initiée par Jean Servier a été poursuivie par le général Parlange et par les officiers tels que le capitaine de Carpentier, resté SAS de 1956 à 1962, qui a contrôlé le regroupement des Kimmel et obtenu le ralliement du chef Adjoul Adjoul.

Le facteur ethnographique, avant Mohammed Harbi, a été mis en valeur par Jean Servier, qui en 1956 a découvert le faux montage de la Force Kabyle, a déjoué la manipulation d'une djemaa et qui en 1957, inspecteur de l'opération Pilote, a mis sur pied des *compagnies légères d'Afrique* dans le Zaccar.

Le rôle opérationnel des harkis

Certains commentateurs (LDH) mettent en doute le rôle militaire joué par les supplétifs d'Algérie. Le général de Gaulle lui-même a pu déclarer qu'ils ne servaient à rien et se moquer de *ces soldats de pacotille qui faisaient la parade devant la porte des SAS*. Quelques officiers ne faisaient pas confiance à leurs subordonnés musulmans et multipliaient les contrôles de sécurité. Or ces jugements sont contredits par la qualité des combattants, les déclarations des officiers, par les bilans opérationnels obtenus sur le terrain, et par le taux des pertes au combat.

Qualité des combattants musulmans

La mobilisation sélective de combattants d'Afrique, limitée par rapport à la ressource démographique, procure aux armées françaises un appoint d'effectifs conséquent lors des deux guerres mondiales, des guerres d'Indochine et d'Algérie. Cette participation varie selon les territoires d'origine, Afrique du Nord ou Afrique noire.

Leur rusticité, leur aptitude au combat en montagne et dans le désert, en font des combattants redoutables, qui doivent être bien encadrés pour éviter les excès. Les taux de pertes confirment leur courage au combat.

Les relations entre les cadres militaires et les soldats d'Afrique se caractérisent par la fidélité au chef, qui n'est pas exempte de paternalisme, par la fraternité d'armes et le souci de promotion humaine. Les officiers sont parmi les premiers à développer la connaissance scientifique des populations indigènes. Admiratifs envers la piété des musulmans, ils observent avec inquiétude la

montée de l'islamisme. Ils sont attachés à leurs subordonnés, défendent leurs intérêts quand ils sont traités de façon inégalitaire, et s'opposent aux politiques d'abandon.

Pendant la guerre d'Algérie, les *maghzen* et les autodéfenses ont quadrillé le territoire et participé à toutes les missions de maintien de l'ordre, de contrôle et d'encadrement des populations. Les harkas amalgamées, et à l'occasion les GMS, ont pris part aux opérations de contre-guérilla : surveillance du terrain par *chouf*, patrouilles et embuscades, ratissages et bouclages. Les commandos de chasse, agissant par nomadisation, ont contribué à l'élimination des groupes rebelles qui avaient échappé au plan Challe. Certaines unités spécialisées enfin ont reçu des missions de combat urbain et d'infiltration, en liaison avec les forces de police et le service Action.

Ces capacités seront développées par les exposés du colonel Porte et du général François Meyer.

Le jugement des officiers reconnus pour leur compétence

En février 1958, les Commandants de Corps d'armée et de Divisions, *unanimes à reconnaître les services rendus par les harkas, estiment nécessaire leur accroissement...Instrument indispensable de la pacification, les harkas sont la préfiguration de la participation effective de la masse musulmane à la lutte contre la subversion.*

Le général **Parlange** écrit : *«Très vite, nous fûmes frappés par la valeur combattive de ces hommes courageux ; ils se montrèrent aussi capables d'attaquer et de pourchasser vigoureusement les rebelles que de défendre leurs propres familles et leurs biens.*

Alors on décida de les armer plus fortement et de les encadrer. Les premiers résultats obtenus furent convaincants, le contact fut repris avec des populations jusque-là abandonnées à elles-mêmes, les exactions rebelles se raréfèrent, la sécurité locale s'améliora...la confiance et l'espoir renaissaient.

Quant à la combativité des premiers harkis, on put en juger sur le fait qu'ils perdirent en quatre ans la moitié de leurs effectifs».

Jugeant les GMPR, le gouverneur **Soustelle** estime que « *chacun a eu son histoire, souvent tragique, souvent héroïque... Ces Arabes, ces Berbères ne haïssaient pas la France, ils se sont battus et souvent sont morts pour elle à côté de leurs camarades de métropole* »

« *Les musulmans sont les meilleurs chasseurs de fellagas...ils sont ardents et sûrs dans la mesure où ils sont bien commandés* », affirme le général **Challe**.

Le général **Olié**, qui en 1956 s'était appuyé sur les *djemaas* pour lancer la formation de supplétifs en Kabylie, estime en 1959 les harkis du Constantinois « *ardents au combat, faciles à commander... Souvent amalgamés, ils ont pris conscience de leur rôle sur le plan opérationnel* ». Le général **Vézinet** confirme que les harkis « *éléments solides, sont déterminés au combat contre le FLN qui est leur ennemi personnel* » (2 T94).

Les harkis constituent un important appoint, estime le général Massu, dont la qualité et la valeur opérationnelle conditionnent l'emploi...leur loyalisme dépend de notre attitude et de notre constance. Le général **Crépin** souligne *l'aptitude des commandos à poursuivre les rebelles dispersés en terrain difficile...Le harki est pour lui l'auxiliaire direct du combattant régulier, grâce à sa rusticité, sa connaissance de l'adversaire, ses liens avec la population.*

Pour le général **Gouraud** à Constantine, « *les harkis sont bien adaptés aux unités...leur fidélité est éprouvée, ils sont attachés à leur chef direct...inquiets de l'avenir, et soucieux du sort de leur famille* ». Selon le général **de Pouilly** à Oran, *les musulmans donnent satisfaction, ils sont sensibles à l'absence de toute discrimination raciste, et à la fraternité réalisée.*

Le général **Crémère**, qui dans le Secteur de Bordj-bou-Argeridj disposait de 1600 harkis, les classa en trois catégories: *Fortement armée, la première comptait une dizaine de harkas constituée par les hommes d'une même tribu, voire d'une même famille...D'un niveau*

opérationnel remarquable, il n'était pas rare de les associer aux opérations de Secteur. La 2ème catégorie concernait des harkas encadrées par quelques militaires français...elles participaient aux opérations de fouille et de bouclage. On en comptait une vingtaine. La 3ème catégorie s'apparentait plutôt à des autodéfenses renforcées. Ces harkas constituaient pour nous la première et irremplaçable source de renseignements.

« Les harkas n'étaient pas des unités d'assaut, écrit le général François Meyer, chef du commando Griffon dans le Sud-Oranais. Mais elles constituaient une infanterie légère, rustique, sobre et résistante, connaissant bien son terrain, la langue et les usages de sa région, et excellente dès lors qu'il s'agissait d'observer et de détecter le moindre mouvement insolite, de débusquer et de poursuivre l'adversaire...Sait-on combien de fois, des troupes régulières, et même réputées, tombées comme d'autres en embuscade, n'ont retrouvé leurs agresseurs et repris leurs armes que grâce à l'engagement de harkis, guetteurs, pisteurs ou interprètes ». Selon le colonel Quinart, le commando Griffon « tient un rôle des premiers plans dans l'activité opérationnelle du Secteur de Géryville....Les djounoud sont rattrapés et abattus, l'armement perdu récupéré.

En juin 1956, le colonel **Menuet** constate le ralliement de villages qui constituent des autodéfenses opérationnelles dans la Kabylie du Bou Sellam.

En 1959, le lieutenant **Bichon**, chef de la SAS de Medina dans l'Aurès, obtient le ralliement de 12 puis de 20 rebelles avec armes de guerre.

Autres supplétifs spécialisés dans le renseignement, *les éclaireurs spéciaux* du colonel **Lemonnier** travaillent au profit du colonel Ruat du CCI. *Composés en partie de ralliés, ils utilisent toutes les ruses de guerre pour pénétrer les réseaux ennemis. Cette tâche ingrate du renseignement est suspectée de toutes les perversités ; l'usage de la torture est exclu. Les interrogatoires se déroulent sans précipitation ni brutalité.*

Les harkas, selon le colonel Geminel, commandant le Quartier des Portes de Fer, faisaient partie intégrante du dispositif militaire du Quartier...Plusieurs étaient commandées par les maires des villages, telle la harka adaptée au commando de chasse V64, et dont le chef était

le maire d'Harraza, dit «le Lion de la montagne». Les harkas menaient souvent des opérations indépendantes, de jour et de nuit, sous l'autorité de leurs chefs, en général pour recueillir des renseignements auprès des populations...Elles participaient au combat des compagnies, à l'intérieur des sous-quartiers. A chaque opération mettant en jeu le bataillon complet...elles étaient souvent intégrées aux compagnies, pour remplacer les effectifs qui devaient être laissés à la garde des postes...

Les auxiliaires de la X^o Légion de gendarmerie « constituent un appoint appréciable grâce à leur connaissance du pays, des gens et de la langue ».

Le capitaine **Ontrup** rappelle que la SAS de Catinat « décida d'armer 18 femmes, qui devinrent vite des tireurs chevronnés...le couronnement fut une sortie à 5 km en zone interdite..Par la suite les femmes participèrent à quelques protections de convoi...Traitées de sâles Françaises, elles devenaient les informatrices les plus sûres pour la SAS et le 2^{ème} Bureau ».

Le général **Bienfait** évoque la première SAS créée à Ain Taier. « Il faut d'abord mettre sur pied un maghzen. Ce groupe de supplétifs va très vite devenir un unité de combat digne des traditions de l'armée d'Afrique. Trois d'entre eux seront tués au combat, onze seront blessés et 18 citations attribuées à ces montagnards qui n'avaient demandé qu'à vivre en paix ».

Le colonel **Gélinet**, Cdt le quartier des Portes de fer, avait sous ses ordres plus de 600 supplétifs. Plusieurs harkas étaient commandées par les maires des villages et menaient souvent des opérations indépendantes.

1961 l'effectif atteint 240 hommes. Il a rétabli le calme dans le Secteur de Saida et intervient dans les Secteurs voisins.

Charles **Jeantelot**, commandant des Affaires musulmanes avant d'être ambassadeur, observe *l'endurance et la fidélité des harkis, combattants du premier rang et de la dernière cartouche, valeureux auxiliaires des unités régulières en opérations.*

Le général **Communal**, cdt la zone ouest oranaise, reconnaît les mérites du commando Yatagan de la DBFM.

« Toujours prêt toujours sur le terrain, infatigable, poursuivant inlassablement les rebelles, il a fait preuve d'une activité débordante, d'un mordant exceptionnel ».

Bilans, pertes et fidélité

Les harkas agissant en liaison avec les unités régulières, il n'est pas possible de proposer un bilan opérationnel total, qui d'ailleurs varie selon les secteurs. On ne peut citer que des estimations partielles (dont une de l'ALN) et préciser les missions réussies de quelques unités spéciales.

Dans la zone est constantinoise, le général **Beaufre** crée en 1956 des zones interdites et confie à des harkas d'autodéfense la sécurité des zones de pacification. *« Les résultats ne se firent pas attendre : le terrorisme fut en régression de 50 %. La sécurité était devenue absolue ».*

Cdt la SAS de Pirette, le capitaine **Charrié-Marsaines** fait un bilan en 1957-58 de plus de 200 sorties du maghzen, 20 à 30 rebelles tués, 10 blessés, 44 prisonniers et 43 armes récupérées.

Dans le Quartier des Portes de fer, le colonel **Geminel** *croit pouvoir dire que les harkas, ainsi employées, ont été très efficaces et ont pris leur part dans le bilan opérationnel du III/57 qui a causé aux rebelles des pertes sensibles (en 15 mois 138 rebelles hors de combat, 27 prisonniers, 74 armes récupérées).*

Le commando **Yatagan** de la DBFM a obtenu de remarquables résultats, mettant hors de combat près de 600 rebelles (dont 9 officiers et 10 sous-officiers), récupérant 79 armes, 30 postes radio, 15 mines, fouillant près de 400 caches.

Le Commando Georges est créé en 1959 par le capitaine **Georges Grillot**, à la demande du colonel Bigeard. Grillot contacte au *Centre de transit* un responsable du FLN, Youcef, qui est en désaccord

avec la direction embourgeoisée de Tunis. Il reçoit en 15 jours une centaine de volontaires, qu'il sélectionne. Il organise sa harka « *suivant les structures de l'ALN en 4 Katibas de chacune 3 sticks. Le lieutenant Youcef infiltre des agents dans l'OPA qui le renseignent sur les mouvements et ravitaillements de l'ALN* ». En 1960, les 150 hommes du Commando comprennent 30 % de ralliés, 40 % de militaires et 30 % de jeunes cooptés. Le Commando **Georges** réalise un bilan opérationnel de 1.000 rebelles abattus ou faits prisonniers.

Créée par le capitaine **Montaner** à Noël 1958, la *Force de Police auxiliaire* compte 250, puis 400 hommes. Deux compagnies sont implantées dans les hôtels du 13^e et du 18^e arrondissement de Paris, où elles sont en butte à de violentes attaques des groupes de choc de la *Fédération de France du FLN*, et à des accusations de sévices de la part du collectif des avocats. De juin à novembre 1961, la FPA a récupéré dans la région parisienne plus de 650 armes automatiques, des kilos d'explosifs, 150 grenades défensives et 40 bombes. Elle a mis hors d'état de nuire 500 responsables importants du FLN, dont un chef de wilaya et 191 membres de groupes armés. Elle a payé ce bilan par 27 de ses membres morts au champ d'honneur, 19 égorgés ou morts sous la torture, et 82 blessés. Au moment de l'indépendance de l'Algérie, le préfet Papon a reconnu la nationalité française des harkis de Paris et les a intégrés dans la Préfecture de Police.

Ces bilans partiels démontrent le courage et la détermination des supplétifs, il peut se mesurer au chiffre des pertes, qui atteint 3.200 tués au combat ou par attentat (3.600 si l'on ajoute les disparus. Ces chiffres sont des ordres de grandeur)

Quant à leur fidélité, elle est confirmée par le taux de désertion, qui est tombé de 1,1% pour les années 1957-58 à 0,4% pour l'année 1960. Seul le cessez-le-feu l'a fait remonter à 2,2%. Le total de 4.566 déserteurs représente 27 % du total des désertions. La grande majorité des déserteurs concerne les autodéfenses qui n'étaient pas contrôlées par l'armée.

Sans doute y a-t-il eu des tentatives de contact avec les rebelles, des trafics de munitions et de cotisations. Selon les archives du Service de sécurité (SSDNA), les affaires de collusion sont passées de 260 à 330 de 1960 à 1961, soit 21 à 27 affaires par mois. C'est très peu pour 150.000 supplétifs, et dans une ambiance de guerre civile où les familles étaient menacées.

Peut-on dire que les harkis jouaient double jeu, demande le colonel **Gelinet** ? *Je suis formel en donnant une réponse négative. J'avais entièrement confiance dans mes harkas et tous mes officiers partageaient ce pont de vue. Pendant toute la durée de mon commandement, il n'y a eu qu'un seul déserteur, non pour rejoindre le FLN, mais pour une histoire de femme.*

Une autre preuve de leur fidélité, qui dément la légende du double jeu inventée par le **général Buis** et plus récemment par une fille de harki (**Dalila Kerchouche**), est constituée par les massacres perpétrés par le FLN en 1962, et les supplices horribles auxquels ils ont été soumis.

Les historiens savent que des témoignages recueillis 40 ans après les faits doivent être confrontés à des documents et à des études sérieuses. Or l'auteur ignore les archives du commandant François, les thèses magistrales du sénateur Heinis et du sociologue Mohand Hamoumou, plus récemment celles de Boulhaïs et Moumen. Elle se réfère à des ouvrages contestables (l'un retiré de la vente pour plagiat, un article de l'Humanité, un mémoire de 30 pages dactylographiées). Ce travail de journaliste ne la met pas à l'abri d'erreurs historiques que les médias ont omis de relever.

L'accusation de double jeu n'est pas nouvelle. Le **général Buis** a été formellement contredit par ses adjoints, et par le **général Crémière** qui lui a succédé à Bordj-bou-Arredj. La proportion de 40 % de doubles jeux est manifestement ridicule quand on connaît le taux insignifiant des désertions et des collusions dans une guerre révolutionnaire.

Tahar Bouderbala¹. Les dures années du plan Challe

Texte de **Daho Djerbal** : La période du plan Challe est des opérations de ratissage demeure une des plus grandes épreuves qu'ait connue l'ALN mais aussi l'ensemble de ses réseaux de soutien et de ses forces auxiliaires...Comme dans toute révolution, l'enjeu central est le contrôle exercé sur le peuple. Parallèlement au plan Challe, dont l'objectif apparent était militaire, le plan de Constantine avait été lancé pour tenter de gagner les populations à une logique d'intégration économique et sociale...Les dirigeants des maquis voyaient bien que l'objectif final était de couper les unités de l'ALN des masses rurales qui constituaient leurs bases stratégiques, à les isoler pour pouvoir mieux les détruire....

Daho Djerbal : Avec le temps, l'étau de l'armée coloniale s'est mis à se desserrer. Mais les temps avaient changé et il fallait compter avec les unités de goumiers auxiliaires de l'armée française qui voyaient leurs rangs grossir.

Bouderbala : *Avec le temps, nous dûmes faire face en plus aux harkas qui connaissaient nos moeurs et notre mentalité. Ils arrivaient à démonter nos réseaux de soutien et retrouver nos relais. Ils montaient même contre nous des embuscades la nuit tombée. C'était des harkas recrutées sur place. Elles connaissaient le terrain aussi bien que nous. Ce n'était pas comme auparavant des unités d'autres régions affectées pour servir dans le Nord-Constantinois. A Katina on trouvait même des femmes dans les unités de harkas. Lorsque de Gaulle était venu faire sa « tournée des popotes », ce sont ces harkas avec des femmes en tenue militaire qui l'accueillirent..*

Djerbal : Avec ce retournement de la situation, les rapports hiérarchiques entre base et sommet ont été gravement perturbés. L'effet du rouleau compresseur de la nouvelle stratégie contre-insurrectionnelle a laissé de profondes blessures dans les rangs de l'ALN. Selon les dires des responsables du Nord-Constantinois, plus

1. Communication de l'historien Daho Djerbal au colloque du 7-8 octobre 2002 : *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*. Ed. Autrement. 2003. p.292 à 296. Bouderbala était chef de mintaka et membre du Conseil de la wilaya 2.

de la moitié des effectifs a été perdue. Les populations, elles aussi, ont du payer un lourd tribut.

Formations spéciales Infiltrations en ville d'Alger

Subordonné au colonel Trinquier en ville d'Alger, le **capitaine Léger** crée le *Groupe de renseignement et d'exploitation* (GRE) , composé d'agents clandestins, recrutés au *Centre d'hébergement* de Beni Messous. Il contacte des agents de liaison de la Zone autonome d'Alger. Délivrés de l'emprise de leurs chefs, un millier de terroristes travaillent désormais pour le GRE. C'est par ces liaisons qu'est conduite l'opération d'intoxication des wilayas III et IV ; désignée sous le terme de *bleuïte*, et par laquelle est introduite la suspicion qui conduit aux purges de l'été 1958. En novembre 1958, Léger est muté au 3° RPIMA où il forme la 5° compagnie de harkis, qui obtient d'excellents résultats sur le terrain.

Les détachements avancés des territoires de l'Est et de l'Ouest (DATE - DATO)

Créés par le CCI en 1958, les détachements avancés comptaient chacun 80 harkis spéciaux, encadrés par des paras du 11°Choc. Ils étaient chargés d'intervenir jusqu'à 30 km à l'intérieur de la Tunisie et du Maroc. Camouflés en fellaghas, des djich de 8 à 10 harkis effectuaient des harcèlements, minages et destructions contre des objectifs permanents (installation, radio, dépôt d'armes, entrées de camps, accès aux terrains d'exercice), des objectifs de circonstance (réunion des responsables, inspection d'une autorité) et des objectifs particuliers (élimination d'un personnage dangereux, discordes entre Tunisiens et Algériens). Ces opérations aller-retour de 12 à 24 heures, minutieusement préparées, étaient soumises au Premier ministre qui en décidait l'exécution. 180 à 200 raids ont été lancés vers l'Est et l'Ouest, au prix de pertes élevées. En 3 ans, une trentaine de harkis ont disparu ou ont été tués en Tunisie, et des centaines

d'hommes de l'ALN mis hors combat, sans compter les victimes des bagarres internes algéro-tunisiennes et algéro-marocaines ².

Les SAS renforcées des plans Victor et Arc-en-ciel.

Approuvées par Michel Debré, des SAS renforcées ont été chargées à partir de mai 1959, de prendre en main *l'autodéfense active* de Secteurs en voie de pacification. 16 Secteurs de l'Oranie, 5 de l'Algérois et 1 du Constantinois ont ainsi été confiés à des SAS, ce qui a permis de dégager 4 régiments et 4 bataillons réguliers qui ont alors été transférés dans le Corps d'armée de Constantine.

Le Service d'assistance technique aux musulmans d'Algérie (SATMA).

Parallèlement aux harkis de Paris (FPA), ce service est mis en place en 1959. Rattachés à la Préfecture de Police de Papon, sept anciens SAS sont chargés de quartiers de Paris et banlieue, où ils prennent contact avec les immigrés d'Algérie et s'efforcent d'améliorer leur condition (assainissement des bidonvilles et contrôle des hôtels meublés).

Le Front algérien d'action démocratique (FAAD).

Dernière initiative de Michel Debré, le ralliement en août 1960 de messalistes opposés au FLN. Encadrés par le Service Action du SDECE, ils ont commis quelques attentats à Paris, puis à Alger, et ont rejoint dans le Sud algérois, en juillet 1961, les restes des maquis bellounistes. Ravitaillés en armement par voie aérienne, et financés par le Délégué général Morin, ils ont combattu l'ALN jusqu'en décembre. Accusés de dérive OAS, ils ont perdu en septembre le soutien du gouvernement. Le dernier groupe d'Abdallah Selmi s'est rendu en juin 1962 au Président Farès de l'Exécutif provisoire, assisté du préfet Mahiou et du général Rouyer (ZSA).

2. Fiche des archives Ely 1K233/49 et témoignage de Jo Sohet. Ces renseignements sommaires nécessiteraient de nouveaux témoignages.

Conclusion

La diversité des situations dans toute l'Algérie a entraîné une grande diversité des organisations de supplétifs, qui n'étaient pas regroupés dans une structure unique, bien que certains aient pu considérer qu'ils représentaient le *parti de la France*. Leurs liens étroits avec l'armée française et la contre-guérilla en faisaient cependant une force d'appoint appréciable dans la lutte contre un ennemi commun. Ni collaborateurs ni traîtres, ils étaient des résistants contre le totalitarisme et la dictature du FLN, des victimes du fanatisme et non du colonialisme. C'est sans doute le malheur de l'abandon qui en a fait une communauté de destin, forgée par l'histoire.

Bibliographie sommaire

Archives militaires : séries 1H, 2T, 7T, 1R, K (archives orales), Services secrets, SDECE

Archives d'outremer : MA 340, CAB

Archives privées : Challe, Debré, Delouvrier, Ely (fiche sur les DATE-DATO), Lacheroy, Messmer.

AGERON Charles-Robert. *Le drame des harkis*. Revue du 20^e siècle. 4/1994, 10/1995, 10/2000

ANDOQUE Nicolas d'. *Paix et guerre en Algérie*. SPL 1964

BEAUFRE André, général. *La guerre révolutionnaire*. Fayard 1972

BENESIS DE ROTROU, colonel. *Commando Georges et l'Algérie d'après*. Dualpha 2008

BESNACI-LANCOU Fatima et Gilles MANCERON. *Les Harkis dans la colonisation et ses suites*. L'Atelier 2008.

BOISSIEU Alain de, général de. *Lettres personnelles* de juin et septembre 1993

BOUALAM bachaga. *Les Harkis au service de la France*. France-Empire 1964

BOUCHAIB Kaci. *Un jeune kabyle face aux horreurs de la guerre d'Algérie*. L'Harmattan 2013

BOULHAIS N. *Les harkis chaouia des Aurès*. Thèse 1996.

BOURDIEU Pierre et Abd. Sayad. *Le déracinement*. Paris Minuit 1964

Les troupes supplétives et auxiliaires dans l'armée française

- CHALLE Maurice, général. *Notre révolte*. Presse de la Cité 1968
- CHARBIT Tom. *Les harkis*. La Découverte 2006..
- CHAUVIN Stéphanie. *Des appelés pas comme les autres*. 20^e siècle, octobre 1995
- CORNATON Michel. *Les camps de regroupement de la guerre d'Algérie*. L'Harmattan 1998
- COURRIERE Yves. *La guerre d'Algérie*. Tome 1 et 2. R. Laffont 1990
- CRAPANZANO Vincent. *The harkis*. Chicago 2011
- CREMIERE Michel, général. *Le Secteur de Bordj-bou-Argeridj*. Histoire et défense. Montpellier 1/1993
- CUNIBILE Roger, colonel. *Dans la tourmente de l'Algérie en guerre*. Dualpha 2012.
- FAIVRE Maurice³³. *Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie*. L'Harmattan 1995.
- Les archives inédites de la politique algérienne*. L'Harmattan 2000
- L'action sociale de l'armée en faveur des musulmans*. L'Harmattan 2007
- L'affaire K comme Kabyle*. Guerres mondiales et conflits contemporains. avril 2001
- FERAOUN Mouloud. *Journal*. 1955-1962. Seuil 1962
- FERDI Said. *Un enfant dans la guerre*. Seuil 2001
- FLEURY Georges. *Nous les combattants d'Algérie*. Bourin 2010
- FREMEAUX Jacques. *La France et l'Algérie en guerre*. Economica 2002
- GAGET Robert, général. *Commando Georges, des harkis de feu*. J. Granger 1990
- GELINET Maurice, colonel. *Le quartier des Portes de Fer*. Casoar avril 1989
- GIRARDET Raoul. *La société militaire de 1815 à nos jours*. Agora 2001
- HAMOUMOU Mohand. *Et ils sont devenus harkis*. Fayard 1993
- HAMOUMOU et JJ.JORDI. *Les harkis, une mémoire enfouie*. Autrement 1999
- HARBI Mohammed. *Le FLN, mirage et réalité*. JA 1980
- La guerre est finie*. Le Monde du 4 mars 2003
- HAUTREUX François-Xavier. *La guerre d'Algérie des harkis*. Perrin 2013
- JAUFFRET Jean-Charles et Maurice VAISSE. *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*. Complexe 2001.
- KERCHOUCHE Dalila. *Mon père ce harki*. Seuil 2008

3. La plupart des témoignages cités (Anglada, Beaufre, Bienfait, Carpentier, Charrier-Marsaines, Communal, Cremières, Cunibile, Gelinet, Geminel, Gouraud, Massu, Olié, Ontrup, Sohet, Soustelle) sont extraits de ces ouvrages

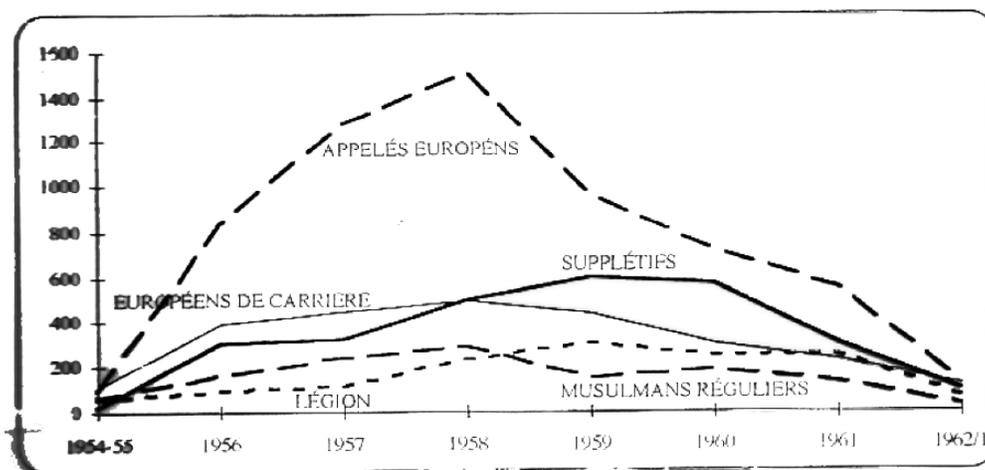
Les harkis, des mémoires à l'histoire

- LEGER Paul-Alain, capitaine. *Aux carrefours de la guerre*. A. Michel 1983
- LEMALET Martine. *Lettres d'Algérie*. JC Lattès 1992
- 8
- LEMONNIER Michel, colonel. *Les éclaireurs spéciaux*. Nouvelles éditions latines 2004
- MATHIAS Gregor. *Les SAS, entre idéal et réalité*. L'Harmattan 1998
- Vie et destin des supplétifs d'Hamam Melouane*. Revue française d'histoire d'outre-mer 2000
- MELIANI Abd-el-Aziz, colonel. *Le drame des harkis*. Perrin 1993
- MESSMER Pierre. *Après tant de batailles*. A. Michel 1992
- MEYER François, général. *Pour l'honneur, avec les harkis*. CLD 2005
- MEYNIER Gilbert. *Histoire intérieure du FLN*. Fayard 2002
- MORELLE Chantal. *Louis Joxe, diplomate dans l'âme*. Versailles 2008
- MOUMEN Abderhamane. *Rapatriés, pieds noirs et harkis dans la vallée du Bas-Rhône*. Thèse 2006
- LOUDINOT Georges, commandant. *Un béret rouge... en képi bleu*. Esprit du Livre 2008
- PAILLARD Jacques, général. *La SAS d'Arris*. RHA 6/1992
- PARLANGE Georges, général. Préface à *l'historique des GMS* de Claude Bréjot
- PEJU Paulette. *Les Harkis à Paris*. Maspero 1961
- PERVILLE Guy. *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*. Picard 2002
- La tragédie des harkis*. L'Histoire 7/1987
- SAINT-ESPES Pierre de. *Les commandos de chasse de la Gendarmerie*. SNAGG 7/1987
- SALAN Raoul, général. *Mémoires, Fin d'un empire*. Presse de la Cité 1970
- SAS Pierre (Charrié-Marsaines). *Vie d'un peuple mort*. 1961
- SERVIER Jean. *Dans l'Aurès, sur les pas des rebelles*. France-Empire 1955
- Adieu djebels*. France-Empire 1958
- STORA Benjamin. *La gangrène et l'oubli*. La Découverte 1991
- TEMPS MODERNES. *Harkis 1962-2012. Les mythes et les faits*. Sodis 2011
- THENAULT Sylvie. *Une drôle de justice*. La découverte 2001
- THEVENIN-COPIN G. *Plaidoyer pour la paix*. Mémoire de notre temps 2002
- TILLON Germaine. *L'Algérie aurésienne*. Perrin 2001
- TRINQUIER Roger, colonel. *Le temps perdu*. A. Michel 1978
- La guerre moderne*. Economica 2008

Les troupes supplétives et auxiliaires dans l'armée française

- VALETTE Jacques. *La guerre d'Algérie des messalistes*. L'Harmattan 2001
Le maquis Kobus, une manipulation ratée. Guerres mondiales et conflits contemporains.1998
- VAISSE Maurice. *Il n'est point de secrets*. Lavauzelle 1998. *Chapitre sur le FAAD*.
- VALAT Rémy. *Les Calots bleus et la bataille de Paris*. Michalon 2007
- VAUJOUR Jean. *De la révolte à la Révolution*. A.Michel 1985
- VILLATOUX Paul. *La guerre psychologique des origines à nos jours*. Esprit du Livre 2008
- WEIL Patrick. *La France et ses étrangers*. Gallimard 2004
- WITHOLDE WENDEN Catherine. *Qui sont les harkis ?* Hommes et migrations, septembre 1990.

TUÉS AU COMBAT ET PAR ATTENTAT



DÉSERTIONS DE COMBATTANTS MUSULMANS, total avec et sans armes

ANNEES	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	TOTAL	Sources
REGULIERS	34	413	1.389	964	1.042	846	623	832	6.144	EMA & EMI/1
SUPPLÉTIFFS	/	46	430	319	530	514	a 532	a 818	3.189	EMI/5
TOTAL	34	466	1.735	1.399	1.591	1.325	1.155	1.650	b 9.355	EMI/2
MOIS	1/62	2/62	3/62	4/62	5/62	6/62	7/62	8/62	9/62	TOTAL
REGULIERS	92	135	645	1.971	1.339	925	522	245	166	6.055
SUPPLÉTIFFS	136	108	503	550	44	17	19	/	/	1.377
TOTAL	228	243	1.148	2.521	1.383	942	541	245	166	15
										c 7.432

a=par différence entre lignes 1 et 3. b=dont 5.368 avec armes c= sans compter les 25.000 armes de la Force de l'ordre

Les totaux partiels ne sont pas exactement égaux à la somme des réguliers plus supplétifs.

PERTES DES SUPPLÉTIFFS

Sources	SUPPLÉTIFFS AU COMBAT		TUÉS	SUPPLÉTIFFS DISPARUS	HARKIS TUÉS	HARKIS DÉCÉDÉS	HARKIS DISPARUS
	EMI/5 IH 2456/4	EMI/1et 2 IH 1402/4 IH 1598/1	EMI/5 IH 2456/4	EMI/1 IH 1306-20- et 1406/4	EMI/1 IH 1306-20- et 1406/4	EMI/1 IH 1306-20 et 1406/4	EMI/1 IH 1306-20 et 1406/4
1954	1						
1955	20		75				
1956	297		220				
1957	325		152				
1958	494		260				
1959	602		183				
1960	a 450		a 109				
1961				b 336	b 118	b 34	
1962				432	123	35	
TOTAL	a 2.189	3.267	4 022	4 022	333	42	111
			a 999	c 1.169	399		

a = au 31 oct. 1960 b = à compter du 1-4-1959 c = soit 74 % de morts au combat

+ 402
2 591
+ 42
1041 = 3632

FORMES ET LIMITES DE L'EMPLOI DES HARKIS DANS LES OPERATIONS

Rémy Porte

Nota : ce texte correspond à l'enregistrement de l'intervention orale du lieutenant-colonel Porte.

Les armées françaises ont, on le sait bien, une longue tradition d'emploi de troupes « indigènes ». Leur rôle est régulièrement évoqué lorsque l'on parle des deux guerres mondiales en particulier, ainsi que lorsque l'on traite des opérations de conquête et de pacification de la période coloniale. De même, la présence de contingents d'Afrique noire et d'Afrique du Nord en Indochine jusqu'en 1954 est bien connue et ne suscite pas de polémiques majeures. Qu'il s'agisse de troupes régulières ou supplétives, ces formations sont reconnues, étudiées, et sont très rarement remises en question.

Il en va bien sûr différemment pour la guerre d'Algérie, dont on sait bien qu'elle reste un thème sensible, sujet à de nombreuses polémiques. Pour commencer, cela a déjà été dit mais il est à mon sens important d'insister sur ce point, je veux remercier la fondation d'avoir organisé deux journées de colloque sur cet aspect douloureux d'un conflit dont les cicatrices peinent à se refermer, un thème sur lequel circulent beaucoup d'idées reçues, d'affirmations péremptaires trop rapides, un thème sur lequel les historiens ont encore, à froid, de très nombreuses pistes à creuser.

De quoi me suis-je servi pour préparer cette intervention ? D'archives, bien sûr, mais aussi de témoignages, que j'utilise toujours avec d'autant plus de soins et de précautions que le sujet reste polémique et qu'il est indispensable de « baliser » à chaque pas la

réflexion. Par ailleurs, plus un conflit dure longtemps, plus son étendue géographique est vaste, plus il englobe des effectifs importants, et plus vous disposerez d'un véritable kaléidoscope de témoignages. Il n'y a pas une vérité générale qui s'impose partout et toujours, mais des situations évolutives, complexes et plurielles, en fonction des individus, du temps et des lieux. Pour éviter les redondances avec ce que vient de dire le général Faivre, j'ai décalé mon point de vue et je vais essayer d'aborder cette question de l'emploi des Harkis du point de vue du commandement français : quelles missions leur donne-t-on ? Quelles limites y met-on ? Comment les situations évoluent-elles ?

Pourquoi ce choix : parce qu'une guerre est toujours conduite, au sens propre. Il n'y a pas (ou extrêmement rarement) de génération spontanée sur le terrain d'unités particulières décidant de mener leur propre guerre. L'organisation militaire fortement hiérarchisée développe son action dans un cadre réglementaire, normé, avec (normalement) un objectif politique défini par la puissance publique, un état-major central qui décide des directives générales en cohérence avec les choix gouvernementaux, des états-majors subordonnés et des unités qui mettent en œuvre sur le terrain les ordres reçus. Les recrutements de tel ou tel type de combattants, leur formation, leur équipement et leur emploi relèvent de décisions prises au niveau supérieur et l'engagement de l'unité X, Y ou Z a été prévu dans le cadre d'une certaine conception de la guerre et de sa conduite. En un mot, lorsqu'un type d'unité connaît un fort développement, il n'y a pas de « génération spontanée » et ces formations, même supplémentaires, s'inscrivent dans un processus d'ensemble.

Je vous propose donc d'évaluer comment et dans quels buts ces détachements, par ailleurs extrêmement divers quant à leurs statuts, à leur emploi, à leurs missions, ont été engagés, et d'en tirer quelques conclusions et enseignements.

Globalement, l'emploi des unités harkis suit l'évolution générale de la conduite de la guerre d'Algérie. On distingue généralement trois périodes : une première phase d'incompréhension par les autorités politiques et militaires des « événements » qui se déroulent sur le sol algérien, une deuxième phase marquée par des tentatives d'adap-

tation peu convaincantes, et une troisième enfin de succès effectifs remportés sur le terrain, au point que l'ALN ne compte plus à la fin de la guerre que quelques petits groupes mal équipés pour l'essentiel incapables de lancer des opérations d'envergure. Parallèlement, se pose la question de l'emploi de ces troupes levées sur le territoire dans le cadre générale d'une stratégie contre-insurrectionnelle, de plus en plus fréquemment comprise au fur et à mesure que le conflit dure comme une « guerre révolutionnaire » par une partie significative de l'encadrement français, tandis qu'à Paris les états-majors centraux ont aussi des préoccupations de guerre conventionnelle sur le théâtre européen.

Quels sont les effectifs déployés sur le terrain ? Dans un premier temps, seuls sont concernés les trois petits corps d'armée stationnés sur le territoire algérien, dont le volume ne va pas cesser de croître au fil du temps : 50 à 55.000 hommes au début de ce que l'on appelait les « événements », de l'ordre de 80.000 hommes cinq mois plus tard, 120.000 moins d'un an après le début de l'insurrection. Dès le printemps 1955 les premières mesures de rappel partiel du contingent sont décidées, donnant le signal d'un mouvement qui va s'accélérer et s'élargir pendant de longs mois. *In abstracto*, ces volumes peuvent paraître importants. En chiffres bruts, et en considération de ce que représente alors l'armée française de métropole, ils le sont. Mais il ne faut pas se cacher le fait qu'à l'échelle du territoire à couvrir ils resteront toujours trop faibles par rapport aux besoins. Rappelons-nous l'enseignement tirés par les Britanniques de leur engagement en Malaisie : pour venir à bout d'un rebelle, il faut vingt soldats loyalistes. Pour tenir et pacifier dans son ensemble un territoire et espérer réduire la rébellion qui y prospère, il faut donc un rapport de 20 contre 1. On voit bien qu'à aucun moment, si ce n'est dans certain secteurs tout-à-fait à la fin du conflit, ce ratio n'a été atteint en Algérie. A ce constat, s'ajoute un certain nombre de difficultés chroniques, et en particulier le manque d'encadrement. Or, de même qu'une unité ne mène pas sa propre guerre, aucune troupe ne combat sans chefs. A partir de l'été 1955, avec la montée en puissance du nombre des rappelés, toutes les unités sont frappées par un déficit marqué en encadrement officier et sous-officier d'expérience. Ajoutant aux difficultés, le matériel est souvent inadapté, et il suffit pour s'en convaincre de lire ce qu'écrivait à l'époque la direc-

tion de la cavalerie. La rusticité, indispensable, ne permet pas seule de pallier toutes les carences et dans toutes les armes les « bricolages » locaux sont nombreux pour adapter les dotations aux besoins. Enfin, se pose le problème de la rotation rapide des unités, qui désorganise l'action sur le terrain et souvent interdit de mener dans la durée des actions de fond.

Dans un premier temps, la réponse française à l'insurrection va être celle somme toute classique d'un Etat européen confronté à une révolte traditionnelle outre-mer, presque un « soulèvement tribal » comme au XIXe siècle, avec une priorité accordée aux mesure de répression policière et au maintien de la sécurité publique. Rapidement, l'engagement d'unités dans des opérations au sens strictement militaire du terme est perçu comme une nécessité. Si, ponctuellement, le calme peut être ramené autour d'une commune, les forces déployées dans ce secteur ne restent pas assez longtemps présentes sur le terrain pour tirer les fruits dans la durée de la tranquillité rétablie. Dès le premier résultat (apparent) obtenu, les compagnies quittent la zone concernée, ... et la rébellion se réinstalle derrière elles. Une région soi-disant pacifiée retombe à quelques semaines sous l'influence des insurgés. Ce constat justifie le rappel des conscrits (il faut pouvoir disposer d'effectifs importants implantés sur l'ensemble du territoire) et le recrutement de la population locale, pour qu'elle participe à sa propre défense.

Progressivement, l'augmentation du nombre de Harkis et de supplétifs correspond ainsi à un effort pour, d'abord, assurer l'ordre public et une certaine sécurité générale. C'est tout la politique de quadrillage et de contrôle du territoire qui est ici illustrée. Par contre, dans une première phase, ils ne sont pratiquement pas utilisés dans la recherche du renseignement ou dans des actions offensives sur la base de renseignements, politique qui ne se développe que dans la dernière phase de la guerre, essentiellement à partir de 1959.

En 1954-1956, les unités supplétives sont donc presque essentiellement consacrées à des missions de défense statique, au premier chef pour leurs propres villages. Très peu d'infiltrations, pratiquement aucune opération d'intoxication de l'adversaire, maigre contribution à la recherche du renseignement, et un emploi offensif qui

reste marginal constituent les principales caractéristiques de cette période.

De même, on observe chez les cadres français une vive réticence à structurer et à utiliser des groupes de ralliés qui pourraient porter le désordre chez l'adversaire en utilisant ses armes et méthodes. Ce mode d'action ne sera que tardivement expérimenté et n'atteindra jamais l'ampleur de ce que les Britanniques systématisent à la même époque au Kenya. Dans une armée fortement imprégnée de principes traditionnels et dont le haut commandement manque d'audace, les uns et les autres se demandent jusqu'où est-il possible de leur faire confiance ? Puisqu'ils ont une première fois trahi la rébellion pour les Français, ne risquent-ils de changer de camp une nouvelle fois, après avoir été armés et instruits, pour retrouver leurs camarades ?

Il faut aussi mentionner durant cette période l'expérience conduite par le général Parlange, commandant politico-militaire -ou politique et militaire- dans les Aurès à partir d'avril 1955, mise en œuvre sur la base de sous-officiers des Affaires indigènes et d'officiers des Affaires sahariennes. Pour que ce type d'action soit efficace, pour obtenir des résultats appréciables dans la durée, il est clair qu'il est indispensable de disposer de cadres formés, dotés d'une expérience significative, qui connaissent culturellement les populations, qui aient vécu avec elles, travaillé longtemps dans la région et si possible parlent la langue vernaculaire. Ici, les jeunes officiers métropolitains rapidement affectés dans des villages isolés ne peuvent, dans l'immense majorité des cas, n'être d'aucune utilité, quelle que soit leur bonne volonté.

Nous sommes donc dans la période durant laquelle prime la logique de défense de proximité, aux abords immédiats d'une communauté. L'expérience est ultérieurement étendue en Kabylie, puis se poursuit avec la création d'un groupe mobile, toujours encadré par des officiers français. On constate d'ailleurs que pour honorer les effectifs nécessaires, le dernier arrivé est parfois (souvent ?) affecté sur un tel poste... En dépit de la qualité individuelle des intéressés et (parfois ?) de leur investissement personnel, cette absence de formation adaptée et ce déficit d'expérience dans un domaine aussi particulier, a pu conduire à de cruels déboires.

Une seconde phase s'ouvre avec les années 1956-1958 et la densification du maillage statique du territoire, à deux niveaux, militaire et administratif, et en recherchant progressivement une juxtaposition entre les circonscriptions territoriales militaires et les limites administratives : c'est la grande époque des unités en secteur et sous-secteur, parallèlement le développement d'une structure spécialisée de recherche du renseignement avec la mise en place d'un réseau complet d'officiers de renseignement. A nouveau, cette initiative louable ne peut coller au terrain et produire tous ses effets que si les cadres hexagonaux ont été en amont longuement formés aux populations et à leurs territoires. Se pose, encore, la question de la confiance, ou non, accordée aux supplétifs et ralliés. Après tout, ce sont eux qui vivent dans la région, qui la connaissent dans ses moindres recoins et c'est à leur bénéfice que des unités extérieures sont engagées... En fonction des moyens disponibles et de la compréhension de la situation locale par le commandement de contact, les résultats sont très variables d'une région à l'autre. Ce maillage, avec le développement des SAS, est la dernière manifestation d'une longue tradition de l'armée française, ultime avatar des bureaux arabes et des bureaux des affaires indigènes du siècle précédent. Mais devant l'ampleur prise par le phénomène, les moyens deviennent nettement insuffisants.

Parallèlement, se développe une politique d'association croissante des notables locaux à la gestion et à l'administration des villages, de recensement de la population, de mesures supposées faciliter la circulation économique, etc., dans le but de donner un sentiment général de sécurité et de proximité.

Cette politique porte ses fruits dans différents secteurs, mais il s'agit toujours d'une conception purement défensive de la lutte contre la rébellion. Chacun défend son propre village, l'endroit où il vit, où il travaille et où est installée sa famille. Mais, au cours de l'année 1956, on constate également un certain nombre d'échecs avérés, dont l'analyse va entraîner des réorganisations et de nouvelles mesures de mise en œuvre.

Emergent alors toutes les notions qui tourne autour de ce que l'on appellera, entre guillemets, la « guerre psychologique ». Il s'agit d'un domaine particulièrement sensible parce qu'il touche à la fois au quo-

tidien et aux convictions des populations locales, et qui peut s'avérer extrêmement contre-productif s'il est « improvisé ». Le commandement français, durant cette période, hésite toujours sur la conduite à tenir à l'égard des Harkis : le recrutement de cadres locaux est favorisé, mais pour des responsabilités subalternes. Jusqu'où faut-il aller ? Jusqu'à quel niveau et avec quel degré de confiance ? Sans qu'il s'agisse d'une vérité générale et absolue, on constate souvent que les officiers de contact s'efforcent souvent d'investir sur les populations locales et se déclarent plutôt favorables à un élargissement et à un approfondissement de ces mesures, tandis que plus on remonte dans l'organigramme, plus on s'éloigne du terrain, et plus les doutes deviennent prégnants, plus les interrogations sont régulières, plus les hésitations sont fortes. A nouveau, se pose toutes les questions liées à l'armement, à l'encadrement, à l'autonomie qu'il est souhaitable de laisser à ces unités de Harkis ou de ralliés.

Puisque toute guerre est conduite à l'échelon politico-militaire et à l'échelle d'un théâtre d'opérations, cette problématique est intégrée, par le commandement militaire, au débat quasi-quotidien, aux choix parfois cruels, entre la priorité qu'il est nécessaire de consacrer à la mobilité et à l'offensive, et l'effort indispensable qui doit être consenti au bénéfice de la défense statique, locale. Face aux déficits en personnel, c'est un arbitrage permanent en fonction des directives des autorités nationales, de l'évolution de la situation tactique, des ressources disponibles. Et, dans la réalité quotidiennement vécue, il n'y a pas de réponse-type, idéale ; il s'agit toujours de faire en choix en responsabilité entre deux « moins mauvaises » solutions. Dans ce cadre, la contribution des populations locales et des troupes suppléatives est à la fois plus immédiatement utile, moins coûteuse et moins potentiellement risquée avec une contribution au maillage territorial statique que dans la composante mobile et offensive. On peut, bien sûr, citer quelques commandos prestigieux, quelques unités célèbres. Mais les mêmes noms sont toujours cités et, numériquement, en pourcentage du total des troupes déployées, elles ne représentent qu'un effectif presque marginal. Ces troupes auxiliaires, d'ailleurs, ne figurent toujours pas, en tant que telles, à l'organigramme de la réserve générale.

En fait, un tournant s'opère en 1959 lorsqu'elles commencent à être engagées un peu plus systématiquement dans des opérations offensives. Le plus importants résultats obtenus par les formations « indigènes » le sont entre 1959 et 1961, avec cet avantage aux yeux du commandement de libérer des troupes métropolitaines pour d'autres missions ou pour les engager ailleurs. On perçoit bien ici les choix cornéliens auxquels est confronté le commandement, dans la planification de chaque opération, presque au jour le jour en fonction des secteurs, pour envisager la contribution de tel type d'unités, dans telle ou telle proportion et jusqu'à tel ou tel niveau.

Les commandos de chasse et les groupements parachutistes sont désormais régulièrement guidés par des éclaireurs harkis, appréciés. C'est donc surtout à partir de 1960, avec la possibilité pour les Harkis d'être directement intégrés dans l'armée régulière, que se concrétise ce qui, quelques années plus tard, formera le socle de la mémoire combattante des harkis et de leurs chefs métropolitains, ce partage des souffrances et des succès dans l'action qui scellera dans des expériences communes une fidélité particulière. A la même époque, l'équipement de ces unités s'améliore et se modernise. Durant toutes les premières années de la guerre d'Algérie, les contingents levés localement ont été équipés d'un armement individuel inférieur en qualité et en quantité à celui des troupes régulières, mais aussi insuffisant par rapport à ce qui aurait été nécessaire. Dans le même temps, un ultime pas est franchi avec l'utilisation offensive d'agents ralliés, retournés, infiltrés, en particulier lors des opérations *Emeraude* et *Rubis*. Enfin, dernière étape, se pose la question de faire assurer la gestion de la sécurité des zones pacifiées par les seuls groupes harkis. Il ne s'agit pas encore d'enlever toutes les troupes métropolitaines dans un certain nombre de secteurs, mais le sujet, à terme, pourrait devenir d'actualité. Quant à faire assurer le commandement de ces zones par une élite locale sortie du rang, c'est encore plus délicat et personne ne s'y hasarde. Finalement, le processus, engagé trop tardivement par prudence initiale excessive, restera non abouti.

Pour conclure, on distingue donc bien au cours de cette guerre d'Algérie trois périodes distinctes dans l'utilisation des Harkis qui correspondent bien aux trois grandes phases d'évolution du conflit lui-même. Très lourdes dans un premier temps, réticences et réserves

semblent diminuer avec le temps, au moins dans le discours officiel et institutionnel. Deux raisons objectives peuvent expliquer ce changement. D'une part, la montée en puissance des unités de Harkis permet de bénéficier de nouvelles ressources alors que le manque d'hommes est récurrent. Il s'agit souvent davantage, lors de la décision de créer ces formations, de répondre à un besoin plutôt que de témoigner d'une confiance partagée. D'autre part, pendant toute cette période, l'armée française est partagée, tiraillée entre deux, voire trois, priorités divergentes. Pour schématiser, le ministère de la Défense nationale et les états-majors centraux travaillent sur la problématique de la défense européenne, et son coût. On trouve alors en Algérie une armée nombreuse mais plutôt rustique, et en métropole une armée en sous-effectif qui attend sa modernisation. Sur cette problématique, vient se greffer à la fin des années 1950 la question de l'arme atomique dont la France va se doter et dont il faut préparer l'arrivée (unités, vecteurs, etc.). L'armée doit donc gérer pour l'ensemble de ce qui constitue alors la France trois priorités différentes (guerre d'Algérie, modernisation sur le théâtre européen, arme atomique), dans un contexte de très fortes contraintes financières et matérielles dans tous les domaines. Pendant plusieurs années, tout en gérant les déficits, on tente de tout faire avec des moyens insuffisants. Puis un jour vient l'heure des choix. Le recrutement d'un nombre croissant de Harkis et leur engagement de plus en plus marqué dans les opérations offensives a pu, à haut niveau, apparaître comme une opportunité pour trouver une hypothétique quadrature du cercle, mais lorsque l'autorité politique exprimera fermement ses décisions le choix sera fait sans grande hésitation d'une armée moderne orientée vers le théâtre est-européen.

Ne nous trompons pas de niveau d'analyse. La perception, la compréhension, les attachements liés à la guerre d'Algérie étaient, par nature, profondément différents entre les unités déployées outre-Méditerranée et les centres de décision métropolitains. Sans doute faut-il chercher dans les conditions d'abandon de l'essentiel des unités, en 1962, et dans le sort qui fut alors celui de nombreux Harkis, la cause principale du brouillard parfois teinté de romantisme qui entoure encore le sujet. Puisse ce colloque favoriser de nouvelles recherches, dans l'esprit de la fondation, dans le respect de la mémoire de tous et de la mémoire de tout.

DU DÉSARMEMENT À L'ABANDON

Jean-Jacques Jordi
Historien, docteur en histoire

Nota : ce texte correspond à l'enregistrement de l'intervention orale

Il ne faudrait pas voir dans ce titre une logique temporelle avec deux étapes qui se suivent avec d'abord le désarmement des supplétifs et ensuite leur abandon. Il s'agit plutôt d'une opération quasi simultanée, comprise dans une phase essentiellement politique et diplomatique, plus que militaire, qui débute dès février 1961 et qui se termine en octobre 1962. Nous sommes dans une série d'événements qui sont en diachronie, qui vont ensemble. À la vérité, et dans ce cadre, deux termes seraient à préférer : « dégagement » et « liquidation ». Parce que ce sont deux termes que l'on retrouve dans les écrits de l'époque. L'armée ne fait pas que se désengager, mais dégage, et ensuite le politique décide de liquider l'affaire d'Algérie. C'est bien plus fort qu'un abandon. C'est ainsi que l'on se rend compte qu'il y a beaucoup moins de distorsions entre les discours et les actes qu'il n'y paraît et que dans la fureur de cette fin de guerre d'Algérie, les passions et les engagements l'emportent sur tout autre considération.

De la fin 1961, mais l'on pourrait commencer dès février-mars 1961, à la fin 1962, le thème de l'abandon reste prégnant et occulte des réalités aujourd'hui un peu mieux connues.

Un contexte particulier

D'abord, il y a tout un arsenal juridique qui accompagne cette fin de guerre d'Algérie. Il y a toute une situation politique, diplomatique et militaire dont il faut tenir compte. On doit alors se poser la question suivante : que savaient les politiques, les militaires, les civils en Algérie de la situation, des massacres ? On perçoit un certain désarroi, un flottement dans l'armée, chez les supplétifs bien évidemment, mais aussi chez tous les Français d'Algérie. On s'aperçoit aussi qu'il y a une volonté du gouvernement de ne pas rapatrier les supplétifs – je vous montrerai comment et pourquoi – et une volonté d'oubli. Une phrase pourrait résumer toute cette année : « ce n'est plus notre problème ». Cela résume laconiquement et dramatiquement l'attitude du gouvernement français concernant les supplétifs. Un document de mars 1961, que je tiens d'un rapport du commandement en chef des forces en Algérie, dit « *les musulmans engagés à nos côtés, déjà soumis à de multiples pressions, voient avec une inquiétude croissante se dérouler le processus de négociation. Des signes de désarroi et de flottement se font jour dans les autodéfenses et chez les supplétifs* ». Vous voyez bien que nous sommes dans une situation où, déjà les supplétifs se posent la question de leur avenir étant donné qu'ils se sont engagés du côté de la France. Et dans ce questionnement, je pourrais aussi ajouter une phrase résumant l'ensemble du désarmement : « on passe de la confiance des gradés envers leurs hommes à la politique du cadenas, on cadenasse les râteliers d'armes. » Et rapidement, en même temps parfois, on va passer de la politique du cadenas à celle du râtelier vide.

Il y avait un certain flottement dans l'armée, parce que souvent les lieutenants, voire de plus hauts gradés, avaient donné leur parole de ne pas abandonner leurs hommes. Si certains ont choisi d'honorer leur parole, d'autres ont préféré respecter la discipline. Certains autres ont essayé de concilier les deux, c'est-à-dire obéir tout en tentant de rapatrier leurs hommes et ceci parfois avec succès. Dès février 1961, on songe à dissoudre les harkas. Les lieutenants sont mis au courant. On commence déjà à faire un peu moins confiance aux hommes, les désertions se multipliant un peu partout. On se dit alors que cela va peut-être faire tache d'huile et qu'il faut donc éviter que des armes soient en circulation.

La liquidation progressive des formations supplétives

Tout un arsenal juridique prévoit déjà le futur des formations supplétives. Ainsi, à partir du 30 mars 1961, on a des décrets relatifs au service accompli dans les formations supplétives en Algérie, puis pour les personnels servant dans les harkas. L'armée multiplie à leur égard des propos rassurants, quant à leur reclassement, et au maintien de leur citoyenneté française après la guerre. Si cela calme un peu les désertions, les harkis ont désormais bien du mal à faire confiance. Ils savent que du côté du FLN, ils n'ont rien à attendre. En effet, très tôt, on sait que la majorité de ceux qui passent de l'autre côté, même en donnant des gages, sont liquidés.

Avec l'approche des accords d'Évian, la perspective de l'indépendance se dessine et les effectifs des harkis diminuent, passant de 63 000 en janvier 1961 à 42 000 en mars 1962. On a affaire, ici, à un licenciement des supplétifs dont les conditions sont fixées par décret au fur et à mesure. D'abord dissolution officielle des SAS en février 1962. Mais le politique continue toujours à informer l'armée que ses cadres doivent continuer à rassurer les supplétifs engagés à nos côtés. À la demande du commandement militaire formulé le 8 février 1962, Pierre Messmer, ministre des Armées, répond un mois plus tard : *« après le référendum d'autodétermination, que l'on peut espérer intervenir après une période de quelques mois, commencera une période probatoire d'une durée de trois ans qui offrira aux Français d'Algérie comme aux musulmans attachés à la France un délai suffisant pour choisir le pays de leur installation définitive ainsi que leur nationalité »*. C'est plutôt rassurant. La note se termine par : *« il est hautement souhaitable que la majorité des Algériens décide de continuer à vivre dans leur pays natal »*.

Dans le même temps, on rappelle que la démobilisation des harkas pourra se faire selon plusieurs principes. Par décret du 20 mars 1962, les conditions de démobilisation des harkis sont les suivantes : le choix est donné aux supplétifs

- soit de s'engager dans l'armée régulière, à titre individuel avec déclassement, mais rien n'est prévu pour les familles ;

- soit de revenir à la vie civile en touchant une prime de licenciement et de recasement, un mois et demi de solde par année de service ;
- soit d'avoir une solution d'attente, c'est-à-dire s'engager pour 6 mois à titre civil en qualité d'agent contractuel des armées.

Très peu vont faire la demande de s'engager dans l'armée, environ 1 300 hommes, soit 7 000 personnes familles comprises. 80% d'entre eux vont choisir le retour à la vie civile. Certes le FLN montre des signes d'apaisement et dit accepter les ralliements, mais si l'on lit attentivement ce qu'il écrit, l'épuration est inévitable, ils seront jugés et les traîtres seront châtiés. On va même plus loin pour rassurer les supplétifs le 24 février 1962 dans le télégramme du délégué général Morin au préfet d'Algérie. On affirme que « *la République française maintiendra la nationalité française à tous ceux qui, en Algérie, la possèdent actuellement et ne manifesteront pas la volonté de ne plus l'avoir* ». Mais cela va évoluer très rapidement.

Arrivent les accords d'Évian et l'on se demande ce qui va se passer. En règle générale, on pense que le FLN a respecté les accords d'Évian, c'est ce qui est dit partout. Or, si on travaille sur les archives, on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Dès le 19 mars au soir, le FLN commet des exactions contre les populations civiles européennes et contre les supplétifs, bien évidemment. Le Président de la République, le général de Gaulle, va alors se positionner d'une manière complètement différente par rapport à l'armée et par rapport à certains de ses ministres. S'il fait tout d'abord dire que les harkis peuvent être employés dans la force locale, il change de position dans une note manuscrite transmise à Pierre Messmer, le 5 février 1962. S'il dit oui pour la gendarmerie et ses auxiliaires, oui pour des appelés musulmans ou français, c'est un non pour tous les harkis. On a donc d'un côté le général de Gaulle qui a la volonté de liquider l'Algérie et, de l'autre, la volonté d'un gouvernement de rassurer les supplétifs et les populations européennes. Dans ce cadre-là, les premières exactions commencent et l'on s'aperçoit que les supplétifs sont totalement démunis face à ce double discours. Si on leur avait assuré qu'ils pourraient conserver la nationalité française, il n'en est

rien. Dès juin 1962, le gouvernement déclare qu'à compter du 5 juillet toutes les cartes d'identités émises en Algérie seront nulles. Les Français d'Algérie, d'origine indigène, deviennent automatiquement Algériens à compter de cette date – ceux désirant rester Français devront faire une demande de réintégration devant un tribunal français. C'est prévu avant l'indépendance.

L'impossible rapatriement

Dans ce contexte, certains militaires vont concilier en même temps l'honneur et la discipline et vont essayer de rapatrier leurs harkas. Mais là aussi, très rapidement, on s'aperçoit que l'on n'en veut pas. De Gaulle n'en veut pas. Et ce n'est pas nouveau. En juin 1958, dans l'avion qui le ramène d'Algérie, il avait dit à un de ses conseillers : *« vous n'allez pas me faire croire qu'un paysan kabyle est l'égal d'un paysan breton »*. Cela veut tout dire de la volonté d'intégration. De Gaulle ne veut pas de supplétifs en France, il le dit à plusieurs reprises. Il est donc tout à fait logique que l'on interdise les rapatriements.

Le 12 mai 1962 alors que certains militaires arrivent à faire rapatrier des supplétifs en France, de manière plus ou moins clandestine, Pierre Messmer va interdire toute initiative individuelle : *« à compter du 20 mai, seront refoulés en Algérie tous supplétifs arrivés en métropole sans autorisation de ma part »*. Louis Joxe annonce dans le même temps le renvoi en Algérie des supplétifs débarqués en dehors du plan général de rapatriement, en demandant d'éviter de donner toute publicité à cette mesure. Seulement, le plan général de rapatriement n'existe pas. Il existe bien un plan de rapatriement à partir d'une liste d'à peu près 5 000 puis 7000 personnes qui étaient véritablement menacées directement par le FLN et l'ALN. Pierre Messmer va plus loin puisqu'il demande de rechercher les complices et les promoteurs de ces entreprises, tant dans l'armée que dans l'administration, et de faire prendre les sanctions appropriées.

Le deuxième point, c'est la grande peur de Joxe. Il considère que chaque pied-noir qui débarque est un factieux OAS. Sa crainte se mue en fantasme si l'on autorise les harkis à venir en France : *« ce*

serait le véritable renforcement d'une armée OAS capable de commettre attentats et exécutions ». En conseil des ministres, le 24 mai 1962, il annonce donc « *les harkis veulent partir en masse. Il faut combattre une infiltration qui, sous prétexte de bienfaisance, aurait pour effet de nous faire accueillir des éléments indésirables* ». Mais les populations de supplétifs continuent à arriver pour fuir les massacres perpétrés par la FLN. Et cela, on le sait très bien. L'armée est au courant. Elle sait où cela se passe, les lieux d'internement, mais on s'interdit d'intervenir diplomatiquement après juillet 1962 auprès du gouvernement algérien. D'ailleurs, qui dirige l'Algérie alors ? On se ne sait pas à qui s'adresser Et même après la prise de pouvoir par Ben Bella, rien n'y fera.

On a une situation assez paradoxale entre le côté juridique, le côté diplomatique et la vision du politique, qui au final décide de tout. Et cela, souvent, on l'oublie parce qu'on parle de « guerre » d'Algérie et l'on pense alors que ce sont les militaires qui sont derrière tout cela. Mais non, c'est le politique, au niveau du général de Gaulle, qui décide et personne d'autre. Ce dernier, en juillet 1962, déclare aussi au conseil des ministres, sur la question du rapatriement des harkis et des fonctionnaires musulmans : « *on ne peut pas accepter de faire venir tous les musulmans qui viendraient à déclarer qu'ils ne s'entendront pas avec leur gouvernement. Le terme de rapatrié ne s'applique bien évidemment pas aux musulmans, ils ne retournent pas dans la terre de leurs pères. Dans leurs cas, il ne pourrait s'agir que de réfugiés* ». Comme si les deux tiers des Européens d'Algérie, d'origine espagnole, italienne, maltaise, juive, etc. revenaient dans la terre de leurs ancêtres.

Conclusion

Pour terminer, laissons la conclusion à Nicolas Machiavel qui, en 1532, écrivait dans *Le Prince*¹ :

1. Chapitres 18 et 20.

« Rien n'est plus vrai qu'il est glorieux à un prince de garder sa parole, de vivre dans l'intégrité et non dans l'astuce. Cependant, l'on a vu de nos jours que les princes qui se sont distingués le plus n'ont pas été scrupuleux sur cet article, et qu'à force de fourberies, ils ont tourné le cerveau des hommes, à tel point qu'ils ont enfin pris le dessus sur ceux qui se fiaient à leur loyauté. On ne verra nulle part qu'un prince nouveau ait désarmé ses sujets, mais si vous désarmez vos sujets, vous les offensez en leur marquant de la défiance à l'égard de leur fidélité ou de leur courage, ce qui ne manquera point de vous attirer de la haine »

LIEUTENANT DE HARKIS. CONFIANCE, ET IMPLICATIONS

Intervention du général François Meyer

Pour avoir servi en Algérie en unités de spahis et de harkis, j'apporte mon témoignage sur ce qu'ils étaient eux-mêmes, et plus précisément sur ce qu'étaient ces harkis. Ils parlaient peu, ne s'exprimant qu'en arabe, il fallait donc apprendre leur langue, et ne pas hésiter à rester à leurs côtés le soir, au retour les opérations. Rester proches d'eux, c'est ce que j'ai fait depuis cinquante ans, et c'est cette expérience humaine qui me conduit à m'exprimer aujourd'hui, peut-être plus en témoin qu'en historien. Mais bien entendu, je n'ai pas pour autant négligé d'explorer les archives.

Dans le temps qui m'est imparti, j'aborderai successivement trois domaines qui me semblent fondamentaux dès lors que l'on entend porte jugement sur ces harkis et sur leur destin :

1/ Pendant la guerre, les raisons des harkis de combattre à nos côtés n'ont-elles pas évolué ?

2/ Quelle considération, quelle confiance l'armée manifestait-elle réellement aux harkis ?

3/ Comment et pourquoi les harkis sont-ils restés aussi fidèles jusqu'à la fin ?

1/ Leurs raisons de combattre, évolutions ?

On a déjà évoqué les raisons de l'engagement des harkis : fidélité au drapeau, protection familiale, solde etc. Mais la guerre a duré

sept ans... Souvenons nous, à l'époque, on a souvent reproché aux Algériens leur attentisme. Tout en restant réservé sinon naturellement silencieux, le peuple algérien n'était pas forcément insensible aux revendications de justice et de dignité des combattants du FLN. Et ceci malgré les violences que l'on sait. La population n'était pas indifférente non plus aux effets de cette guerre. Certains n'étaient pas négatifs, création d'écoles dans le bled, interventions de médecins militaires, mais quand même ! Les regroupements forcés, les destructions de villages ou les vexations de certains contrôles n'allaient pas sans susciter un certain ressentiment chez ces hommes épris de justice et de fierté. Une certaine prise de conscience identitaire, se faisait lentement aussi jour.

Issus directement du peuple des campagnes, comment les harkis et les leurs n'auraient-ils pas évolué eux aussi devant les effets de la guerre ? Ils ne sont pas toujours restés ces goumiers, auxiliaires fidèles du début, soucieux d'ordre et de poursuites des bandits. Ils se posèrent peu à peu les mêmes questions que leurs proches. Que serons nous demain ? Ainsi, en réalité, l'engagement des harkis n'aura pas toujours été aussi évident qu'on le pense.

Par ailleurs et pendant toute la guerre, si l'on rencontrera toujours des jardiniers ou des gardiens recrutés comme « harkis », les harkis, pour le principal, seront de plus en plus recrutés et répartis en groupes auprès des compagnies de combat dans les postes. Ce ne seront pas tous des harkis de commandos de chasse, assurément, mais ce ne seront plus, en revanche, des goumiers de 1955.

Par la suite, et c'est ce sur quoi je veux insister, il y aura 1958, et l'arrivée du général De Gaulle. Le poids de son prestige et le retour de l'Autorité. La France aura désormais un chef. Les harkis aussi. Et la libre autodétermination de la population qu'il va bientôt prescrire, garantie bien sûr par la présence de l'armée, va concilier pour eux justice et fidélité. Sans doute n'est ce plus l'Algérie française, mais c'est un objectif réaliste et qui, chez bon nombre de harkis, ne soulève pas de réelle inquiétude. La force de la France est d'ailleurs en marche, et les unités de l'ALN sont peu à peu réduites. En 1959, à Géryville, quand le recteur de la mosquée est assassiné, ce sont des familles entières qui s'engagent aussitôt et viennent rejoindre

l'armée et les harkas locales. En 1960, on observe aussi de nombreux ralliements. Des chefs de l'ALN s'interrogent. C'est le temps de l'affaire Si Salah. Grâce aux officiers des SAS, de nombreuses communes se créent dans le bled. Des maires entourés de conseillers courageux prennent en main l'avenir. Refus de la terreur, certes, mais aussi autodétermination. Les harkis n'ont alors jamais été si nombreux.

On sait que cet espoir général ne durera pas longtemps. Dès 1961, malheureusement, l'inquiétude reviendra. Et chez les harkis surtout. J'en parlerai plus loin.

2/ Mais quelle confiance avait-on en ces harkis ? Telle sera ma deuxième question ?

Aujourd'hui, en consultant les archives, on mesure assez bien le climat de défiance qui existait dans l'administration, et dans certains bureaux. Les notes de mises en garde abondent, qui prescrivent par exemple de doubler toute sentinelle harkie par un soldat européen. Il a même été aussi prescrit d'enchaîner la nuit, pendant les opérations, les armes des harkis ! Par ailleurs encore, lors de la mise en défense des postes dans le bled, il est vivement recommandé de disposer les barbelés nécessaires, non seulement vers l'extérieur du poste, pour se garantir des attaques possibles, mais aussi vers l'intérieur pour empêcher les harkis de désertir ! On pourrait trouver encore d'autres directives du même ordre !

En réalité, toutes ces prudentes mesures n'étaient ni possibles, ni souhaitables. Elles répondaient surtout à la crainte de perdre des armes. Sinon au souci d'avoir prévu le pire !

Considérons un instant ce qu'était une harka ordinaire. La directive d'origine, en 1956, prescrivait la formation d'une troupe de cent harkis dans chaque quartier dit de pacification, c'est-à-dire tenu par un régiment. Dans sa zone de responsabilité, chaque régiment implantait plusieurs postes que tenaient ses compagnies de combat. Chacune sera alors renforcée par une troupe de quinze à vingt har-

kis, soit l'effectif d'une petite section supplémentaire. Ces effectifs de harkis furent réalisés progressivement. La section harkie était commandée par un jeune officier, sous-lieutenant ou aspirant, secondé par un sous-officier confirmé. Mais cette petite troupe connaissait bien le terrain et la population, et tout en participant aux opérations de la compagnie, elle menait de fréquentes patrouilles autonomes et de sécurité, de jour comme de nuit. Deux ou trois soldats européens lui étant adjoints pour tenir la radio et assurer en particulier les liaisons avec l'aviation. On ne sait jamais. Telle était la situation moyenne des harkas en général, mais il existait bien sûr aussi de nombreux cas particuliers. En fait, on trouvait également des harkas plus importantes, parfois de 80 harkis au moins, et celle que j'ai commandée en Sud Oranais était de ce type.

Comment imaginer au sein d'une harka le doublement des sentinelles par des européens ? Où seulement les trouverait-on ? Et lors de ces patrouilles de nuit, qui n'étaient évidemment pas sans dangers, embuscades ou harcèlements, etc... en raison de la présence de l'adversaire, comment imaginer l'enchaînement des armes la nuit ? Quant aux désertions à partir des postes des compagnies, elles étaient évidemment beaucoup plus faciles et sans grands risques à l'occasion des sorties de nuit, par exemple. Ces directives traduisaient certes la crainte naturelle de perdre des armes, bien compréhensive dans ce type de guerre, mais aussi un scepticisme assez général, du moins au début, quant à la valeur des supplétifs.

Si ces mesures n'étaient pas possibles, elles n'étaient pas non plus souhaitables. La manifestation de la confiance réciproque était un élément fort et indispensable au bon fonctionnement de la harka. Toute expression de fraternité était précieuse pour l'efficacité du petit groupe dans ses combats fortuits, en particulier dès lors que n'avaient pas toujours été suffisamment exercées ensemble ces compétences éprouvées qui font la solidité d'une troupe régulière.

Incontestablement aussi, il existait souvent une entente naturelle entre chef et harkis, certes du fait des risques partagés dans les combats, mais aussi en raison de cet attachement traditionnel au chef, tel qu'on le rencontrait en Algérie, peut-être plus volontiers qu'ailleurs, et surtout si ce dernier était naturellement chanceux et ne craignait

pas de marcher en tête. La confiance devait être forte au sein de la harka qui souvent seule, comme les autres sections d'ailleurs, partait en embuscade la nuit, et si quelques flottements quelques perplexités pouvaient incidemment venir à l'esprit de son chef, mieux valait souvent ne rien en manifester prématurément, tant l'expression de la confiance était vitale au sein du groupe, et tant parfois les marques d'attachement étaient plus réelles qu'il ne semblait. J'en ai fait moi-même l'expérience à plusieurs reprises.

Par ailleurs aussi, les archives nous livrent parfois des informations que l'on ne recueille pas sans plaisir. Ainsi en est-il de ce taux général de désertions de 0,4% chez les harkis en 1960, évoqué par ailleurs et inférieur au taux général dans les unités. Hors périodes de fort désarroi, les harkis n'ont pas déserté. Pas plus que les autres combattants.

3/ Pour quelles raisons, et jusqu'où les harkis sont-ils ainsi restés fidèles, malgré leurs pressentiments ? Ce sera le dernier point de mon exposé.

Avant tout, je crois qu'il faut rappeler les engagements, les promesses des plus hautes autorités dans leurs déclarations à l'époque. Elles constituaient la parole de la France et jouèrent incontestablement un rôle capital.

A la fin de 1960, lors du voyage du chef de l'Etat en Algérie, voyage qui sera d'ailleurs le dernier et qui déclenchera des manifestations violentes dans certaines grandes villes, une vive inquiétude s'est alors emparée des supplétifs en général et plus particulièrement des harkis. Le Général commandant en Chef en Algérie, le général Crépin, s'est alors adressé aux unités, jusqu'au niveau des compagnies, c'est-à-dire des harkas, en leur envoyant le message suivant :

« Les FSNA engagés dans la lutte armée contre la rébellion ... s'interrogent avec anxiété sur leur avenir... Seule une action vigoureuse conduite par les cadres à tous les échelons fera disparaître de leur esprit l'idée que les événements actuels vont aboutir à de sanglantes

représailles... Il faut être animé de la certitude que l'Armée restera en mesure de faire face à ses engagements, au-delà du référendum de l'Autodétermination, quelque en soit le résultat. L'Armée assurera par sa présence le retour à la vie normale de ceux qui combattent à ses côtés, et de leurs familles. Ceux-ci auront la possibilité de rester Français, et la France leur fera la place à laquelle leurs activités au service du pays leur donne plein droit. Sur ce point, d'ailleurs, la politique gouvernementale n'a jamais changé. »

(Crépin. Alger, 5 janvier 1961 – N°35/EMI /3PH)

Evidemment ce message à tous aura été très important. Et il sera repris par les cadres dans les harkas. Mais dès les mois qui suivent, le général Crépin sera remplacé... Puis ce sera la révolte des généraux et l'ouverture des négociations avec le FLN.

Sans doute l'autorité du Général De Gaulle en sortira renforcée, mais de nombreux cadres seront alors déplacés, toute confiance va disparaître. Tout spécialement chez les harkis.

Le 30 mai, en annonçant la reprise des négociations et l'interruption des opérations offensives, le Ministre des Armées, Pierre Messmer, ajoute alors : « ...Il est essentiel de rassurer ceux qui combattent et se sont engagés à nos côtés, de leur expliquer que c'est leur engagement qui a permis l'apaisement et que c'est leur nombre et leur force qui ont incité le FLN à accepter la négociation. Il faut déjouer la propagande rebelle qui les incite à la désertion, en affirmant que la rébellion a gagné, que la France les abandonne et qu'ils auront à rendre des comptes. Nous devons leur répéter la volonté de la France de n'abandonner aucun de ses enfants... » (P.MESSMER 30 Mai 1961 N°66/MA/CAB/INF/3.D)

Malgré tout dès le mois de juillet, la guerre reprend : attentats, embuscades et poursuites. Les harkas sont toujours engagées. Certes les combats nous sont souvent favorables, mais même réduit, l'adversaire continue de harceler et sa détermination est intacte. Il adresse des tracts aux harkis « L'heure de la victoire approche. Où irez-vous après...désertez, abattez vos officiers assassins ! »

Les harkas n'ignorent pas que certaines unités retournent déjà pour la France, et que dans le bled, les régiments commencent à se regrouper sur les grands axes. Des postes sont abandonnés. Des officiers sont relevés ou mutés. Les harkis observent la lassitude de la France et voient partir leurs anciens cadres... Demain sera FLN. Mais comme les autres supplétifs, ils sont attachés au respect de la parole donnée. Ils comprennent évidemment qu'ils vont être dans le camp des vaincus, mais ils restent fidèles. Ils pensent qu'au pire, ils pourront suivre l'armée dans son repli.

On approche ici du drame du désarmement final, et pour l'évoquer, j'ai choisi de relater simplement la fin d'une harka, la harka d'une soixantaine de combattants, qui, au sein du commando du secteur opérationnel de Géryville, était placée sous mes ordres.

La plupart des chefs de cette harka s'étaient ralliés en 1960. Principalement en raison de la décision du général De Gaulle de recourir à l'autodétermination. La lutte pour la dignité et la justice avait abouti. Mais les hostilités ne cessaient pas pour cela. Une grande cérémonie avait été organisée sur place, présidée par le Sous-préfet, les commandants du Secteur opérationnel et du régiment de « pacification », le 23^{ème} Spahis.

Début 1962, toutes ces autorités avaient été peu à peu remplacées, et le dernier, le colonel des spahis, était venu fin février faire à tous ses adieux. Il repartait pour la France.

Le 4 mars suivant, le capitaine de la SAS voisine retirait, sur ordre de sa hiérarchie, leurs munitions à ses gardes moghaznis. C'était bien le début du désarmement.

« Voyez ce que nous font les Français ! » dirent les moghaznis en se précipitant chez les harkis. Ahmed ben Tifour, le chef des ralliés de 1960, rassembla ses proches : « Les Français nous abandonnent, nous serons tous tués, les lieutenants n'y pourront rien ! »

Le désarroi étant brusquement à son comble, ils s'organisent aussitôt pour désertir le soir en emportant les armes de leur poste de garde. Ils me laisseront le message suivant :

« Au lieutenant MEYER, de la part d'Ahmed, et au sous-lieutenant BERNARD. (mon adjoint) - Nous avons eu assez de vous suivre et de continuer à vous obéir, et nous avons vu et connu que l'ennemi, c'est vous. Vous avez trompé vos amis et nous avons vu que vous démenagez en laissant vos amis à vos places, c'est-à-dire dans quelques postes. Votre politique nous a trompés, vous nous laissez la peur. L'Algérie a son indépendance, nous n'avons rien à attendre. – Nous ne vous avons pas trompés en mangeant ensemble, et la harka et le commando se sont mis d'accord pour vous tuer tous deux, Meyer et Bernard, mais tout ça a échoué. Et on regrette en partant, mais celui qui restera ici sera tué par eux. Nous on ne trahit pas...mais celui que l'on rencontrera, nous l'affronterons tant que nous aurons des armes en nos mains...

Salutations respectueuses au lieutenant Meyer et au sous lieutenant Bernard. »

Ahmed et deux autres gradés ainsi que trois jeunes harkis porteurs des armes du poste de garde désertent le soir à la nuit tombée

Aussitôt, alerte générale. La harka remplace les déserteurs et reprend la garde. Dès le lendemain, le commando de Secteur et la harka prendront part à une opération prévue, mais 48 heures plus tard, la harka sera démobilisée et désarmée. En raison d'un engagement pris dès 1961, j'ai alors commencé de regrouper autour de moi les candidats au transfert en France.

Les déserteurs seront tous exécutés par l'ALN, à l'exception d'un sous-officier harki qui parviendra à s'enfuir. Dans les jours qui vont suivre, tous les hommes de cette harka ne seront pas mis à mort. Certains ne pourront malheureusement pas échapper à des exécutions aveugles et collectives. D'autres seront protégés par leurs chefs de village, et d'autres enfin l'ont été par des officiers de l'ALN que nous avons capturés dans les derniers combats.

Je n'en dirai pas plus. « L'abandon » de 1962 fait l'objet d'un autre exposé.

LES HARKIS : ÉTAT DES SOURCES POUR UNE HISTOIRE APAISÉE

François-Xavier Hauteux
Docteur en histoire

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de ce colloque. En introduction, il me faut prendre immédiatement une petite précaution pour préciser que cette présentation n'a aucune prétention à l'exhaustivité. La question des sources, pour un historien, dépend de l'objet étudié or, la « question harkie » recouvre de nombreuses problématiques, différents enjeux. A ce titre, il existe autant de sources que de questions posées. Par ailleurs, un état des sources est en cours de réalisation par la Fondation et figurera en annexe des actes du colloque.

En premier lieu – historiquement –, les harkis sont des unités militaires, créées à l'occasion de la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962). Leur histoire s'inscrit donc tout d'abord dans une histoire militaire. Cependant, par l'origine et l'ampleur de leur recrutement – on peut estimer entre 200 et 400 000 le nombre de ruraux engagés dans ces formations – l'histoire des harkis doit également s'inscrire dans d'autres problématiques – qui ont trait à l'histoire politique, celle de l'Etat, mais aussi à celle des sociétés en guerre, particulièrement les sociétés rurales. Bien évidemment, l'histoire des harkis s'inscrit enfin dans l'histoire coloniale, dans toutes les acceptions de celle-ci. L'état des sources que je vous propose sera essentiellement fonction de ces quelques axes.

L'étude des harkis entre 1954 et 1962 s'inscrit dans celle de la guerre d'indépendance algérienne. Pour l'étude de cette guerre, des opérations, des choix stratégiques, le Service historique de la défense (SHD), à Vincennes, apparaît comme le fond d'archives principal. La sous-série 1H, en particulier, qui comprend les archives de l'Algé-

rie, des états-majors de la « X^e Région militaire » aux journaux de marche. Ce fond est divisé en sept sections selon la hiérarchie des organismes verseurs. Toujours au SHD, la série 7U contient les journaux de marche des unités – JMO qui, malheureusement, ne nous facilitent guère la tâche puisqu'il n'y a pas de journaux de marche des harkas, mais de leurs « unités supports ». Toujours au SHD, les séries R et T sont consacrées respectivement aux archives du cabinet du ministère de la défense et à celles de l'Etat-major de l'Armée de Terre et peuvent éclairer le chercheur sur la prise de décision, le commandement, et d'éventuels divergences entre Paris et Alger.

Si on se concentre sur la question de la gestion par l'Etat de ses unités auxiliaires (harkis, mokhaznis, Groupes mobiles de sécurité et Groupes d'autodéfense), il faudra compléter ces archives militaires par celles des archives nationales d'outre-mer (ANOM), à Aix-en-Provence. Rappelons-le : les unités auxiliaires étaient financées par le gouvernement civil, donc le civil a toujours un mot à dire sur la gestion des auxiliaires. C'est à plus forte raison le cas en ce qui concerne les mokhaznis, employés dans les Sections administratives spécialisées (les archives des SAS sont conservées à Aix). On trouvera également aux ANOM les fonds des cabinets civil et militaire du gouverneur général. Les archives du ministère des Affaires algériennes (Paris) sont quant à elles éclatées entre Aix-en-Provence et le ministère des affaires étrangères à Paris.

Pour une étude plus fine de l'année 1962 (des négociations d'Evian aux massacres postérieurs à l'indépendance) ces archives de la colonisation peuvent encore être complétées par celles du secrétariat général de l'Elysée et par les archives diplomatiques qui sont conservées à Nantes (post-62).

Ce qu'ont en commun ces différents services d'archives, ce sont les délais de communication au public. Depuis la loi de juillet 2008, le délai d'accès aux archives a été raccourci (il est dorénavant de 50 pour la plupart des archives concernant la Défense). Pour tous les papiers qui ne sont pas ouverts à la communication du public, le chercheur doit demander une dérogation. Lorsque j'ai mené mes recherches à Vincennes, principalement entre 2002 et 2005, ces dérogations m'ont été refusées dans un premier temps. Elles m'ont

été ensuite partiellement accordées. Il y a toujours une part d'arbitraire dans la délivrance de ces autorisations.

Un mot maintenant sur les archives algériennes, car l'histoire des harkis est une histoire franco-algérienne. Sans entrer dans les détails, disons que les conditions ne m'apparaissent pas actuellement réunies pour mener un travail de fond dans la sérénité sur des questions aussi sensibles que celle des harkis, à l'échelle de l'Etat – et du fonctionnement du parti-Etat au moment du passage à l'indépendance. Il existe pourtant aujourd'hui de nombreux jeunes chercheurs qui travaillent en Algérie sur la période coloniale, sur la guerre ou sur ses conséquences. Mais en Algérie, les harkis demeurent un sujet historique problématique. Il est essentiellement un objet essentiellement politique et symbolique.

Il y a néanmoins possibilité de travailler en Algérie. Au-delà des archives de l'Etat et du FLN, le recours au témoignage, aux sources orales, permet d'aborder de nombreuses questions relatives à la guerre et ses séquelles. Elle permet également une approche locale extrêmement féconde de l'histoire de la colonisation et de la guerre. Je pense par exemple au travail passionnant de Giulia Fabbiano, sur les Béni Boudouane. Elle a travaillé avec des membres du groupe installés en France, mais aussi en Algérie.

En dehors de l'Algérie, il faut encore mentionner les archives de la Croix Rouge internationale (CICR), à Genève qui sont intéressantes pour la situation à l'immédiate indépendance (emprisonnements...), sur lesquels travaille Fatima Besnaci. Pour démêler les fils des premiers mois de l'indépendance algérienne, les sources demeurent beaucoup moins précises que pour la période précédente.

Enfin pour terminer ce panorama des archives manuscrites, il faut également citer quelques fonds privés particulièrement intéressants : les archives du premier ambassadeur de France en Algérie, Jean Marcel Jeanneney, qui sont conservées à Sciences Po au CHEVS (Centre d'histoire et d'étude du XX^e siècle). Elles sont soumises également à l'autorisation de la famille Jeanneney qui est assez libérale sur la consultation. Enfin, les archives du « Comité national pour les musulmans français » (CNMF), une des premières associations

à avoir œuvré pour les harkis en France, qui sont conservées par l'association Générique à Paris. C'est dans ce fond que l'on trouvera le rapport du sous-préfet Robert, sous-préfet d'Akbou, rédigé début 1963, qui fournit un tableau saisissant de la situation en petite Kabylie durant les premiers mois de l'indépendance algérienne.

J'en viens maintenant à la question d'un autre type d'archives, propre à l'histoire du temps présent, ce sont les sources orales (entretiens). Ces sources orales se fondent sur la mémoire des témoins. Sources rétrospectives, il ne faut jamais perdre de vue qu'elles sont toujours en partie reconstruites. Je classerai d'ailleurs dans la même catégorie les souvenirs publiés par des acteurs de l'époque – comme le livre du général Meyer, par exemple. On constate souvent des différences de perspectives entre historiens et témoins. Mais la mémoire vivante demeure un matériau extrêmement fécond pour les historiens. Il y a eu en France différentes initiatives, notamment associatives, autour de recueils de ces mémoires. Peut-être manque-t-il encore d'un projet un peu plus ambitieux et scientifique – comme les travaux qu'avaient réalisés Jean-Charles Jauffret ou Claire Mauss-Copeaux au sujet des appelés métropolitains.

Toutes ces sources ont en commun le fait d'être toujours en extension. Ce qui veut dire que le regard que nous porterons sur ces événements évolue et évoluera encore dans les années à venir. En conclusion, de cet exposé je voudrais rappeler certaines précautions : l'histoire n'est pas écrite dans les sources. Le travail des historiens c'est bien évidemment d'identifier les sources mais c'est également être capable de les critiquer, de les confronter à d'autres, et enfin de les inclure dans un récit nourrit du travail d'autres chercheurs. Ce faisant, il ne s'agit pas de trouver un « juste milieu » – il n'y en a pas toujours –, mais d'être capable de dépasser certains cul-de-sac.

L'ÉTAT ET LA QUESTION « HARKI » DEPUIS 1975

Renaud Bachy
Président de la Mission Interministérielle aux Rapatriés et
Directeur Général de l'Agence pour l'Indemnisation
des Français d'Outre-Mer

Nota : ce texte correspond à l'enregistrement de l'intervention orale

Intervenant à titre personnel sur ce sujet, non pas comme un représentant du gouvernement actuel mais en tant qu'expert, je ne prendrai pas parti et essaierai d'exposer le plus clairement possible quelles ont été les mesures prises envers les harkis et dans quelles circonstances ; et tenterai de voir si la question « harki » pose problème dans les relations franco-algériennes aujourd'hui.

Pourquoi 1975 ?

1975 est l'année à laquelle des mesures spécifiques ont été mises en place pour les harkis. En effet, jusqu'en 1975, régnait un silence à peu près total sur leur situation.

Quand les harkis ont pu rentrer en France – enfin ceux qui ont pu rentrer – ces derniers sont passés pour la plupart d'entre eux (98-99%) par des camps, alors considérés comme des camps de transit. Étant à la période des Trente Glorieuses, pour un certain nombre de harkis, envoyés rapidement vers des zones d'emplois, la moyenne de résidence dans ces camps n'excéda pas les six mois. Le Nord étant alors une zone de plein emploi, de nombreux harkis s'y installèrent. On y trouve encore aujourd'hui de nombreux harkis et enfants de

harkis. Il en est de même en Franche-Comté et dans toutes les zones fortement industrielles de l'époque.

Il existait cependant des camps qui se sont peu à peu figés, les harkis y résidant ne trouvant pas facilement des emplois. Ces derniers se virent alors contraints de continuer à vivre avec leur famille dans ces camps, ou autour, dans des hameaux de forestage retirés et exclus de la société française. Ce sont d'ailleurs de ces camps que sont partis les premiers mouvements qui poussèrent les pouvoirs publics à prendre des dispositifs particuliers. Comme certains des ministres l'ont exprimé : il fallait prendre des mesures à ce moment-là, des mesures particulières et nécessaires.

Ces mesures sont de plusieurs ordres. Ce sont des mesures d'indemnisation générale, des mesures d'insertion politique, des mesures d'insertion économique et sociale, mais aussi des mesures de mémoire et de reconnaissance – certainement trop tardives...

Les mesures d'indemnisation

Que veut dire « indemnisation » pour les harkis ? Les harkis avaient-ils des biens indemnifiables ? Avaient-ils du patrimoine, des actes notariés indiquant qu'ils étaient propriétaires d'un immeuble ou bien de « x » hectares etc. ? La plupart des harkis ne pouvaient pas ou n'avaient pas la possibilité d'apporter des éléments de preuve pour être indemnisés au titre des lois d'indemnisation qui avaient été prises pour les pieds-noirs. C'est la raison pour laquelle les harkis ont bénéficié de mesures d'indemnisation, appelées par la suite « allocation de reconnaissance », qui ont une connotation un peu différente. Cela consistait en une somme qui leur était allouée, non pas réellement pour indemniser des biens perdus (un troupeau de chèvres par exemple ou quelques lopins de terre) mais plutôt pour les indemniser de la perte d'un territoire qui était le leur, les indemniser des souffrances qu'ils avaient dû subir lors de leur rapatriement car il faut le rappeler le rapatriement des harkis n'avait pas été voulu par le gouvernement français. Avant que les choses ne se mettent en place dans la précipitation, certains harkis sont rentrés par leurs

propres moyens tandis que d'autres sont rentrés avec l'aide d'officiers désobéissant aux ordres.

Ensuite, cette indemnisation devait répondre aux difficultés d'implantation dans le tissu économique et social français. Les harkis rencontraient en effet de nombreux problèmes de langue, de coutumes et de comportements. Ces indemnisations étaient alors destinées à les aider à s'intégrer dans la société française et n'ont jamais été considérées comme une indemnisation de biens.

Il y eut plusieurs types de lois. Il y a deux lois à mettre en avant tout d'abord : les lois de 1982 et de 1999. Avec elles, il s'agissait plutôt d'une indemnisation sociale parce qu'elles étaient soumises à condition de ressources. Si le chef de famille ne gagnait pas deux fois le Smic, il bénéficiait de la loi de 82 des « meubles meublant » ou alors, en 99, il bénéficiait de la rente viagère qui a été mise en place à ce moment-là par le gouvernement de Monsieur Jospin. Mais elle était toujours soumise à condition de ressources. Par exemple, les harkis qui étaient en Allemagne, qui avaient intégré la Première Armée française, ne bénéficiaient pas de cette mesure parce que c'était une mesure sociale et qu'elle était limitée au territoire national. Donc, la moitié seulement des harkis ont bénéficié de la loi de 99 et presque la totalité de la loi de 82. Mais la loi de 82, elle, n'était pas faite que pour les harkis, elle était faite pour tous les rapatriés qui n'avaient pu présenter de certificat d'indemnisation.

Deux autres lois, plus importantes encore, commencent à rapprocher les critères d'indemnisation et de reconnaissance. Il s'agit tout d'abord de la première loi de 87 – article 9 – qui octroyait aux harkis ou à leurs veuves ou à leurs enfants, si les parents étaient morts, une allocation forfaitaire de 60 000 francs. Le gouvernement de l'époque voulait réparer les handicaps engendrés par leur situation et aider ainsi les harkis à une meilleure insertion. La loi de 94 (dite loi *Romani*), quant à elle, est une allocation complémentaire (de 110 000 francs à l'époque) à l'allocation forfaitaire et qui signifie : la France reconnaît les souffrances subies par les anciens membres des formations supplétives et assimilées. Il y a donc avec cette loi une reconnaissance morale. Le gouvernement français n'indemnise alors pas seulement des biens mais autre chose de bien plus profond.

Et puis, il y a ensuite deux autres lois tout aussi importantes : la loi qui institue l'allocation de reconnaissance au 1er janvier 2003 et la loi du 23 février 2005 (dite loi *Mekachera*) qui diversifie les possibilités offertes aux harkis de bénéficier de l'allocation de reconnaissance. Ce sont des lois qui ne sont pas soumises à condition de ressources, il y a une indemnisation de la totalité de la population harkie. De plus, l'indemnité est indexée sur l'évolution du coût de la vie et elle est généralisée. La loi 2005 améliore encore ce dispositif en offrant au chef de famille le choix entre un capital, un mélange capital et de rente indexée sur le coût de la vie, ou, encore d'une simple rente, plus importante bien entendu, également indexée sur l'évolution du coût de la vie et tout cela hors impôts...

Aujourd'hui, si l'on compare avec la retraite du combattant qui est à peu près de 1 000€/an, l'allocation de reconnaissance, pour quelqu'un qui n'a pas choisi le capital, c'est plus de 3 300€/an qui s'ajoute à la retraite du combattant. Ce n'est pas l'indemnisation d'un bien, c'est autre chose, cela va au-delà. C'est-à-dire que les souffrances et les douleurs sont aussi comprises dans ce type d'indemnisation.

Il y a une petite évolution jurisprudentielle qui s'est manifestée, d'abord sur le critère de nationalité et ensuite sur le problème des harkis de statut civil de droit commun. Et c'est là que je vais vous donner mon avis personnel et ce n'est pas obligatoirement la position du gouvernement.

J'étais aux affaires quand le Conseil d'État a dû rendre deux jugements en 2007, dont un sur la nationalité. Le Conseil d'État avait été saisi, à la demande de l'association *Harki et Vérité*, pour faire tomber à la fois le critère de nationalité – qu'on soit Français ou Algérien ça n'a pas d'importance – et le critère de résidence en France – qu'on vive en France ou en Algérie ça n'a pas d'importance. Le gouvernement a gagné sur le deuxième critère, il faut résider en France, il faut avoir été obligé de quitter l'Algérie, il faut avoir perdu ses racines, perdu sa culture pour pouvoir bénéficier de cette indemnisation. Mais, du fait de l'évolution jurisprudentielle européenne le critère de nationalité a sauté. J'ai appliqué bien sûr tout de suite, dès 2007, la décision du Conseil d'Etat. J'ai même pris une directive à l'époque pour dire : les harkis qui sont rentrés avant 1973, qui résident en France de façon continue, même s'ils

sont Algériens aujourd'hui, doivent bénéficier de l'allocation de reconnaissance s'ils la demandent. Mais cela m'a quelque part gêné parce qu'on est dans un système où quelqu'un peut avoir toute sa famille en Algérie et n'être venu que pour des raisons économiques, puisque pour bénéficier de l'allocation de reconnaissance, il faut seulement avoir été trois mois dans une harka entre 1954 et 1962. Ses racines ne sont pas tombées, l'économie de sa vie peut être encore là-bas et il bénéficie de la même reconnaissance que quelqu'un qui a été obligé, contre son gré, de tout abandonner.

À la même époque, en 2007, il y a eu aussi une nouvelle distinction faite par deux arrêts. En effet, le Conseil d'État dit qu'il devait y avoir une différence entre les harkis de statut civil de droit commun et ceux de statuts civils de droit local. Les harkis « arabo-berbères musulmans » devaient bénéficier de l'allocation de reconnaissance alors que les harkis « européens », même si je n'aime pas ce terme, ne le pouvaient pas.

Il faut bien se rendre compte que les harkis « européens » ont posé la question au Parlement en 1989, en 1994, en 2005 et, qu'à chaque fois, les députés ont pris, quelle que soit la couleur de la majorité de l'époque, une position disant : cette reconnaissance n'est due qu'à ceux qui ont rompu tous leurs liens et abandonné leur culture, leur histoire et qui ont été, malgré eux, obligés de rentrer en France.

Par ces propos, je veux montrer qu'il ne s'agissait pas d'une indemnisation juste de patrimoine. Bien sûr, il y avait aussi des assimilés qui avaient des biens pour lesquels ils pouvaient prouver qu'ils étaient propriétaires et ils ont bien bénéficié des lois d'indemnisation, comme tous les rapatriés. Parce qu'un harki, ne l'oublions pas, est d'abord un rapatrié. Tous les dispositifs rapatriés s'appliquent aux harkis sans exception en plus des mesures particulières.

Une politique d'insertion économique et sociale

Dans le Sud de la France, beaucoup de harkis ont été dirigés vers l'ONF et ont participé à l'amélioration des forêts en région PACA, par exemple. Malheureusement, leur situation sociale n'a pas été facilitée pour autant. En effet, ces derniers ont vécu ensemble, dans

des hameaux de forestage au milieu des forêts, sans réel contact avec la population «indigène» française.

Nombreux harkis ont aussi été orientés vers Sochaux, pour Peugeot, en Île de France pour Renault, ou encore dans le Nord toujours pour répondre à ce besoin de main d'œuvre. En pleine période des Trente Glorieuses, le travail ne manquait pas comme aujourd'hui... C'est donc la politique qui était alors menée à l'égard de l'emploi. Cette politique spécifique s'est développée en 1975 et a été affirmée aussi par la loi Romani de 1994, vingt ans plus tard.

Furent aussi pris des dispositifs étonnants souvent aberrants. Ainsi, un employeur qui embauchait un harki se trouvait gratifié d'une somme d'argent. On donnait 50% de cette somme à l'embauche et 50% un an après quand son contrat passait d'un CDD à un CDI. Vous imaginez bien que dès que le contrat était transformé en CDI il n'y avait plus de contraintes pour l'employeur. Il y avait aussi des sommes qui étaient allouées à des personnes qui hébergeaient des harkis en recherche d'un travail, c'était une aide au logement.

Au moment de la loi *Romani*, des mesures ont de même été mises en place, de façon législative, pour le logement. En effet, une aide à l'acquisition d'un logement – de 12 000€ à peu près – couplée à l'allocation complémentaire qui était attribuée dans le cadre de la même loi constituait un apport en capital permettant à un harki d'acquérir une propriété. Ainsi, et c'est statistiquement vrai, les harkis sont en moyenne plus propriétaires que la moyenne des Français mais cela concerne plutôt les zones rurales. En zone urbaine, en Île-de-France notamment, je suis certain que les harkis doivent être moins propriétaires que les résidents autochtones. Il y a eu aussi de nombreuses aides à l'amélioration de l'habitat, qui, je crois, ont été très profitables à de nombreuses familles de harkis.

Il y a eu aussi des aides pour le désendettement des harkis. En effet les banques faisaient très volontiers aux harkis – étant donné le capital assez substantiel qu'ils pouvaient apporter avec leurs aides – des prêts avec un taux à remboursement différé. Ainsi, quand ils empruntaient à 60 ans à remboursement différé, lorsqu'ils arrivaient en retraite ces derniers se rendaient compte que leurs revenus

diminuaient considérablement et se retrouvaient alors dans des situations catastrophiques les obligeant à rendre la propriété qu'ils avaient acquise. Face à ce constat, le gouvernement a mis en place en 1996 un dispositif, géré par la Banque de France, qui a très bien fonctionné au sein d'une petite commission qui permettait de désendetter, au niveau local, les harkis qui avaient des endettements immobiliers. Cet effort sur l'immobilier et sur l'emploi, dans tous les gouvernements où j'ai travaillé, a toujours tendu vers la volonté de revenir au droit commun. Et Roger Romani me le disait souvent, si ces mesures spécifiques ont été utiles, il faut retourner au droit commun. Et ce retour au droit commun, j'y ai participé d'une façon importante, on a fait en sorte que tous les dispositifs de droit commun dans le secteur marchand, dans le secteur de la fonction publique, soient accessibles aux enfants de harkis sous la seule condition d'être enfant de harki.

Je vais prendre deux exemples les plus significatifs : un enfant de harki n'est pas handicapé mais un enfant de harki peut bénéficier du 6% handicap parce qu'un pupille de la nation, dont les parents sont morts pour la France, peut bénéficier du 6% handicap. Je vais prendre la loi de 2009, pourquoi les emplois réservés ? Les emplois réservés ne sont pas exclusivement faits pour les enfants de harkis, ils ont été créés pendant la Première Guerre mondiale pour venir en aide aux veuves des soldats et aux pupilles de la nation. Les enfants de harkis sont « publiquement considérés comme pupilles de la nation » ou enfants de victimes de guerre pour les emplois réservés. Donc, ils bénéficient d'un accès au poste de catégorie B et C des trois fonctions publiques, sous la seule condition d'être enfant de harki. Aujourd'hui, c'est le droit commun, tout le droit commun, la totalité du droit commun. Par exemple, l'aide à la création d'entreprise, il faut être chômeur de longue durée normalement et il faut être dans une zone sensible pour en bénéficier. Si vous êtes enfant de harki et que vous n'êtes pas chômeur de longue durée, ni dans une zone sensible, vous pouvez quand même en bénéficier. C'est un droit connu, c'est un droit géré par les organismes connus et c'est un droit qui s'applique à tous les enfants de harkis qui en font la demande. On est revenu au droit commun, tout le droit commun et le droit commun couvre aussi la fonction publique, aussi le secteur aidé et aussi le secteur marchand. Et ça c'est le seul compliment que

je m'octroierai, les résultats, que nous avons souhaité obtenir, qui étaient de mettre les enfants de harkis au même niveau d'emploi dans le département que la moyenne départementale, ont été dépassés.

D'une façon générale, tout ce qui est bourse scolaire, bourse universitaire, aide à la formation ce sont des aides complémentaires, des aides de droit commun qui leur sont octroyées. Par exemple si un enfant de harki est boursier, il a en plus une bourse complémentaire. Pour les formations professionnelles, celles qui ne sont pas prises en charge par le Pôle emploi peuvent être prises en charge par la mission interministérielle aux rapatriés, à hauteur de 90% de la dépense, c'est tout de même considérable.

Une reconnaissance tardive

Il est regrettable que la politique de reconnaissance ait été si tardive. Il ne sert à rien de donner de l'argent si on ne rend pas la dignité à ceux qui se sont battus pour la France.

Avant 1994, les harkis n'étaient pas considérés comme des anciens combattants, ils étaient des civils qui se battaient pour l'armée française. Ce sont les lois de 1994 et de 2005 qui ont vraiment affirmé la reconnaissance de leur état. Il y a eu aussi le 25 septembre 2001, le président de la République était alors Monsieur Jacques Chirac et le gouvernement, celui de Monsieur Lionel Jospin, avec l'instauration de la journée nationale d'hommage aux harkis. C'est la seule journée nationale d'hommage à une unité combattante en France et qui a été pérennisée en 2003, à l'unanimité de l'Assemblée nationale et du Sénat, pour condamner l'injure et la diffamation en France contre les harkis et les formations supplétives. La loi du 27 février 2012 a fait en sorte que les harkis et formations supplétives soient assimilés à l'institution militaire et aux résistants, et les associations peuvent porter plainte lorsqu'elles considèrent qu'il y a injure et diffamation. Cette loi est tout à fait opérationnelle et d'ailleurs, depuis qu'elle est votée, aucune association n'a contesté son efficacité.

La politique de mémoire et de reconnaissance s'est traduite aussi par l'ouverture des archives et la création de la Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie, qui a vu le jour par la loi de 2005, pour traiter cette histoire – ce qu'elle fait aujourd'hui à travers ce colloque. Et je dirais que structurellement cela va s'amplifier avec le fait que la question des harkis sera prise en main directement par l'ONAC (l'Office National des Anciens Combattants).

Enfin, on peut se demander si cela constitue un enjeu dans les relations franco-algériennes. Si je m'adresse à un ambassadeur, il va me dire que ce n'est pas simple. La Fondation a été un petit problème dans les relations franco-algériennes, de même que la loi contre l'injure et la diffamation ou encore – et je peux en parler – la libre circulation... Même si il y a assez peu de cas dénombrés par an, c'est un problème. Surtout pour les personnes qui bénéficient d'un visa et qui se voient stoppées à la frontière malgré ce visa. Quant à la question des « disparus », elle est toujours un problème épineux. C'est vrai que l'Algérie a construit une histoire de la guerre d'Algérie qui n'est pas tout à fait la même que celle qui est vue du côté de la France. On a une opposition qui fait que dans les relations franco-algériennes, cette histoire, la façon de la raconter, la façon de la vivre et la façon de parler de sa nation poseront toujours problème. Et c'est là que le rôle de la Fondation réside : celui d'apaiser.

« EXISTE-T-IL UNE OU DES MÉMOIRES HARKI, ET POUR QUELS ENJEUX ? »

Professeur Guy Pervillé
Professeur des universités

Je me trouve confronté à cette question par suite de l'accord que j'avais donné oralement, par téléphone, le 9 octobre dernier à la demande de Daniel Lefeuvre (ce fut la dernière fois que j'ai pu entendre sa voix) ; il me reste donc à tenir parole. Je le ferai en m'appuyant sur des analyses que j'avais faites antérieurement¹, mais en essayant de les actualiser pour répondre le mieux possible aux interrogations des participants à notre colloque.

Multiplicité et diversité des « mémoires harkies »

Le début de la question posée me paraît appeler une réponse allant dans le sens de la multiplicité de ce que l'on appelle aujourd'hui « mémoire harki ». En effet, il me paraît très difficile de connaître et de dresser un tableau exhaustif et unifié de « *la* mémoire harki » tant sa diversité est grande, et pour plusieurs raisons.

D'abord à cause du grand nombre d'associations à travers lesquelles s'exprime une « mémoire harki »². Je me souviens qu'il y a quelques années Abderahmen Moumen, jeune chercheur

1. Voir sur mon site : « Note de lecture : un ouvrage collectif sur les harkis » (2009) http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=240, et « Rappel global des problèmes des « harkis » et de leurs descendants » (2010) http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=292.

2. En voici quelques-uns relevés sur internet : www.harkis.com/ (=AJIR), www.harki.net/ (= Harkis et droits de l'homme) ; www.monharki.fr/ ; www.harkisetverite.info/ ; www.harkisetpouvoirs publics.fr/, www.harkis-idf.com/ ; etc.

spécialiste de la question, ne se risquait pas à en proposer une estimation chiffrée, tant ces associations peuvent apparaître et disparaître du jour au lendemain. L'existence d'un bulletin, et à plus forte raison celle d'un site internet, peuvent attirer l'attention sur telle ou telle association, sans nous renseigner pour autant sur son importance et sur sa représentativité. D'autre part, de nombreux sites internet spécialisés se présentent comme des instruments de rassemblement ouverts à toutes les associations, et quelques unes d'entre elles se sont fait connaître par leur volonté de dépasser un cadre trop étroitement local. Les plus connues, me semble-t-il, ont été d'abord l'« Association Justice, Information et Réparation (AJIR) pour les harkis, fondée en Auvergne en 1998 par fusion de trois associations préexistantes, et dont Mohand Hamoumou avait été le premier président ; et plus récemment « Harkis et droits de l'homme », dirigée par Fatima Besnaci-Lancou et Gilles Manceron (vice-président de la Ligue des droits de l'homme), qui s'est fait remarquer par trois publications importantes en quelques années.

Mais la diversité de ces associations et de leurs militants est surtout grande par suite de la diversité des expériences que ceux-ci ont vécues. En effet, certains de ces « harkis » ont été transférés d'Algérie en métropole par des officiers volontaires, sans mission ni autorisation du gouvernement – qui avait même tenté de s'y opposer en mai 1962 au nom de la lutte contre l'OAS - ; mais d'autres, réfugiés dans les camps militaires français pour échapper aux persécutions, ont été transportés en France par l'armée française elle-même sur ordre du gouvernement, même si celui-ci a d'abord tenté de limiter le nombre de réfugiés accueillis.

D'autre part, le séjour dans des camps d'accueil en métropole a été soit inexistant, soit plus ou moins bref, en fonction des possibilités d'emploi qui s'offraient dans l'économie française, comme le montre le mémoire de Nordine Boulhaïs³ consacrée à l'installation de familles d'anciens « harkis » de l'Aurès dans la région industrielle du Nord-Pas-de-Calais ; ou bien au contraire ce fut un séjour prolongé durant des mois ou des années, le record appartenant

3. Nordine Boulhaïs, *Histoire des harkis du Nord de la France*, Paris, L'Harmattan, 2005, 300 p.

aux pensionnaires des camps de Saint-Maurice l'Ardoise et de Bias, considérés comme incapables de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Et c'est pourquoi un bon nombre des jeunes parqués dans ces deux camps avec leurs parents en ont retiré la conviction d'avoir été enfermés dans des camps d'internement ou de concentration, prolongeant ceux qui avaient regroupé une grande partie des populations rurales algériennes durant les années de guerre (1954-1962), comme l'a suggéré le livre du sociologue Michel Roux⁴ en 1991. Cette tendance en a conduit plusieurs à déposer en 2001 une plainte pour « crime contre l'humanité », avec l'aide de leurs avocats maîtres Altit et Reulet, qui fut également justifiée dans un livre par l'un de ces fils de harkis du camp de Bias, Bouassad Azni. Ce livre est remarquable par la confusion totale qu'il opérerait entre les responsabilités des auteurs algériens de massacres de harkis et celles des dirigeants français qui n'ont pas pris les mesures susceptibles de les sauver : « L'Algérie a été le bourreau d'une sentence prononcée par la France. La France coupable de non-assistance à personne en danger. La France qui a achevé, dans le mouvoir des camps de Rivesaltes et d'ailleurs, la sinistre besogne commencée par les tireurs du FLN »⁵. Or ce passage est caractérisé par une confusion totale entre les responsabilités des uns et des autres. Si crime il y a eu - et ce n'est pas contestable - a-t-il été le fait des autorités françaises, ou bien de bourreaux se réclamant à tort ou à raison du FLN algérien ? Et dans le cas des responsabilités qui incombent incontestablement aux autorités françaises, faut-il parler de « crime d'Etat », ou bien de non-assistance à personne en danger ? Et dans ce dernier cas, faut-il parler de non-assistance active, ou d'une assistance purement passive ?

D'autre part, une distinction s'impose entre les générations successives de « harkis ». En effet, la première génération de ces réfugiés en France était massivement illettrée et parlant peu le français (surtout les femmes). Les « Français musulmans » appartenant aux élites ayant fait le même choix (chefs traditionnels,

4. Michel Roux, *Les harkis, les oubliés de l'histoire, 1954-1991*. Paris, La Découverte, 1991, 420 p.

5. Bouassad Azni, *Harkis, crime d'Etat, généalogie d'un abandon*, Paris, Ramsay, 2002, p. 165.

militaires, élus, comme le bachaga Boualem, le colonel Meliani ou l'ancien député Laradji)) étaient trop peu nombreux pour suffire à leur encadrement, ce qui explique le grand rôle que jouaient à leurs côtés des cadres français militaires et civils ayant un passé « Algérie française ». Puis dans un deuxième temps, à partir de la révolte des camps de Saint-Maurice-l'Ardoise et de Bias en 1975, ils furent débordés par une nouvelle génération de jeunes hommes (comme Boussad Azni) et de jeunes femmes en colère (comme Fatima Besnaci-Lancou, Dalila Kherchouche, etc), qui avaient passé une partie de leur enfance dans ces camps, et qui exprimèrent leur propre point de vue à la place de celui de leurs parents silencieux.

Enfin, il me semble que des divergences de plus en plus nettes opposent deux grandes tendances, que je pense pouvoir situer très schématiquement « à droite » et « à gauche », - même si je ne sais pas très bien où situer Jeannette Bougrab dont nous avons entendu ici même le témoignage particulièrement émouvant et impressionnant. D'un côté, « à droite », ceux des militants de la cause « harkie » restés sur des positions proches de celles de militants « pieds-noirs » ayant en commun avec eux les mêmes ennemis : le FLN algérien et les gouvernements gaullistes⁶. De l'autre, « à gauche », une tendance nouvelle représentée par l'association « Harkis et droits de l'homme », et dont les positions méritent de retenir notre attention.

En effet, l'association « Harkis et droits de l'homme » exprime clairement à travers son titre comme à travers la composition de sa direction une volonté de fusion inattendue entre la cause des familles de harkis (Fatima Besnaci-Lancou) et celle des opposants de gauche aux gouvernements français de l'époque (Gilles Manceron, vice-président de la Ligue des droits de l'homme), qui n'avaient pas manifesté alors la moindre sympathie pour leur cause. Cette volonté de réconciliation s'exprima avec éclat dans la première publication importante de cette association parue en 2008,

6. Un des plus anciens est le bulletin « Le clin d'œil » de Ahmed Kaberseli.

intitulée *Les harkis dans la colonisation et ses suites*⁷, où l'on trouve après une préface du journaliste Jean Lacouture, bien connu pour ses positions anticolonialistes, qui réfute « l'assimilation détestable faites par certains responsables, français d'abord, algériens ensuite (et jusqu'au chef de l'Etat...) entre le comportement des supplétifs algériens recrutés de gré ou de force par l'armée française et celui des « collaborateurs » de l'occupant nazi en France entre 1940 et 1944 »⁸, deux contributions d'anciens militants du FLN, l'historien Mohammed Harbi⁹, qui milita dans la direction de la Fédération de France du FLN en 1956-1957 avant de rejoindre les services du GPRA, et Ali Haroun¹⁰, qui resta membre du comité directeur de la FFFLN de 1957 à 1962. Ce rapprochement inattendu se fait sur la base d'une sorte de mea culpa de ces militants anticolonialistes, clairement exprimé par une dirigeante du MRAP, Anne Savigneux : « C'est dans ce contexte de noir et blanc que nous avons été aveugles au drame des harkis, à d'autres tortures dont ils ont été victimes en Algérie, aux miradors qui encerclaient les camps en France et dans lesquels nous ignorions qu'ils avaient été parqués. Nous avons été complices de l'étiquetage honteux qui circule de part et d'autre de la Méditerranée, y compris dans nos collèges et nos lycées, où des élèves, quelle que soit leur origine, s'insultent dans les cours de récréation en se traitant de harkis »¹¹. Cet effort de dépassement des points de vue idéologiques anciens se retrouve dans la publication suivante, *Les harkis, histoire, mémoire, et transmission*, Paris, Editions de l'Atelier, 2010¹². Enfin, la troisième

7. Fatima Besnaci-Lancou et Gilles Manceron (s. dir.), *Les harkis dans la colonisation et ses suites*. Préface de Jean Lacouture. Paris, Les éditions de l'atelier, 2008, 224 p. illustrées, avec chronologie et bibliographie détaillées.

8. *Ibid.*, p. 8.

9. « La comparaison avec la collaboration en France n'est pas pertinente », *ibid.* pp. 93-95.

10. « Effacer les séquelles de la guerre d'Algérie », *ibid.*, pp. 201-204.

11. « Pour qu'une juste place soit rendue aux harkis », *ibid.*, pp. 191-192.

12. On remarque notamment dans ces deux publications successives les articles du jeune historien Abderahmen Moumen, : dans la première (2008), « Du camp de transit à la cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise, 1962-1976 », pp. 131-145", et dans la seconde (2010), « La notion d'abandon des harkis par les autorités française », pp.47-62 ; « Les massacres de harkis lors de l'indépendance de l'Algérie », pp. 63-77, et « Les lieux de mémoire du groupe social « harkis » : inventaire, enjeux et évolution », pp. 135-146.

publication importante de "Harkis et droits de l'homme" est parue récemment sous la forme inattendue d'un numéro spécial des *Temps modernes*¹³, présenté par son directeur Claude Lanzmann, qui eut bien étonné son maître Jean-Paul Sartre, préfacier en 1962 des *Damnés de la terre* de Frantz Fanon.

Mais ce retournement des alliances tendanciel n'aboutit pas en pratique à une rupture totale avec les revendications des autres associations de défense des « harkis », parce que le pouvoir algérien n'a, jusqu'à présent, rien voulu changer à sa politique traditionnelle de diabolisation de ceux-ci en Algérie. Après le voyage officiel en France du président Bouteflika, qui avait comparé les harkis aux collabos, en 2000, Fatima Besnaci-Lancou avait exprimé sa cruelle déception : « Alors que j'arrive à la conclusion de ce récit, plus de deux ans se sont écoulés depuis les paroles humiliantes de Abdelaziz Bouteflika. Pendant toute cette période, j'ai lu tout ce que j'ai pu me procurer concernant le sujet : revues, livres d'historiens, comptes-rendus de colloques, séminaires, conférences et témoignages. Je me suis mise à lire ce qui s'écrit en Algérie. Chaque jour, j'ai consulté, sur internet, les six principaux journaux nationaux algériens. En ce qui concerne nos relations à notre pays d'origine, ce que j'y ai trouvé ne me rassure pas du tout. Je n'ai trouvé aucune lueur d'espoir. J'ai la désagréable impression que personne ne veut connaître les raisons qui ont poussé des Algériens à se rallier à l'armée du colonisateur. La vérité a les traits de fantômes. Pour s'en protéger, l'« algérianité » des harkis est niée. Sur les forums internet, j'ai découvert beaucoup de paroles d'une violence inouïe. Tout le monde se traite de « harkis » comme s'il fallait à tout pris débusquer des harkis derrière chaque buisson du pays. Et chose très étonnante, tout le vocabulaire de la guerre d'Algérie est repris dans la guerre qui sévit actuellement dans le pays : « moudjahidin » pour les extrémistes religieux, les « martyrs » pour ceux qui sont actuellement tués au maquis, « forces coloniales d'occupation » pour les policiers, « la junte militaire » pour l'armée et le pouvoir. Quant au mot « harki », il est multi-usages. Toutes les parties s'en servent pour s'insulter. Les bras m'en tombent.

13. *Les Temps modernes* n° 666, nov.déc. 2011, "Harkis 1962-2012, les mythes et les faits", 320 p.

Je n'ai trouvé aucune accroche, personne pour m'aider à trouver une ouverture, aussi petite soit-elle ». Et après cette analyse d'une vérité incontestable, elle interpellait le chef de l'Etat algérien : « Monsieur Bouteflika, quand entreprendrez-vous le gigantesque travail d'écrire l'histoire de l'Algérie telle qu'elle s'est vraiment faite ? C'est au prix de cette vérité-là que vous pourrez construire la paix et que les consciences enfin pourront trouver le repos. Ne léguez pas aux générations futures les mensonges de l'histoire »¹⁴. Le président algérien a fait quelques tentatives dans ce sens pour essayer de sauver le projet de traité d'amitié franco-algérien en 2005 et 2006, à la demande du président Chirac, mais il a été rapidement désavoué par des membres de son gouvernement. Si quelques progrès se manifestent parfois dans la presse, l'attitude officielle n'a rien perdu de son intransigeance.

Et c'est pourquoi les publications déjà citées de « Harkis et droits de l'homme » reprennent des revendications qui ne sont pas si éloignées de celles des autres associations. Par exemple, dans leur ouvrage paru en 2008, nous avons eu la surprise de voir Fatima Besnaci-Lancou et Gilles Manceron désavouer Sylvie Thénault, qui avait participé à leur publication en s'inspirant des analyses de Charles-Robert Ageron : « Nous remercions Sylvie Thénault d'avoir participé à cette réflexion, mais les directeurs de cet ouvrage ne cachent pas leur désaccord avec le fait que son texte, à propos de l'attitude des pouvoirs publics français en 1962, ne reprend pas à son compte les concepts d'abandon et de crime d'Etat, qui résultent pourtant, à nos yeux, de la simple analyse des faits. Dire aussi, à la suite de Charles-Robert Ageron, que les massacres ont surtout été dénoncés par des journaux partisans du maintien de l'Algérie française ou soutenant l'OAS, ou que cette question a été d'abord traitée par des auteurs personnellement liés à l'histoire des harkis, revient pour nous à ne pas accorder aux articles publiés dès le mois de mai 1962, notamment par Jacques Lethiec dans le quotidien *Combat*, Jean-François Chauvel et Serge Bromberger dans *Le Figaro*, puis en novembre par Pierre Vidal-Naquet et

14. Fatima Besnaci-Lancou, *Fille de harkis*. Le bouleversant témoignage d'une enfant de la guerre d'Algérie, préface de Jean Daniel et de Jean Lacouture, Paris, Editions de l'atelier, 2003, pp. 120-121.

Jean Lacouture dans *Le Monde*, l'attention qu'ils méritent. Enfin, faut-il, en suivant Ageron, mettre au cœur de la question des responsabilités françaises le risque que l'intervention de l'armée hors de ses casernes fasse capoter le processus de sortie de guerre ? Ou bien plutôt ces trois mesures visant les personnes appartenant à l'ancienne catégorie reconstituée des indigènes « de statut civil de droit local » : le retrait de la nationalité française au mépris de la Constitution, les obstacles à leur rapatriement et l'interdiction de leur accueil dans les casernes. En effet, la question essentielle à nos yeux n'est pas celle - posée, là encore, par Ageron - de la bonne ou de la mauvaise évaluation par les autorités françaises des dangers que pouvaient courir en Algérie les anciens supplétifs, ce sont ces trois mesures simultanées, qui ont fait des engagements pris par la France en 1958 des mensonges ; et se sont accompagnées d'un traitement discriminatoire de ces personnes et de leurs familles par rapport aux autres rapatriés. Face aux premiers massacres, ces mesures ont constitué, bel et bien, un abandon caractérisé et un crime d'Etat. D'autant que l'idée, avancée par *Le Figaro* le 26 mai 1962, d'un rapatriement massif des personnes qui le demanderaient, pouvant contribuer à mettre en valeur certaines régions françaises dépeuplées comme la Corrèze et la Lozère, semble avoir été écartée au plus haut niveau de l'Etat. Un Etat qui n'a pas protégé certains de ses ressortissants. Tout en indiquant clairement que tel est notre point de vue, le but de ce livre est d'ouvrir, en toute liberté, un débat sur ces questions »¹⁵.

J'ai déjà publié ailleurs une réponse détaillée¹⁶ à ce point de vue, mais en voici l'essentiel : « à lire l'argumentation de Fatima Besnaci-Lancou et de Gilles Manceron, j'ai eu l'impression bizarre qu'ils reprochaient au Président de la République d'avoir renié ses promesses de juin 1958 envers les « Français musulmans » dont il avait fait pour la première fois des citoyens à part entière, comme s'ils s'étaient ralliés aux arguments du bachaga Boualem, vice-président de l'Assemblée nationale, et des autres élus des citoyens français

15. « Introduction. En finir avec toutes les légendes », pp. 13-32. Sous-titre « Un point aveugle de la société algérienne », pp. 23-24.

16. Dans mon compte rendu déjà cité : « Note de lecture : un ouvrage collectif sur les harkis » (2009) http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=240,

d'Algérie (dont au moins les deux tiers étaient musulmans) qui ont été tenus à l'écart de la négociation de 1961-1962 avec le FLN. Le fait est que le général de Gaulle a mis fin à la guerre d'Algérie au prix d'un reniement des promesses qu'il avait faites en 1958 en paraissant annoncer l'intégration de l'Algérie dans la France (même s'il avait soigneusement évité le mot). En conséquence, les accords d'Evian étaient un échafaudage juridique très fragile, dont l'élément le moins contestable était l'appui massif que lui avaient donné la grande majorité des électeurs métropolitains en votant oui au référendum du 8 avril 1962. On s'étonne donc de voir Fatima Besnaci-Lancou et Gilles Manceron reprocher au général de Gaulle d'avoir imposé à la catégorie des « indigènes » (apparemment supprimée en juin 1958 mais rétablie en 1962) « le retrait de la nationalité française au mépris de la Constitution » par l'ordonnance du 21 juillet 1962, comme si ce n'était pas la conséquence nécessaire de l'indépendance de l'Algérie devenue un Etat, et le véritable but de la politique gaullienne. En effet, si tous les Algériens musulmans avaient pu garder la nationalité française, n'auraient-ils pas pu en profiter pour s'installer de plein droit en France tout en restant citoyens algériens ? La demande d'une nouvelle option individuelle pour récupérer la nationalité française, annoncée le 13 avril et le 21 juillet 1962, était une conséquence logique des accords d'Evian, et elle comportait deux nouveautés qui la différenciaient d'un simple retour à la situation antérieure : la souscription de l'option en territoire resté français, et l'acceptation de la soumission à toutes les lois françaises, y compris le code civil, impliquant la renonciation au bénéfice du statut personnel musulman ou des coutumes berbères. Pouvons-nous condamner ces innovations juridiques, en vertu desquelles il ne peut y avoir en France qu'un seul régime de nationalité et de citoyenneté française ? Certainement pas. Mais on aurait dû en tirer la conséquence logique : traiter tous ces nouveaux citoyens comme des « Français à part entière », et plus encore leurs enfants »¹⁷.

De même, on s'étonne de trouver dans la même publication une intervention de Smail Bouffal, responsable de l'association

17. Voir mon compte rendu déjà cité : http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=240.

« Générations mémoire harkis », qui a pris l'initiative de poursuites judiciaires contre les auteurs de propos injurieux à leur égard. Après avoir cité le président algérien Bouteflika et l'ancien premier ministre français Raymond Barre, il mentionne « Pierre Messmer, lui aussi ancien Premier ministre », qui « a tenu également des propos faisant l'apologie du massacre des harkis », et la requête qu'il a déposée contre celui-ci devant la Cour européenne des droits de l'homme. Cette phrase ne me paraît pas rendre compte objectivement de l'attitude de Pierre Messmer, aujourd'hui décédé. Sans doute celui-ci avait-il exécuté la politique du général de Gaulle jusque dans ses aspects les plus contestables. Mais après de longues années de silence, il avait commencé à exprimer des positions beaucoup plus nuancées, en exprimant nettement sa condamnation des violences commises contre les harkis et son remord de ne pas avoir pu faire plus pour les empêcher. Reçu à l'Académie française le 10 février 2000, il avait tenu à revenir sur ce sujet dans son discours : « Il y a des guerres justes, mais il n'y a pas de guerre propre et, dans les grandes crises, nul ne gouverne innocemment. Pour le bien et le repos de la patrie, doit-on prendre le risque de perdre son âme ? »¹⁸

Ainsi, on peut se demander quelle est la cohérence de la ligne suivie par l'association « Harkis et droits de l'homme » qui semble hésiter entre deux orientations divergentes. Mais il faut également signaler le risque des querelles entre associations et entre personnes s'occupant des « harkis » pour la bonne diffusion des informations historiques nécessaires à tous. Par exemple, Dalila Kherchouche avait accusé le chef du camp de Bias de s'être approprié frauduleusement les allocations dues aux familles de harkis au titre de la loi Boulin. Or la thèse de François Xavier Hautreux, cité dans un message par le général Maurice Faivre, a montré que ce reproche n'était pas fondé : « Dalila Kerchouche et certains harkis prétendent que les chefs de camps subtilisaient les allocations auxquelles avaient droit les familles rapatriées. C'est en fait le Comité des affaires algériennes qui, le 23 mai 1962, a pris la décision suivante : « *Ces musulmans n'étant pas adaptés à la*

18. *Ibid.*, et « In memoriam, Charles-Robert Ageron (1923-2008) », http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=226

« Existe-t-il une ou des mémoires harki, et pour quels enjeux ? »

vie européenne, il serait inopportun de leur attribuer l'aide prévue en faveur des rapatriés sous forme individuelle. Les intéressés devront au contraire continuer à bénéficier d'un certain encadrement dans leur travail et dans leur hébergement. C'est pourquoi, en ce qui les concerne, il est indispensable de bloquer les différentes formes d'aide (prestation de retour, subvention d'installation, etc, ...) de manière à constituer un fonds permettant de les prendre collectivement en charge et de financer leur réinstallation. L'article 43 du décret du 10 mars 1962 sur l'aide aux rapatriés autorise cette façon de procéder ». Cette décision, qui n'a pas été publiée dans le communiqué du Comité des affaires algériennes du 28 mai, est citée par François-Xavier Hautreux lors de son intervention au colloque de l'ENS-Lyon en décembre 2006. La responsabilité en revient à M. Boulin, approuvé par le général de Gaulle et M. Pompidou »¹⁹.

Nous voyons donc l'utilité de maintenir des relations entre chercheurs de toutes tendances, afin de permettre le progrès des connaissances mises à la disposition de tous.

L'enjeu de la réhabilitation des « harkis » et des « pieds-noirs »

Il me reste à tenter de répondre à la deuxième question posée par le sujet : « et pour quels enjeux ? » Celui de toutes les actions des associations de « harkis » est bien évidemment de faire connaître leurs doléances et reconnaître leur bien fondé par la majorité de la population française. Mais pour apprécier le résultat de toutes ces actions, il me paraît utile de tenter une comparaison synthétique entre leur bilan et celui des revendications des associations de « pieds-noirs » plus de cinquante ans après les accords d'Évian.

Ces deux catégories de victimes de la décolonisation de l'Algérie avaient en commun, dès 1962, de pouvoir bénéficier de la loi

19. Message de Maurice Faivre, cité à la fin de ma note de lecture : http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=240.

Boulin²⁰ qui venait d'être votée à la fin 1961. Mais pourtant, les traitements que leur avaient réservés les accords d'Evian étaient très différents, et tout à l'avantage relatif des « pieds-noirs ».

En effet, les négociateurs français avaient réussi à faire inscrire dans ces accords de nombreux articles qui reconnaissaient leurs droits en Algérie, en les faisant bénéficier pendant trois ans d'une double nationalité de fait en attendant de devoir choisir entre la nationalité algérienne et la nationalité française²¹. Ces privilèges avaient rapidement perdu toute réalité, à l'occasion de la lutte contre l'OAS, qui avait conduit le FLN à pratiquer un « terrorisme silencieux »²² procédant par enlèvements contre la population française d'Algérie, puis durant la crise intérieure du FLN qui avait privé l'Algérie indépendante de toute autorité durant l'été 1962. Mais dès que le gouvernement français eut constaté la caducité de fait des accords d'Evian, il débloqua les crédits qui lui permirent de réaliser en deux ans l'accueil et le recasement des Français d'Algérie « rapatriés » en France.

Au contraire, les négociateurs français n'avaient pas obtenu les garanties qu'ils avaient demandées au début des négociations en faveur des « Français musulmans », catégorie dont l'existence même était incompatible avec les principes fondamentaux de l'action du FLN. Pour relancer les négociations à la fin octobre-début novembre 1961, il fallut que le GPRA accepte la demande française de non-représailles, qui fut le fondement même des accords d'Evian du 19 mars 1962, formulé à deux reprises dans la déclaration générale et dans la déclaration des garanties, selon lequel nul ne pourrait être inquiété ni pour ses opinions ni pour

20. Voir ma communication sur « Robert Boulin, secrétaire d'Etat aux rapatriés, 24 août 1961-11 septembre 1962 », dans le colloque *Robert Boulin, itinéraires d'un gaulliste*, Bruxelles et Berne, Peter Lang, 2011, pp. 129-142.

21. Voir ma communication : « Connaître les accords d'Evian : les textes, les interprétations et els conséquences » (2003), sur mon site : http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=30, et sa récente mise à jour : « Les accords et le cessez-le-feu d'Evian ont-ils mis fin à la guerre d'Algérie ? » (2013), http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=309.

22. Jean Monneret, *La phase finale de la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2001, 400 p.

ses actions antérieures au cessez-le feu du 19 mars 1962. La sécurité des anciens « harkis » et autres partisans musulmans de la France n'avait pas d'autre fondement que ces articles généraux dans lesquels ils n'étaient même pas nommés. Le gouvernement français avait néanmoins prévu de transférer en France ceux de ses anciens partisans musulmans qui s'estimeraient en danger, mais cette opération était prévue de faible ampleur et jugée peu urgente, ce qui poussa les anciens officiers des Affaires algériennes à s'occuper eux-mêmes de leur évacuation. Tant que dura l'action de l'OAS, cette évacuation non officielle fut ressentie, bien à tort, comme une manœuvre visant à lui fournir de futures troupes pour son action subversive en métropole. Ce fut la fin de l'OAS puis le déchaînement de la lutte pour le pouvoir et de la violence entre Algériens, traitant les anciens « harkis » en victimes expiatoires, qui décida le gouvernement à ordonner de les accueillir dans les camps militaires français et de les transférer en France. Mais le chef de l'Etat ne cachait pas à ses ministres que ceux-ci n'étaient pas à ses yeux des « rapatriés », mais des Algériens *réfugiés*, et qu'il ne fallait pas accueillir trop d'Algériens en France. C'est dans cette perspective qu'il décida de mettre fin à la nationalité et la citoyenneté française accordée auparavant à tous les musulmans algériens à partir du 1^{er} juillet 1962, et de ne les restituer par l'ordonnance du 21 juillet 1962 qu'à ceux qui souscriraient une « déclaration reconnitive de nationalité française » impliquant la soumission au code civil.

Un demi-siècle plus tard, quel bilan – tout au moins quel bilan *moral* - pouvons-nous dresser ? Dans le cadre de l'élaboration d'une mémoire nationale de la guerre d'Algérie, jugée souhaitable par tous les partis à partir de 1997, le président Chirac a établi le 25 septembre 2001 une journée nationale d'hommage aux harkis, qui fut pérennisée deux ans plus tard ; mais son souci d'accorder des satisfactions aux revendications matérielles et mémorielles des « harkis » comme des « pieds-noirs » par la loi du 23 février 2005 entra en contradiction avec la négociation en cours depuis 2003 d'un traité d'amitié franco-algérien, par lequel les Algériens espéraient obtenir une déclaration de repentance de la France pour tous les crimes qu'elle aurait commis au détriment du peuple

algérien de 1830 à 1962, ce qui fit échouer la négociation du traité²³.

Mais au delà de ce constat d'échec, il faut néanmoins observer que la France a effectivement adopté depuis 2001 une politique mémorielle favorable aux revendications des « harkis », et qu'elle dépasse les clivages partisans, comme le prouvent sa continuation depuis 2012 par le président Hollande, et les positions que nous avons rapportées de l'association « Harkis et droits de l'homme ».

Au contraire, les associations de rapatriés d'Algérie n'ont pas obtenu cette reconnaissance, et ne bénéficient pas de ce consensus. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, l'adjonction de la liste de 61 victimes civiles de la fusillade du 26 mars 1962 à Alger sur le mémorial du Quai Branly le 5 décembre 2009, puis celle de 1585 noms de civils disparus le 28 février 2012, ont provoqué une très forte opposition d'organisations de gauche refusant d'admettre « le détournement du mémorial » parce qu'elles ne supportent pas de voir honorer la mémoire de partisans de l'OAS. De même, le massacre du 5 juillet 1962 à Oran, dont l'enquête de Jean-Jacques Jordi a fait savoir en 2011 qu'il avait fait près de 700 victimes, et que le gouvernement français était informé de ce bilan depuis 1963, n'a intéressé que ceux qui ne se contentaient pas de l'expliquer comme une juste réponse des Algériens au terrorisme de l'OAS²⁴. De même, l'inauguration le 25 novembre 2007 à Perpignan par les cercles algérienistes d'un mémorial privé en l'honneur de plus de 3000 Français d'Algérie enlevés après le 19 mars 1962, parmi lesquels près de 1700 n'ont pas été retrouvés vivants, a provoqué la farouche opposition de nombreuses organisations de gauche, alors que celles-ci commémorent depuis des années, avec le soutien de la mairie de Paris et du gouvernement actuel, les victimes algériennes de la répression de la manifestation du 17 octobre 1961.

23. Voir notamment sur mon site : « La revendication algérienne de repentance de la France » (2004), http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=22.

24. Voir sur mon site le compte rendu détaillé du livre de Jean-Jacques Jordi : « *Un silence d'Etat, les disparus civils européens de la guerre d'Algérie* », Paris, Editions SOTECA 2011, 200 p. http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=265.

« Existe-t-il une ou des mémoires harki, et pour quels enjeux ? »

Tous ces faits nous conduisent à des conclusions claires et nettes. La cause des harkis est aujourd'hui réhabilitée, tout au moins en France, parce que son identification globale à l'OAS a perdu toute vraisemblance. Celle des « pieds-noirs » ne l'est pas, parce qu'elle reste identifiée à la dite OAS, et que la guerre civile franco-française de 1961-1962 n'est toujours pas terminée dans les esprits.

TÉMOIGNAGE

de Madame Jeannette Bougrab,
ancien ministre et fille de harkis

Nota : ce texte correspond à l'enregistrement de l'intervention orale

Bonjour, je suis très émue de m'exprimer devant vous parce que la dernière fois que je suis venue aux Invalides, j'étais ministre et c'était pour la décoration d'Hélie Denoix de Saint-Marc. Nicolas Sarkozy lui remettait la Grand-croix, quelques mois avant son décès.

Aujourd'hui, je reviens ici pour parler de mon père, le caporal-chef Lakhdar Bougrab, parce que je suis fille de harkis, berrichonne née de parents harkis. Je suis venue témoigner pour incarner les harkis, vous parler d'un héros, mon père.

Mon père est né dans les montagnes de Blida, vers Médéa, une région assez pauvre. Il ne sait pas lire ni écrire, mais c'est l'homme le plus brillant, le plus lumineux que je connaisse. Il a aujourd'hui 81 ans. Il a permis à ses enfants, et surtout à ses filles, d'être émancipés, de pouvoir faire des études, d'être indépendants et autonomes.

Je suis docteur en droit de Paris I et maître des requêtes au Conseil d'État, j'ai été présidente de la Halde et ministre. J'ai été tout cela parce que j'avais un exemple devant moi, celui de mes parents. Le portrait que vous faites d'eux ne ressemble pas à celui que je me fais d'eux. Mon père est un héros, un combattant, jamais abattu, qui est peut-être pessimiste par intelligence mais optimiste par volonté. La France nous a abandonné, mais ce n'est pas grave, parce qu'on se relevait les manches. Et donc, ce que j'avais envie de dire au nom de mon père, c'est que quelque part, j'ai beaucoup de

chance d'être fille de harkis. D'ailleurs quand je m'exprime quelque part, je me présente comme fille de harkis. À quarante ans encore, je suis fille de mon père. Et je suis très heureuse d'avoir participé à un gouvernement qui a reconnu en tout cas l'abandon par la France, et à cette occasion de connaître le général Meyer, ici présent, qui a sauvé des centaines de harkis et qui continue aujourd'hui à s'occuper d'eux. C'était très émouvant parce que c'était la première fois qu'un chef d'État visitait ces fameux camps où l'on a parqué des harkis pendant des années jusqu'au début des années 1970. Nous étions dans le camp de Rivesaltes, à côté de Perpignan. C'était émouvant parce qu'il y avait parmi les personnes présentes, d'autres familles de harkis, une en particulier : la famille Goutta. Une famille très fière et remarquable. Vous connaissez sans doute Bernard Goutta pour les fans de rugby. Les harkis sont des gens remarquables parce qu'ils aiment la France, malgré la trahison. Nous ne sommes pas de ceux qui ressassent sans arrêt cette trahison. Nous aimons l'idéal républicain, nous aimons la laïcité, nous aimons le principe d'égalité et c'est cela qui nous porte. Nous ne regardons pas derrière, nous regardons devant. Et cela, je crois, fait notre force. Quand nous étions enfants et qu'on nous disait éventuellement « sale arabe » ou « sale bicot », mon père nous montrait ses photos de l'armée et nous disait que nous n'avions pas à nous justifier d'être Français. Il m'est arrivé à l'école primaire de montrer ces photos de mon père au combat et je n'ai jamais douté un seul instant du choix fait par mon père, pas un seul. Et pourtant, j'entends encore que les harkis méritaient leur sort parce qu'ils avaient fait les sales besognes de l'armée française. Le général Meyer m'avait défendue quand Jean-Pierre Elkabbach avait déclaré cela sur *Public Sénat*.

On a travaillé pendant plus de deux ans sur la reconnaissance de l'abandon des harkis, parce que personne n'était d'accord sur cette affaire. Et à l'Élysée, je peux vous assurer, que quand il a remis la Grand-croix à Denoix de Saint-Marc, il a été attaqué de tous bords. Quand on avait pensé mettre les cendres du général Bigeard aux Invalides, on a été attaqué. Je me montre assez discrète parce que je ne fais jamais l'unanimité, ce qui fait sans doute ma force et ma faiblesse. J'ai fait un livre, *Ma République se meurt*, en dénonçant la déliquescence du modèle républicain français : j'ai eu droit à quatre mois de protection policière. Parce que j'étais attaquée par des sites

fondamentalistes islamistes et l'État algérien avait demandé des excuses de ma part, parce que j'avais dit qu'on n'avait pas à recevoir Bouteflika.

Pour conclure, je veux dire que mon père n'est pas une victime, c'est un héros. Sa famille a été égorgée en 1956-57 parce que mon grand-père était garde champêtre et qu'il avait fait la Seconde Guerre mondiale. Je ne veux pas que vous ayez cette image d'un homme qui a subi, et qui a été humilié. Mon père est un héros et je n'arriverai jamais à la cheville de mon père, ni à la cheville de ma mère. Si j'ai la rage et si je me bats à ma manière, c'est pour faire honneur à eux. Et si j'ai des comptes à rendre, c'est à mon père et à personne d'autre. Ce qui explique sans doute une certaine liberté de ton, je n'appartiens ni à telle ou telle communauté. J'appartiens à ma famille. La seule chose à laquelle je suis fidèle, c'est mon père.

BIOGRAPHIES ET RESUMES DES INTERVENANTS

Colonel Thierry Noulens

Docteur en histoire

Directeur d'études à l'institut de recherche stratégique
de l'École militaire

Saint-Cyrien, officier de l'arme blindée, le colonel Noulens est directeur d'études à l'institut de recherche stratégique (IRSEM) de l'École militaire, après avoir servi au SHD notamment comme chef de la division études et enseignement, puis comme cadre-professeur à l'École de guerre. En novembre 2011, il a soutenu une thèse de doctorat en histoire militaire à Paris IV- Sorbonne, sous la direction des professeurs Jacques Frémeaux (Paris IV – Sorbonne) et Jean-Charles Jauffret (IEP d'Aix-en-Provence), sur *L'arme blindée et cavalerie en guerre d'Algérie : adaptation d'un système d'arme en archaïsme et modernité (1954-1962)*, qui a reçu le prix spécial de l'institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) en février 2013.

Lieutenant-colonel Michel David

Docteur en Histoire, ancien chef du département

Histoire-Géographie aux Ecoles de Coëtquidan

Issu de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, officier d'infanterie, le lieutenant-colonel (er) Michel David a consacré une bonne part de sa carrière à la formation des jeunes cadres de l'armée française, officiers et sous-officiers. Docteur en Histoire, ancien chef du département Histoire-Géographie aux Ecoles de Coëtquidan, il poursuit ses recherches sur la guerre d'Indochine, les conflits révolutionnaires et l'action psychologique. Ayant collaboré à plusieurs ouvrages et revues, il est notamment l'auteur de *Guerre secrète en Indochine*, Lavauzelle, 2002 et *Les bataillons thaïs en Indochine*, éditions Le Pays de Dinan, 2009.

Mohand Hamoumou

Docteur en sociologie, Professeur à Grenoble

Ecole de Management

Après l'Ecole Normale d'instituteurs, un DESS de psychologie clinique et un diplôme de l'ESSEC, il soutient une thèse de doctorat en sociologie à l'EHESS, Paris sous la direction de Lucette Valensi en 1989 intitulée « Les Français Musulmans rapatriés : archéologie d'un silence ». Un livre en sera issu, en 1993 : « Et ils sont devenus Harkis » publié chez Fayard, préfacé par Dominique Schnapper. Le livre est unanimement salué par la critique et reste un ouvrage de référence sur les Harkis. Instituteur, Maître-assistant à l'Université de Clermont-Fd, il a été cadre chez Michelin durant 10 ans, en France et au Canada (Service du personnel) avant de rejoindre le groupe Lafarge fin 1998 comme DRH du centre international de R&D. Il revient à l'enseignement en 2002 à l'EM Lyon puis à Grenoble Ecole de Management en 2008 où il lance le Mastère spécialisé en ressources humaines.

Ancien membre du Haut Conseil à l'Intégration, il est membre du conseil d'orientation de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, et du conseil scientifique du « Mémorial de Rivesaltes » et fondateur de l'association AJIR pour les Harkis (Association Justice Information Réparation) puis récemment Agir pour une Juste Intégration dans la République.

Il a publié de nombreux articles de presse ou de revues ainsi que des chapitres de livres sur les harkis ou les processus d'acculturation. Il est depuis mars 2008 maire de Volvic, Président de la communauté de communes Volvic Sources et Volcans et Vice-Président de l'association des Maires du Puy de Dôme.

Général Maurice Faivre

Historien, docteur en histoire

St-Cyrien de la promotion 1947-49, le général Maurice Faivre a fait deux séjours (5 ans) en guerre d'Algérie, où il a commandé des harkis. Il a ensuite été spécialisé dans le renseignement militaire et a soutenu une thèse de doctorat sur les nations armées. Il a publié neuf ouvrages sur la guerre d'Algérie, et participé à neuf ouvrages collectifs Il est vice-

président de la Commission française d'histoire militaire, et membre de l'Académie des sciences d'outre-mer.

Lieutenant-colonel Rémy Porte

Chef d'organisme de la direction centrale du service de santé des armées, conseiller scientifique de la FM-GACMT.

Officier d'active, docteur habilité à diriger des recherches, ancien chef du bureau recherche du centre de doctrine-emploi des forces, le lieutenant-colonel Rémy Porte s'est progressivement spécialisé sur les théâtres d'opérations extérieurs depuis la III^e République en particulier dans l'espace méditerranéen et ottoman. Il a récemment publié : *Dictionnaire de la Première Guerre mondiale* (avec le professeur François Cochet, collection Bouquins, Robert Laffont, 2008) *Chronologie commentée de la Grande Guerre*, Perrin, 2011; *Les secrets de la Grande Guerre*, Vuibert, 2012; et *Edition commentée et annotée de 'Mon commandement en Orient' du général Sarrail*, 14/18 Editions, 2012.

Jean-Jacques Jordi

Historien, docteur en histoire

Spécialiste de l'histoire des migrations en Méditerranée aux XIX^e et XX^e siècles, de l'Algérie, des colonisations et des décolonisations et de Marseille, Jean-Jacques JORDI a publié et dirigé plusieurs ouvrages et articles de référence sur les migrations méditerranéennes passant des migrations espagnoles aux migrations venant d'Algérie, ainsi que sur les Harkis et les Pieds-Noirs dont il est assurément le meilleur connaisseur. Il participe à de nombreux colloques et conférences tant en France qu'à l'étranger. Historien reconnu dans la communauté scientifique, il a été Responsable de formation à l'IUFM d'Aix-Marseille I, Chercheur à la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence, Directeur du Mémorial National de la France Outre-Mer et Chargé de missions auprès de la Mission Interministérielle aux Rapatriés. Il est actuellement Administrateur des Musées de Marseille.

Général François Meyer

Historien, administrateur de la Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie

Pendant la guerre d'Algérie, le général Meyer, alors lieutenant, servait dans un régiment de spahis en Oranais. Ayant accompagné de nombreux villageois dans leurs transhumances, et étant naturellement proche des populations, il sera placé à la tête du commando du secteur opérationnel de Géryville, formé de spahis, de tirailleurs et de harkis. En 1962, il parviendra à assurer la protection et le transfert en France de nombreuses familles menacées. Les ayant installées en Lozère, il entretient aujourd'hui encore avec elles et l'ensemble des associations d'anciens harkis, une relation amicale et confiante.

François-Xavier Hautreux

Docteur en histoire

François-Xavier Hautreux est professeur d'histoire-géographie dans le secondaire. Il a publié en mai 2013 un livre tiré de sa thèse de doctorat « Les Guerres d'Algérie des harkis », aux éditions Perrin. Il poursuit actuellement ses recherches sur le monde colonial.

Renaud Bachy

Président de la Mission Interministérielle aux Rapatriés et Directeur Général de l'Agence pour l'Indemnisation des Français d'Outre-Mer

Né en 1955, titulaire d'un doctorat en droit, d'un doctorat en sciences politiques et d'un master of Business Administration de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC), M. Renaud BACHY fut chargé de cours à l'université Paris II, avant d'être chargé de mission au Secrétariat Général de la Défense Nationale et adjoint du Président du Comité d'Actions Scientifiques de la Défense. Directeur Général de l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique), il fut ensuite chargé de mission à la Fondation pour les Études de Défense (1994-1995) et parallèlement conseiller de défense auprès du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, avant d'être nommé Directeur du cabinet du Délégué aux Rapatriés auprès du ministre chargé des

Relations avec le Parlement (1995-1997). Après avoir été directeur adjoint du cabinet du Maire de Paris puis Directeur Général de Paris Développement, il fut Secrétaire Général de la Mission Interministérielle aux Rapatriés (service du Premier Ministre) de 2002 à octobre 2007, date de sa prise de fonction en tant que Président de la Mission. Parallèlement, il est, depuis mars 2011, Directeur général de l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre-Mer, établissement public à caractère administratif. Il a été en 2012 préfet hors cadre, chargé d'une mission de service public relevant du gouvernement. Par ailleurs, M. Renaud BACHY fut auditeur de la 46^{ème} session de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN).

Professeur Guy Pervillé

Professeur des universités émérite

Guy Pervillé, ancien élève de l'École normale supérieure et ancien pensionnaire de la Fondation Thiers, a enseigné successivement dans les universités de Rouen, Limoges, Bordeaux-III, Nice et Toulouse-Le Mirail, avant de prendre sa retraite comme professeur émérite en 2011. Spécialiste de l'histoire de l'Algérie contemporaine et de sa guerre d'indépendance, il a publié notamment :

- *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Picard, 2002.
- *Atlas de la guerre d'Algérie* (cartographie de Cécile Marin), Paris, Autrement, 2003, 2006 et 2011.
- *La guerre d'Algérie*, Paris, PUF, Que-sais-je ? n° 3765, 2007 et 2012.
- *La France en Algérie, 1830-1954*, Paris, Autrement, 2012 (prix Lyautéy 2012 de l'Académie des sciences d'outre-mer).
- *Les accords d'Evian (1962). Succès ou échec de la réconciliation franco-algérienne (1954-2012)*. Paris, Armand Colin, 2012.

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

~~*Jours tranquilles à l'Est*, Marc Capelle = 12x17,5 cm, 234 pages, 15 euros.~~

~~*Le défi de l'enseignement des faits religieux à l'école, Réponses européennes et québécoises*, sous la direction de Jean-Paul Willaime = 16x24 cm, 360 pages, 24 euros.~~

~~*Walter Benjamin = Récits d'Ibiza et autres écrits*, traduction et introduction de Pierre Bayart = 14x21 cm, 156 pages, 18 euros.~~

~~*La machinerie Beaumarchais*, Gilles Dussert = 16x24 cm, 870 pages, 28 euros.~~

~~*Eurocratus, Radioscopie d'une expérience européenne*, François-Pierre Nizery = 12x20 cm, 88 pages, 8 euros.~~

~~*Riveneuve Continents n°17*, « Maroc : les Lettres portuaires » = 14x21 cm, 242 pages, 20 euros.~~

~~*Le premier ghetto ou l'exemplarité vénitienne*, Alice Becker-Ho = 14x21 cm, 140 pages, 15 euros.~~

~~*Egyptien et diplomate, Farag Mikhaïl Moussa 1892-1947*, Farag Moussa = 14x21 cm, 240 pages, 20 euros.~~